

6 mars 2014

1. Ouverture

Président d'assemblée: Donc voilà, je déclare la réunion ordinaire du Sénat ouverte. Bienvenue et on a des nouveaux membres au Sénat, donc c'est Jean-Guy Ouellette qui est doyen intérimaire de la Faculté des sciences de l'éducation. Je ne sais pas s'il est là. Il est là oui, bienvenue M. Ouellette et Jean-François Richard est maintenant comme observateur au Sénat, il est vice-recteur adjoint à l'enseignement. Donc c'est un visage connu, mais on l'accueille comme observateur maintenant. Les personnes excusées, on avait déjà Paul-André Chiasson, Katherine Guérard, mais il y a aussi Julie Marcoux qui a dû s'absenter au cours de la réunion extraordinaire, donc elle n'est pas là. Ensuite les scrutateurs, je demanderais aux mêmes personnes encore une fois d'accepter cette charge, ça va, Teréz aussi j'imagine. Elle ne m'écoute pas, mais par défaut. Oui, ça l'intéresse, merci. Alors voilà et l'heure d'ajournement, elle est toujours 17 h 30 si vous voulez bien, s'il n'y a pas d'objection, il y en avait pas la dernière fois. Ça va, bon.

2. Constatation de la régularité de la convocation

Président d'assemblée : Constatation de la régularité de la convocation madame la secrétaire générale.

Secrétaire générale : Monsieur le président, l'avis de convocation a été envoyé par courriel le 20 février 2014 accompagné de l'ordre du jour; cette réunion est convoquée par le président du Sénat académique, le recteur et vice-chancelier M. Raymond Théberge. Tout est conforme aux procédures prévues au paragraphe 37(1) des Statuts et règlements. Monsieur le président.

Président d'assemblée : Avez-vous des questions là-dessus? Je n'en vois pas.

3. Vérification du droit de présence

Président d'assemblée : Ensuite la vérification du droit de présence.

Secrétaire générale : Oui monsieur le président, le droit de présence a été vérifié, tout est en règle.

Président d'assemblée : Merci. Avez-vous des questions? Ça va.

4. Correspondance

Président d'assemblée : Numéro 4, Correspondance.

Secrétaire générale : Alors monsieur le président nous avons quatre correspondances qui sont dans la trousse. La première date du 19 décembre 2013, c'est une correspondance de Jean-François Richard à titre de doyen de la Faculté des sciences de l'éducation à M. Raymond Théberge le président du Sénat académique par rapport aux programmes reconfigurés en géographie et la Faculté donne son aval au programme de majeure en géographie et propose des suggestions pour la mineure et ce point ou cette lettre reviendra au point 11.14 de l'ordre du jour. La deuxième correspondance est toujours de Jean-François Richard à M. Raymond Théberge portant sur les programmes reconfigurés en études françaises; au dernier paragraphe la Faculté des sciences de l'éducation donne son aval au programme de majeure et de mineure en études françaises adopté au Sénat académique le 7 mars 2013 alors ceci est en lien avec le point 11.15 de l'ordre du jour. Prochaine correspondance en date du 19 décembre 2013 de Jean-François Richard en tant que doyen à M. Raymond Théberge portant sur les programmes reconfigurés en sciences sociales, alors ici on note que certaines modifications mineures seront apportées au document, ces modifications seront acheminées aux instances concernées par l'entremise de la doyenne de la Faculté des arts et des sciences sociales; ceci est en lien avec le point 11.16 de l'ordre du jour. Prochaine correspondance, c'est une lettre qu'on reçoit ici en tant que réunion régulière en date du 14 février 2014, c'est une lettre de Monsieur Ronald Babin qui est adressée à M. Raymond Théberge en réaction de l'UARD en sociologie aux recommandations du comité sur la carte des programmes. Cette correspondance était dans votre trousse. Et il y a une autre correspondance qui est arrivée un peu à l'aveuglette dans le sens que c'est une lettre qui est adressée aux sénateurs, sénatrices au sujet de l'abandon de la spécialisation en économie, c'est en date du 2 mars 2014, c'est une lettre de Michel Deslières du département d'économie et donc à titre d'information on le mentionne ici, mais ce n'est pas une correspondance qu'on a vue au Bureau de direction du Sénat académique. Alors voilà monsieur le président.

Président d'assemblée : Avez-vous des questions par rapport à ces lettres reçues? Ça va, merci.

5. L'adoption de l'ordre du jour

Président d'assemblée : Le prochain point, c'est l'adoption de l'ordre du jour. Vous avez donc reçu un projet d'ordre du jour, avez-vous des modifications ou des choses à ajouter? Je voudrais tout de suite attirer votre

attention au point 10, présentation des candidats au poste de vice-recteur à l'enseignement et à la recherche. Il y aura une période de questions, une présentation, ensuite une période de questions avec les candidats qui ont été retenus et ça met l'heure à déterminer, donc le BDS a suggéré les heures suivantes pour ces entrevues, c'était demain, ça marche t'y toujours comme ça?

Secrétaire générale : Oui.

Président d'assemblée : Donc, ça serait demain à 11 h 45, à 13 h 15 et à 14 h 15. Donc je le mentionne parce que quand on a des points qui doivent survenir à telle heure à l'ordre du jour, il faut que ça soit approuvé aussi pour l'assemblée. Donc si vous approuvez l'ordre du jour sans modifications ou sans modifications à ce que je vais vous dire, ça serait ces heures-là qui seraient prévues. Je ne pense pas avoir autre chose à mentionner. Donc je donne la parole à M. Richard.

Richard : J'aimerais d'apporter un point à Affaires nouvelles, qui serait l'évaluation des programmes, évaluation institutionnelle des programmes.

Président d'assemblée : Maintenant vous ne pouvez pas vous-même apporter un point à l'ordre du jour parce que vous êtes observateur. Est-ce que quelqu'un veut apporter ce point-là? C'est Odette Snow avec Lise Dubois. S'il n'y a pas d'objection, on considérera que c'est un amendement à l'amiable. Est-ce que vous voulez un vote là-dessus, si vous voulez un vote levez la main. Personne ne demande un vote particulier là-dessus, donc on considère que ça fait partie de l'ordre du jour. Merci. Y a-t-il autre chose? Y a-t-il autre chose, dernière chance, sinon on va passer au vote. Vous pouvez voter. **Gaston LeBlanc propose et appuyé par M. Deschenes**. J'avais déjà ouvert le vote, je crois. Je vais arrêter le vote et ça donne 36 oui et 0 non, donc c'est adopté à l'unanimité. Merci.

6. Adoption du procès-verbal SAC-131101

Président d'assemblée : On est rendu à l'adoption du procès-verbal de la dernière réunion. Qui propose? **Proposé par M. Selouani, appuyé par Mme Ryan**, merci. Donc y a-t-il des corrections ou changements à apporter au procès-verbal? Mme Albert, numéro 19.

Albert : À la page 17, au point 8.1 deuxième paragraphe, septième avant-dernière ligne, je crois qu'on devrait lire soit 60 crédits sur 150 et non pas sur 50 évidemment.

Président d'assemblée : Il y a personne qui a d'objection à ce changement-là, changement à l'amiable, juste un changement de chiffres. Merci. Y a-t-il d'autres changements à apporter au procès-verbal? Numéro 4, M. Pascal Robichaud.

Registraire : Monsieur le président à la page 24 au dernier paragraphe en bas de la page où on commence par registraire, à cette première phrase le mot classification devrait être remplacé par clarification.

Président d'assemblée : D'accord.

Registraire : Une autre petite correction à la page 25 aussi au paragraphe au bas de la page qui commence par registraire à l'avant-dernière ligne qui commence par c'est beaucoup de, on devrait lire c'est surtout de là. Dernier petit commentaire monsieur le président je remarque c'est qu'au procès-verbal à certains endroits on m'identifie comme registraire et à d'autres endroits on m'identifie comme P. Robichaud, à la page 434 par exemple alors l'un ou l'autre me va. C'est tout, merci.

Président d'assemblée : Y a-t-il quelqu'un qui a des objections à ces corrections-là? Si oui, levez la main. Y a-t-il d'autres corrections que vous voulez apporter au procès-verbal? Je n'en vois pas donc vous êtes prêts pour le vote de cette motion dûment proposée et appuyée. Vous pouvez voter. Je vais arrêter le vote et c'est 34 oui et 1 non. Donc c'est adopté à la majorité.

7. Suivi du procès-verbal

7.1 (7.1) Règlements de l'Université de Moncton, la définition du corps professoral et l'effet sur les élections des sénatrices et les sénateurs.

Président : Maintenant on est rendu au suivi du procès-verbal, les affaires découlant. Alors on a comme d'habitude sorti des points en particulier, mais au point 7.5 vous pouvez soulever n'importe quel autre point concernant le suivi qui a été accordé au procès-verbal. Donc premier point, c'est 7.1, Règlements de l'Université de Moncton, la définition du corps professoral et l'effet sur les élections des sénatrices et les sénateurs. Monsieur le recteur.

Recteur et vice-chancelier : Je passe la parole à Mme Castonguay.

Président d'assemblée : Ok, on passe la parole à madame la secrétaire générale.

Secrétaire générale : Alors voilà, avant Noël on a eu une réunion du comité, une très bonne réunion du comité où est-ce qu'on a examiné certaines données que la chercheuse institutionnelle avait élaboré. De là, on a demandé qu'elle nous prépare d'autres données, c'est ce qu'elle est en train de faire et puis je peux vous dire qu'au niveau des comparaisons qu'on veut faire avec les universités canadiennes, il y a quand même des difficultés à obtenir réellement une définition de qu'est-ce qu'est un chargé de cours. Alors quand on demande combien de chargés de cours il y a, on s'accroche même sur la définition de chargé de cours. Qu'est-ce qui arrive c'est qu'on a de la misère à comparer ou c'est ce qu'elle constate maintenant c'est qu'à comparer disons au niveau des définitions ça fait qu'elle va nous préparer quelques tableaux, plusieurs tableaux avec différentes définitions pour que le comité puisse poursuivre son travail. Ça fait ça va bien, ça ne va pas à la vitesse qu'on souhaiterait, mais quand même le travail est entre bonnes mains et on avance, je pense, dans le bon sens. Alors voilà.

7.2 (7.4) Comité *ad hoc* sur les droits des étudiantes et des étudiants

Président d'assemblée : Avez-vous des questions? Je n'en vois pas, merci. Le deuxième point à 7.4 Comité ad hoc sur les droits des étudiantes et des étudiants, cette fois-ci c'est vraiment le recteur.

Recteur et vice-chancelier : Merci monsieur le président. Donc par rapport à ce dossier, on a eu quelques rencontres déjà avec les ressources humaines ainsi que la conseillère en matière d'harcèlement et gestion de conflits, on a une autre rencontre cédulée pour lundi pour effectivement creuser, on travaille sur le concept, je vais le dire en anglais, c'est « Safe Place », c'est un endroit pour les étudiants, les étudiantes où ils pourraient faire appel, pourraient logger des plaintes de façon confidentielle. On a aussi examiné à partir de ce comité-là le concept d'ombudsman. Les ombudsmans n'existent pas dans les universités de l'Atlantique. On attend aussi un travail de la part de l'ABPPUM en termes de comportements proscrits et prescrits, je me souviens pas exactement, je me mélange tout le temps avec ces mots-là, donc avec ces documents-là on va être capable de travailler tout ce côté-là d'un milieu de travail respectueux. Donc pour moi ce qui est sorti des discussions qu'on a eues, c'est réellement les étudiants et les étudiantes qui semblent avoir un besoin important pour avoir cette place où ils vont se sentir sécuritaires, donc on a une réunion cédulée là-dessus lundi matin.

Président d'assemblée : Avez-vous des questions? Je n'en vois pas.

7.3 (9) Politique relative au statut des professeurs et chercheurs

Président d'assemblée : Prochain point, Politique relative au statut des professeurs et chercheurs, c'est Mme Dubois.

Dubois : Merci monsieur le président. La question des politiques relatives aux différents statuts liés à la Faculté des études supérieures et de la recherche sera mise à l'ordre du jour de l'assemblée de la faculté qui a lieu habituellement en avril. Donc il y aura un débat à ce moment-là et des recommandations qui seront acheminées au conseil et nous reviendrons au Sénat académique probablement peut-être au mois de mai, mais probablement au mois d'août. Merci.

Président d'assemblée : Avez-vous des questions? Je n'en vois pas.

7.4 (14.1) Variabilité des barèmes de notes

Président d'assemblée : Ensuite Variabilité des barèmes de notes. Jean-François Richard à titre de président de RVD je crois, c'est ce que j'ai de marqué.

Richard : Oui, c'est un point bien sûr qui avait été abordé lors du dernier Sénat puis on l'avait à l'ordre du jour pour la dernière RVD, mais on n'a pas pu l'aborder, donc ce sujet-là va être abordé lors de la prochaine réunion régulière qui aura lieu dans deux semaines. Je dirais que pour présenter quelque chose de plus étoffé, probablement qu'on pourrait viser soit le Sénat du mois d'août, possiblement octobre.

Président d'assemblée : Merci. Avez-vous des questions? Je n'en vois pas. Merci.

7.5 Autres

Président d'assemblée : Avez-vous des questions sur d'autres points qui étaient mentionnés au procès-verbal? Je n'en vois pas. Voilà donc ça nous apporte au point suivant.

8. Réception du procès-verbal du CCJ-140127

Président d'assemblée : Ça nous amène au prochain point qui est la Réception du procès-verbal du Comité conjoint de la planification. Donc y a-t-il une motion de réception, vous connaissez ça. Quelqu'un propose.

Proposé par M. Chetouane, appuyé par Omer Chouinard. Donc vous êtes prêts pour la question. Vous pouvez voter. Je vais arrêter le vote, c'est 37 oui et 0 non. Merci, c'est adopté à l'unanimité.

9. Affaires découlant du procès-verbal (CCJ)

9.1 Évaluation du programme de Baccalauréat en gestion de l'information

Président d'assemblée : Le point 9, ce sont les Affaires découlant du procès-verbal. Vous avez le rapport gris, si vous suivez dans le rapport gris, c'est à la page 168 que sont énumérées les recommandations ou bien vous pouvez suivre au procès-verbal si vous voulez à la page 3, donc M. Boucher.

VRER : Merci monsieur le président. Le programme de baccalauréat en gestion de l'information a été évalué par Mme France Bouthillier de l'Université McGill les 18 et 19 mars au campus de Shippagan et elle a évalué les deux programmes, celui du régime régulier et celui du régime coop. Toutes les instances interpellées, le décanat des études, le secteur des sciences, etc. ont eu l'opportunité de réagir aux deux rapports préliminaires et finals. Le rapport que vous avez devant vous dans votre livret gris est divisé en cinq parties, soit l'introduction, la nature du programme, la population étudiante, l'enseignement et corps professoral, ressources matérielles et recherche. Je me propose de les prendre chacun individuellement, mais très rapidement. Au niveau de l'introduction, Mme Bouthillier parle du bien-fondé du programme en disant dans ses propres mots « qu'il est bien solide, bien conçu et qu'il répond à un besoin ». Elle souligne encore dans ses propres mots « la qualité des étudiants, de l'enseignement des professeurs et des ressources humaines, ce n'est pas pour dire par contre qu'une certaine amélioration n'a pas sa place, notamment au niveau des objectifs du programme, la séquence des cours et l'offre du programme à distance ». Au niveau de la nature du programme, celui-ci est structuré autour de quatre axes de gestion, soit la gestion documentaire, la gestion des données, la gestion stratégique de l'information et la gestion des services électroniques et des télécommunications, mais Mme Bouthillier a tendance à dire que ces quatre axes contribuent à rendre le programme un peu ambitieux. Aussi, il semble y avoir un déséquilibre dans le nombre de cours par année dans les disciplines principales et connexes. L'évaluatrice demande de revoir la séquence des cours pour avoir un meilleur équilibre. Il est à noter que ce genre de programme est devenu de plus en plus populaire sur le marché alors qu'il serait bon que le BGI se positionne par rapport avec ce qu'il offre et qu'il efface avec les programmes similaires de l'extérieur afin qu'il n'y ait pas d'ambiguïté dans qu'est-ce que le BGI se propose de faire. Finalement sur la nature du programme, on devrait inclure un stage et bien qu'elle questionne à la pertinence d'un mémoire, les instances de l'UMCS insistent pour dire que celui-ci a véritablement sa place. Au nom de la population étudiante, troisième division du rapport, elle dit qu'en dépit d'un effort soutenu au niveau de promotion et de recrutement, le taux d'inscriptions a demeuré peu élevé dans l'évolution du programme, soit 3,65 par année. Toutefois, pour l'année 2013-2014, le nombre a grimpé à 25 ce qui représente une augmentation importante par rapport aux années précédentes et l'évaluatrice recommande de planifier une publicité qui sera plus agressive. Quatrième point, c'est à l'enseignement et le corps professoral. Elle maintient des propos élogieux à l'endroit de l'enseignement, elle souligne les compétences et l'engagement des professeurs, elle est un peu surprise de la charge d'enseignement, mais il s'agit là d'un élément assujéti aux dispositions de la convention collective et qui n'a réellement pas sa place dans un rapport d'évaluation des programmes. Au niveau des ressources, cinquième, ils sont en place selon l'évaluatrice et le sixième point au niveau de la recherche, Mme Bouthillier reconnaît que les professeurs et les professeures sont engagés et que la recherche est valorisée. Donc voilà un résumé du rapport et si vous tournez, soit dans votre cahier gris ou à la page 4 du rapport du CCJ, vous aurez là les sept recommandations que le CCJ met de l'avant pour l'adoption au Sénat académique, et **la recommandation 1, c'est qu'on maintienne les deux programmes. La recommandation 2, c'est qu'il faut revoir les objectifs ayant un regard particulier pour toute la question de la gestion de l'information en santé. La recommandation 3, c'est qu'il faut revoir la séquence des cours et initier de façon précoce les étudiants à la gestion documentaire tôt dans le programme, en fin de compte une initiation précoce. La recommandation 4, que l'originalité du programme pour le distinguer des programmes semblables soit clairement explicitée par rapport à d'autres programmes comme je dis qui pourraient le ressembler. La recommandation 5, c'est que l'on examine que la possibilité des stages soit obligatoire ou optionnelle même dans le programme régulier et non uniquement dans le régime coop. La recommandation 6, c'est que l'on adopte des stratégies de recrutement plus proactives et la recommandation 7, c'est de mener une étude auprès des diplômés pour s'enquérir de leur satisfaction maintenant qu'ils ont passé à travers le programme.** Alors c'est là les sept recommandations que le CCJ a retenu suite à une évaluation du programme par la professeure France Bouthillier.

Président d'assemblée : Vous les proposez?

VRER : Je les propose.

Président d'assemblée : **Appuyé par M. Selouani.** Donc voilà. Est-ce qu'il y a du débat? M. Selouani.

Selouani : J'aimerais apporter un petit amendement à la recommandation numéro 2, celle qui a été formulée par le CCJ s'il vous plaît.

Président d'assemblée : Ah, vous n'appuyez pas la proposition? Oui, vous l'appuyez quand même.

Selouani : Avec un amendement.

Président d'assemblée : Oui un amendement, donc allez-y.

Selouani : Si c'est possible, j'aimerais reformuler la recommandation. ***Que les objectifs du programme soient revus en relation avec les quatre axes de gestion qui font partie du programme tout en ayant au moyen d'une étude des besoins, un regard dans le domaine de la santé ou de tout autre domaine pertinent relié à la discipline.*** Je l'ai par écrit ici.

Président d'assemblée : Vous allez nous la donner par écrit. On va la relire et ensuite donner la chance à M. Selouani d'expliquer son amendement. On va la relire d'abord, relire l'amendement. Donc si j'ai bien compris c'est qu'on remplace à partir de en ayant un regard particulier on remplace par tout en ayant au moyen d'une étude des besoins, un regard dans le domaine de la santé ou de tout autres domaines pertinents reliés à la discipline. Est-ce que c'est appuyé? ***Appuyé par Jacques Ouellette.***

Ouellette : Jean-Guy Ouellette.

Président d'assemblée : ***Jean-Guy Ouellette***, excuse, j'avais la moitié. Alors allez-y M. Selouani.

Selouani : Oui. Donc si on voit les recommandations tel que ça été, dans le processus elle a été, cette deuxième recommandation a été reformulée au niveau du CCJ. C'est sûr qu'on est pour, mais on ne voudrait pas limiter au domaine de la santé et puis on ne voudrait pas aussi se mettre dans une situation où peut-être ce domaine ne serait pas pertinent à certains moments, donc on voudrait l'appuyer par une étude et on voudrait aussi s'ouvrir à d'autres domaines. Donc on est en faveur de la recommandation, mais on voudrait nous baser pour faire ce regard particulier, cette ouverture sur le domaine de la santé sur une étude et se donner aussi l'opportunité de voir d'autres domaines, par exemple, on est en ce moment en train de travailler sur un projet pour la cyber sécurité des entreprises qui nous semble un domaine qui est aussi en demande de la part de nos partenaires et donc ça viendrait renforcer cette recommandation. Au moment où on va répondre au Sénat académique, on va pouvoir donner plus d'éventails de choix pour répondre à cette recommandation et non nous circonscrire uniquement au domaine de la santé qui est certes porteur, mais on voudrait le faire valider au préalable.

Président d'assemblée : Merci. Y a-t-il d'autres interventions sur l'amendement seulement? M. Chetouane.

Chetouane : Non, concernant l'amendement qui vient d'être formulé par sénateur Selouani, je me pose juste la question, est-ce que vous allez enlever comme recommandé par l'évaluatrice externe? Il va être enlevé.

Secrétaire générale : C'est enlevé.

Chetouane : Ok, merci.

Président d'assemblée : Ça va. Y a-t-il d'autres interventions sur l'amendement? On va passer au vote juste sur l'amendement, pas sur l'ensemble des propositions. Vous pouvez voter. Je vais arrêter le vote et c'est 34 oui et un 1 non, donc c'est adopté à la majorité. On revient à la proposition principale de M. Boucher qui est l'adoption des recommandations 1 à 7 y compris 2 tel que modifié. Y a-t-il des demandes d'intervention? Je n'en vois pas, donc vous êtes prêts pour le vote. Vous pouvez voter maintenant. Je vais arrêter le vote et c'est 36 oui et 0 non, donc c'est adopté à l'unanimité. Merci.

9.2 Nouveau programme articulé de Baccalauréat appliqué en gestion des réseaux de distribution

Président d'assemblée : Le point 9.2, c'est Nouveau programme articulé de baccalauréat appliqué en gestion des réseaux de distribution. Procès-verbal, page 5. M. Boucher.

VRER : J'attire votre attention s'il-vous plaît à la page 21 en haut de la page au milieu pour commencer l'explication de ce programme ici qui a pour objectif de fournir à l'étudiant ou à l'étudiante une formation académique et professionnelle visant à planifier, à organiser, diriger et contrôler les activités d'un réseau de distribution et c'est la formule 2+2 qui est mise de l'avant avec un premier diplôme du Collège communautaire du Nouveau-Brunswick en logistique et transport, plus ponctuellement au campus de Dieppe. Et deuxièmement, c'est un grade universitaire en gestion des réseaux de distribution. Il est à noter que le secteur de distribution et de transport au Nouveau-Brunswick regroupe un grand nombre d'entreprises en raison de sa situation géographique centrale dans la région du Canada atlantique, donc il y a un beau potentiel de marché et je vous lance le défi de voyager de Moncton à Edmundston et conter les camions remorques que vous allez rencontrer pour confirmer ce point-là. Les années 3 et 4 qui sont complétées au campus de Moncton ne sont pas seulement l'ajout d'un programme existant à la Faculté d'administration, mais c'est essentiellement ces deux dernières années-là sont constituées d'un ensemble de cours de troisième et de quatrième année qui

sont reliés au domaine. Il faut que les personnes qui postulent détiennent une moyenne cumulative de 70 % dans le programme appelé Administration des affaires, logistique et transport du CCNB. Le programme est de 120 crédits, dont 60 crédits deux ans au CCNB qui sont reconnus dans un bloc autour du cours ADRD2999. Si vous tournez à la page 23, vous verrez comment l'agencement des sessions d'études dans les deux établissements se fait et vous avez là le cours en bloc ADRD2999 et vous voyez comment les 60 crédits équivalents à la page 24 sont distribués dans les disciplines principales, connexes et formation générale des deux années au collège communautaire. Si vous tournez à la page 25, vous verrez au tableau 3 au bas de la page quelle est la répartition des 90 crédits de formation fondamentale, c'est-à-dire il y a 48 crédits sur deux ans au CCNB et il y a 42 crédits sur deux ans au campus de Moncton pour 90 crédits de formation fondamentale. Et vous avez au tableau 4 la liste des cours du CCNB qui forment justement cette formation fondamentale. Aux pages 27 et 28, vous avez la manière dont on rencontre les objectifs de formation générale. Le premier, c'est par le cours facultaire ADMN1000. Le deuxième, c'est par un cours en administration sur le management international. Le troisième, il faut fouiller dans la banque. Le quatrième, la multidisciplinarité et l'interdisciplinarité, la nature du programme et le projet de fin d'études répondent à cela. L'objectif 5, c'est les cours de math et de statistique qui le rencontrent. L'objectif 6, faut aller à la banque. L'objectif 7, c'est la nature du programme et la réunion de plusieurs contenus de cours. L'objectif 8, c'est la reconnaissance des acquis du CCNB qui reconnaît que FRAN1500 l'équivalent a été suivi au CCNB et FRAN1600 qui est suivi ici rencontre l'objectif 8 et l'objectif 9, c'est suivre le cours ANGL1022 ou un cours au choix dans l'éventualité d'un classement supérieur à 1022. Les stratégies pédagogiques, à la page 29, sont participatives. Il y a des exposés, il y a des jeux de rôles, il y a des études de cas, il y a des séminaires et des simulations, etc. etc. et vous voyez à la page 30, 31 et 32 les cours à option et les cours obligatoires qui sont exigés dans le programme. Et parmi les exigences, il y a une exigence particulière, il y a un stage pratique de 180 heures qui se déroule pendant la deuxième année. Si vous allez à la page 34 au niveau des répercussions sur les ressources, au niveau du personnel enseignant à la Faculté d'administration, il n'y a pas de charge additionnelle, car ceux et celles qui sont diplômés des deux premières années du CCNB sont intégrés dans des cours déjà existants et dispensés à la faculté. Au niveau du service de soutien, tout est en place y compris les laboratoires nécessaires, voire même la salle des marchés et à la bibliothèque, on a accès aux ressources pertinentes. Alors à la page 35, lorsque vous voyez les répercussions financières, c'est dans l'opinion des proposeurs du programme qu'aucun coût supplémentaire n'est prévu pour un nombre d'inscriptions anticipées au cours des cinq premières années du programme et vous voyez, à la page 36, le tableau 6, c'est les revenus supplémentaires et les inscriptions anticipées, c'est-à-dire on s'imagine à quatre par année avec un décrochage d'au moins un qui fait que dans la deuxième année, il y en aura que sept. Si vous tournez à la page 38, vous verrez comment le programme va être coordonné entre les deux établissements avec des tâches qui sont attribuables à chacun des deux établissements et cela sera sous l'égide des comités pédagogiques qui vont coordonner tout le programme. À la page 39, au niveau de perspective, de nouvelles ouvertures dans le domaine du transport, vous voyez que des demandes vont être assez élevées et ces statistiques-là ont été préparées par la direction de l'analyse du marché au sein du ministère de l'Éducation postsecondaire, Formation et Travail. Alors, par la suite, ce qui suit, c'est le cours de reconnaissance en bloc ADMN2999 est créé, la feuille de route de comment est-ce qu'ils vont acheminer dans quatre années du programme, c'est à la page 38. Vous avez la fréquentation étudiante et les revenus et coûts qui sont anticipés qui se trouvent à la page 40 et, par après, c'est justement le programme d'administration des affaires logistique et transport du CCNB. Alors monsieur le président, je propose que le programme de baccalauréat appliqué en gestion des réseaux de distribution soit adopté par le Sénat académique.

Président d'assemblée : Techniquement le libellé qu'on utilise actuellement c'est que le Sénat académique accepte la création parce qu'il y a double adoption par le Sénat et le Conseil des gouverneurs. Donc **que le Sénat académique accepte la création du programme de baccalauréat appliqué en gestion des réseaux de distribution proposé par M. Boucher et appuyé par M. Gaston LeBlanc.** Y a-t-il des interventions? Numéro 19.

Albert : J'ai juste trois commentaires à faire par rapport à la création de ce nouveau programme-là. Un premier, c'est dans la formule 2+2 que je pense comprendre qui est une formule qui est acceptée pour d'autres programmes. Ceci dit, chez nous en travail social, c'est une formation de cinq ans. On reconnaît quand les étudiants ont une trajectoire collégiale connexe, une année des cinq ans, donc 20 % de leur formation totale provenant des collèges communautaires. Or, ici on parle de 50 % d'une formation collégiale à laquelle on ajoute deux années, donc pour deux ans à l'université, on a une formation universitaire. Alors c'est un premier constat. Pour moi, je comprends l'esprit de répondre à un besoin du marché, mais je m'étonne je dirais de cette façon-là qu'on a de faire que de donner non pas un certificat universitaire, mais un baccalauréat de quatre ans. Alors c'est une première remarque, mais je comprends que c'est probablement le cas dans d'autres programmes, ça m'étonne toutefois. La deuxième chose pour les objectifs de formation générale, et ça je le remarque dans plusieurs programmes, je sais que ça existe ailleurs, mais je sens le besoin de le mentionner quand même, l'esprit de la reconfiguration en mon sens était d'assurer une formation générale solide à toutes les personnes qui passaient à l'université et qui allaient terminer avec un baccalauréat de l'Université de Moncton. Une formation générale qui allait rencontrer neuf objectifs communs. Ce qu'on a fait avec l'exercice, c'est pour moi un effet pervers de l'exercice, c'est plutôt que d'ouvrir à la généralité de contribution de d'autres disciplines à la formation universitaire d'un domaine spécialisé, je ne pense pas que le mot *inbreeding* est bon, mais en tout cas, on a choisi des cours de la discipline elle-même pour rencontrer des

objectifs de formation générale. Je fais le commentaire, pour moi ça me pose un problème sur l'esprit de la reconfiguration et comment on arrive à y répondre vraiment. Et en bout de ligne, un commentaire simplement sur la reconnaissance qu'on fait des cours collégiaux et la part de ce que eux appellent les heures de travail et d'études indépendantes pour chacun des cours. Nous, on a une façon de concevoir la contribution de travail indépendant et d'études indépendantes pour trois heures de cours. On dit il y a un minimum de six heures de travail indépendant. Alors ici on voit que dans la formation collégiale, y faudrait voir, mais le ratio est plutôt par exemple dix heures pour 40 heures de formation en classe ou quelque chose du genre. Ça dépend des cours. J'ai vu que ça variait d'un cours à l'autre. Alors je ne veux pas du tout disqualifier la formation collégiale, j'ai enseigné au collège déjà et je reconnais beaucoup cette contribution-là, mais pour moi ce n'est pas équivalent, alors je fais le commentaire pour qu'on y réfléchisse seulement. Je ne veux pas empêcher un programme d'exister, mais je veux quand même qu'on considère ces enjeux-là.

Président d'assemblée : Merci Mme Albert. Vous voulez répondre M. Boucher, allez-y.

VRER : Je comprends les commentaires de la sénatrice Albert et vous l'avez dit vous-même, sauf que ceci c'est le troisième programme du genre qui passe. Il y en a déjà d'autres qui ont passé et la formule 2+2 à mon avis fonctionne ici parce que c'est la formule qui a été privilégiée dès la fondation du programme. Ce n'est pas comme dans d'autres instances qu'il y a des programmes de quatre ans et qu'on essaie de le scinder en deux, deux ans au collège et deux ans à l'université. Ceux-ci ont été planifiés 2+2 dès la genèse du programme et il faut reconnaître que les Statuts et règlements de l'université permettent que 50 % des crédits d'un baccalauréat peuvent être faits ailleurs alors on est encore à l'intérieur des barèmes ou des paramètres de l'université. Sur la question de la viabilité des programmes, c'est quelque chose, le point que vous apportez Mme Albert, on l'a certainement débattu au Comité des programmes à maintes reprises et ce que vous dites c'est vrai. C'est que les programmes ou les cours qui allaient être demandés, le but de la formation générale, c'était justement une ouverture d'esprit sur d'autres, mais il a toujours été conçu que nous n'allions pas faire un étudiant ou une étudiante dans le but d'obtenir un objectif de formation générale, on n'allait pas demander à cette personne-là de rencontrer l'objectif à deux reprises; c'est-à-dire que si dans le cadre de son programme d'études un des objectifs de formation générale est à rencontrer comme partie du cursus de ce programme-là, on allait respecter cela. Qu'est-ce que vous voulez qu'on fasse à un étudiant qui fait une majeure en mathématiques et qu'on lui demande de rencontrer l'objectif de formation générale la place des sciences et des mathématiques dans la société; on va lui faire faire plus de cours de mathématiques? Donc on n'a jamais dit que si dans le cadre des contenus de cours à l'intérieur d'un programme un OFG était rencontré, on n'allait pas exiger à l'étudiant qu'il le fasse de nouveau, mais au contraire on aurait dû ouvrir des portes pour qu'il y ait des cours au choix justement dans le but de s'orienter à droite et à gauche s'il le choisit.

Président d'assemblée : Merci. Numéro 14.

Blain : C'est à titre de présidente du Conseil de la langue française que je veux faire le commentaire suivant : je tiens à féliciter le programme au sujet de la capacité de s'exprimer en français donc l'objectif de formation générale numéro 8 parce que moi aussi je crois tout comme la sénatrice Albert que dans l'esprit de la reconfiguration des programmes, ce ne sont pas que des cours qui répondent à nos objectifs de formation générale, mais c'est tout au long du parcours l'étudiant, l'étudiante pourra, bon il y a l'initiation au travail intellectuel, mais travail intellectuel ça se fait dans tous les cours. Ouverture à l'autre, j'espère que tous les professeurs, tous les cours participent à cette ouverture à l'autre et internationalisation. Et bon, je ne ferai pas tous les objectifs de formation générale, mais pour arriver au français, le français n'est pas une matière comme une autre, c'est un outil de communication et nous avons à l'université des normes linguistiques qui doivent être respectées et, à ma connaissance, c'est la première fois que c'est écrit de façon explicite, donc au milieu du paragraphe. Donc on ne se contente pas ici de mettre simplement les six crédits de formation linguistique et là on répond à l'objectif de formation générale capacité de s'exprimer en français. La capacité de s'exprimer en français, ça s'apprend tout au long du cursus, du parcours universitaire des étudiants et des étudiantes, donc c'est la responsabilité de tous et je suis très ravie de voir qu'on l'a mis de façon explicite.

Président d'assemblée : Merci. Ensuite numéro 13, sénateur Chetouane.

Chetouane : Merci monsieur le président. Moi, j'ai juste deux petites remarques, peut-être des coquilles et puis juste une question. À la page 44 du haut, le dernier numéro 44 en haut là où il y a la description du programme. Dans la section A discipline principale troisième quatrième année discipline principale, donc méthode quantitative en gestion, c'est ça que j'imagine l'abrégé là, quantitative et puis je sais qu'un logistique en général, ça, c'est des remarques, sur un logistique en général on parle toujours au pluriel lorsqu'on parle de ces cours de chaînes logistiques, c'est toujours avec des « s » à la fin chaîne et puis logistique avec « s » à la fin, *supply chains*. Maintenant ça c'est juste des petites remarques, maintenant la question, je rejoins un peu la petite remarque de la sénatrice Albert concernant la reconnaissance de 1 sur 5 vers 50 %, 20 %, etc. Je me posais la question à la fin du tunnel ici, une fois que l'étudiant sera gradué dans ce programme une fois créé, est-ce qu'un baccalauréat est-ce que ce sera un diplôme d'ingénieur au sens baccalauréat ingénieur? Est-ce que ce sera un certificat? Est-ce que ce sera un MBA? Parce qu'à un moment donné ici il y a quand même, ça saute aux yeux que c'est un programme en génie industriel un peu déguisé, d'accord? Donc lorsqu'on dit

baccalauréat, est-ce qu'on parle diplôme d'ingénieur parce qu'à un moment donné on va se poser la question comment on va créditer ces programmes ici, enfin dans le futur, pas tout de suite, une fois créé.

Président d'assemblée : C'est une question que vous posez à M. Boucher?

Chetouane : Boucher ou bien aux personnes qui en font la proposition de la création de ce programme.

VRER : Comment est-ce qu'on va quoi?

Président d'assemblée : La question n'a pas été bien comprise, je ne sais pas si vous voulez la répéter.

Chetouane : Oui. Donc la question est la suivante : lorsque vous dites titre du programme baccalauréat appliqué en gestion des réseaux de distribution, alors le diplôme que vous allez accorder au client qui est l'étudiant, c'est un diplôme de baccalauréat au sens diplôme d'ingénieur? Parce que nous aussi on a un baccalauréat en génie, mais lorsqu'ils sont gradués ce seront des *engineers in training* ça veut dire ingénieurs en stage, stagiaires, mais il sera éventuellement dans le futur un ingénieur. Est-ce que ce programme sera reconnu comme un diplôme, enfin le diplôme de baccalauréat appliqué en gestion, est-ce qu'il sera reconnu comme un diplôme d'ingénieur ou pas?

VRER : Je ne comprends aucunement votre question.

Président d'assemblée : M. LeBlanc, vous vouliez répondre.

G. LeBlanc : Oui, merci monsieur le président. Effectivement, c'est un baccalauréat appliqué en gestion des réseaux de distribution. Ce n'est pas un bacc en génie industriel. La fonction gestion des opérations dans les organisations alors ça va être quelqu'un qui va être en charge de la logistique du transport, la gestion de la logistique et ainsi de suite, donc ce n'est nullement le génie industriel.

Chetouane : Donc ce n'est pas un diplôme en ingénierie.

LeBlanc : Ah! Non non. C'est un bacc appliqué en gestion des réseaux de distribution, toute la formule distribution, logistique, transport, les gestionnaires dans le domaine. C'est ça que je peux vous répondre.

Président d'assemblée : Merci. Donc M. Robichaud.

Registraire : Oui, tout simplement pour éclairer un peu le débat rappeler ce qui est aux règlements universitaires en tant que tels. D'une part, aux règlements sur les programmes d'études, le baccalauréat appliqué et réglementé en tant que tel donc c'est une structure de programmes qui a été créée et qui est réglementée par le Sénat académique même au règlement 2.01.7 où on spécifie bien que c'est un programme qui vise surtout à une insertion en milieu de travail et qui est lié en partenariat avec un collègue, par définition. Pour ce qui est de la question des crédits en tant que telle, le règlement 9 dit bien que normalement les programmes où là où on fait un transfert de crédits qui viennent du collègue, on les limite à l'équivalent d'une année d'études à l'université. Ça rejoint le propos d'une sénatrice au préalable. Mais lorsqu'il y a des ententes interinstitutionnelles que ces règles-là ne s'appliquent pas, que c'est plutôt le règlement 12 que l'on invoque, celui qui limite le nombre de crédits venant d'une autre source à 50 % du diplôme. Donc quand on réunit ces règlements-là et qu'on les lie ensemble, le Sénat académique a convenu qu'il y aura des baccalauréats appliqués liés avec le collègue communautaire qui peuvent avoir jusqu'à 50 % des crédits venant d'ailleurs.

Président d'assemblée : Merci. Est-ce qu'il y a d'autres interventions sur la proposition avant qu'on passe au vote? Mme Albert?

Albert : C'est juste un commentaire technique ou en tout cas à la page 57 on parle des ententes interinstitutionnelles. À moins qu'il y ait eu la création d'une nouvelle université que je ne connaisse pas, ça dit l'University of Fredericton, j'ai probablement, c'est soit UNB ou St. Thomas, mais à mon sens il n'y a pas d'université of Fredericton. À la page 57.

Président d'assemblée : Alors M. Robichaud va vous répondre.

Registraire : Si vous me permettez un instant de remettre mon ancien chapeau de fonctionnaire qui était responsable de la division qui agréait les universités au Nouveau-Brunswick, il y a bel et bien une université de Fredericton qui est une université sanctionnée en vertu de la *Loi sur l'attribution de grades universitaires* de la province du Nouveau-Brunswick.

Président d'assemblée : Merci. Donc voilà, je ne vois pas d'autres demandes d'intervention, vous êtes donc prêts pour le vote. Vous pouvez voter. Je vais arrêter le vote et c'est 31 oui et 3 non, merci, adopté à la majorité. M. Chetouane a mentionné des choses concernant les titres de cours, mais ces titres de cours-là existent déjà et donc si ça est être modifié, c'est dans un autre forum, ce n'est pas comme ça. M. LeBlanc.

G. LeBlanc : Monsieur le président au niveau de la procédure, vous allez m'excuser, j'étais un peu vite en proposant l'adoption de l'ordre du jour. Je vois que dans le rapport du Comité conjoint de la planification aussi la proposition de la création d'un bacc en management régime coopératif qui est dans le CCJ et que ce n'est pas à l'ordre du jour, des explications ou est-ce que c'est reporté au prochain au Sénat académique?

Président d'assemblée : On va vous donner des explications, madame la secrétaire générale.

Secrétaire générale : À la page 6 du rapport en haut de la page, je suis dans le procès-verbal du CCJ à la recommandation 8. Alors on dit sous réserve de l'obtention d'une lettre circonstanciée sur la nécessité des ressources financières pour la coordination des stages du programme, le comité conjoint recommande au Sénat. Maintenant on n'a pas encore reçu cette lettre circonstanciée là et puis j'ai parlé avec M. Lavoie, je sais que c'est en train de se faire, mais dans la préparation des documents, on croyait l'avoir et on n'est pas prêt encore pour l'apporter, donc ce n'était pas à l'ordre du jour.

Président d'assemblée : Ça va, merci.

11. Rapport du Comité des programmes

11.1 Reconfiguration du baccalauréat ès arts multidisciplinaire

Président d'assemblée : Donc ça épuise le point 9 et on passe par-dessus le point 10 qui est déjà prévu pour demain et on passe au point 11, Rapport du Comité des programmes. Donc là vous avez deux documents, c'est un document, mais qui est en deux tomes que je dirais, donc je vais utiliser les expressions tome 1 et tome 2. Le premier c'est 11.1, Reconfiguration du baccalauréat ès arts multidisciplinaire, donc on est à la page 2 du tome 1 et si Mme Roy veut faire la proposition, je lui donne la parole.

L. Roy : Merci monsieur le président. Donc je propose **que dans le cadre du projet de la reconfiguration des programmes, le Sénat académique accepte les modifications proposées au programme de baccalauréat ès arts multidisciplinaire.**

Président d'assemblée : **C'est appuyé par Mme Urbain,** merci. Vous pouvez continuer.

L. Roy : D'entrée de jeu pour vous dire que ce projet ici répond aux recommandations d'abord qui ont été mises dans le cadre de l'évaluation du programme, en plus de répondre aux paramètres de la reconfiguration. Tel qu'il avait été adopté au Sénat académique dans les recommandations suite à l'évaluation, le projet contient aussi la nouvelle appellation mineure au lieu de concentration et, en plus de ça, on a aussi la notion de tronc commun au lieu de disciplines connexes, ce sont donc des changements assez importants et puis autres changements de nature à être remarqué aujourd'hui, l'ajout de deux cours obligatoires. Si vous tournez à la page 5, dans la description des objectifs du programme, le BAM, donc le baccalauréat ès arts multidisciplinaire procure à l'étudiante ou l'étudiant une formation générale tout en lui permettant d'élargir ou d'approfondir sa formation en combinant plusieurs disciplines ou champs d'études selon ses intérêts, ses besoins ou ses aspirations. Au point 2.3 à la page 6, dans les résultats attendus pour les étudiants et étudiantes, on considère qu'au terme de sa formation, la diplômée ou le diplômé du BAM est en mesure de penser, de proposer des solutions, de s'adapter, de bien fonctionner en équipe, elle ou il a pu développer une logique de pensée, un esprit de synthèse et une capacité de conceptualisation, d'analyse et d'évaluation. En ce qui concerne la formation fondamentale à la page 7, la formation fondamentale de ce bacc-là comprend les cours de la discipline principale qui en fait est plutôt trois disciplines constituées des trois mineures de 24 crédits pour un total de 72 crédits, ainsi que les cours du tronc commun qui s'élèvent au nombre de 18 crédits. L'étudiante ou l'étudiant peut choisir des mineures disciplinaires ou des mineures thématiques originales, dans le cas des mineures thématiques originales, une seule sera permise dans le programme. Aussi en ce qui concerne spécifiquement cette mineure thématique qui représente un ensemble de cours, elle représente un ensemble de cours choisis dans différentes disciplines en fonction d'un thème donné et elle est définie par l'étudiante ou l'étudiant et la où le responsable du programme. Elle doit être construite autour d'un projet cohérent et en raison d'une seule dans le programme d'un étudiant. Elle doit être ensuite approuvée par le conseil de la Faculté des arts et des sciences sociales. Normalement et tel que prévu dans les règlements de notre institution, au moins deux des mineures doivent être choisies parmi les disciplines ou domaines de la Faculté des arts et des sciences sociales. L'autre mineure peut être choisie parmi n'importe quel champ d'études ou disciplines à l'université. Dans le tronc commun, on retrouve le cours obligatoire Civilisation et culture, Séminaire de synthèse, deux cours siglés MULT ainsi qu'un cours de philosophie, Initiation à la philosophie ainsi que 3 crédits en linguistique ou en littérature et 6 autres crédits choisis dans les disciplines de la Faculté des arts et des sciences sociales. Vous aurez constaté aussi à la page 11 que nous avons les cours qui permettent d'atteindre les OFG; ils sont tous énumérés là. Le programme de BAM tel que décrit dans cet énoncé permet donc à l'étudiante ou l'étudiant de suivre 12 crédits si un cours littérature a été suivi de cours au choix puisque quatre des OFG sont atteints par des cours de la formation fondamentale. Je suis prête à répondre aux questions.

Président d'assemblée : Numéro 36.

G. LeBlanc : J'ai une question de précision à la page 7, le 3.1 lorsqu'on parle de mineures thématiques, si je comprends bien le conseil de faculté ou d'une faculté, si on acceptait cette idée, un prof avec l'étudiant pourrait monter leur propre mineure thématique, faire approuver la mineure par le conseil et voilà, c'est dans le programme. Alors je me posais la question, supposons que c'est le cas, la faculté, je n'ai rien contre le programme, c'est très bien préparé, mais je me questionnais dans le sens suivant : la faculté pourrait dire, un prof pourrait dire oui je vais monter une mineure pour un étudiant, il va être composé de cours de chimie, de gestion et d'environnement et la faculté va approuver une telle mineure dans les cours des autres facultés. J'avais de la difficulté avec ce paragraphe. C'est comme si le Sénat dit on donne feu vert à une faculté, Faculté des arts et sciences sociales ou une autre faculté en disant vous avez le feu vert pour créer vos propres mineures et on leur donne feu vert, mais ils pourraient prendre n'importe quel cours à l'université, c'est comme une salade. Alors il se peut qu'on dirait oui l'étudiant devrait suivre des cours en éducation, en science, en administration et le conseil de la faculté approuverait. J'ai de la difficulté là. À la limite ça devrait être, si c'est le cas, pour moi ça devrait être des cours de la Faculté des arts et des sciences sociales et non pas piger dans d'autres disciplines; je ne sais pas si vous voyez la gêne que j'ai.

Président d'assemblée : Mme Roy.

L. Roy : Oui j'entends. Il ne s'agit pas d'une salade.

G. LeBlanc : Excusez l'impression, chère collègue je ne voulais pas dire, dans le sens qu'on pourrait avoir plusieurs choix pardon, excusez-moi.

L. Roy : C'est bien indiqué qu'il s'agit de construire autour d'un projet cohérent une thématique originale et puis ce n'est pas une mineure, ce serait de manière ponctuelle pour l'étudiant en question qui considère qu'il a un beau projet en main, il va le présenter au responsable du programme qui va regarder ça, travailler ça avec lui ou elle, ensuite le faire approuver par le conseil de la faculté; ce ne sera pas une thématique qui sera adoptée nécessairement à long terme, c'est ponctuel pour cette personne-là. Maintenant si il y a certaines facultés qui souhaitent que leurs cours ne fassent pas partie d'une telle mineure thématique, on est prêt à recevoir vos commentaires, mais je pense que la nature même d'une mineure thématique originale explique bien de quoi il s'agit.

Président d'assemblée : Ça va, je ne sais pas si d'autres personnes ont, en tout cas, je passe la parole pour l'instant à Mme Albert.

Albert : Je voulais juste ajouter là-dessus qu'à mon humble avis, sénateur LeBlanc, il me semble que ces cours-là qui seront décidés avec la personne qui gère le programme seront des cours auxquels les étudiants ont accès de par les préalables requis, alors on n'imposera pas à un étudiant de choisir un cours auquel il n'aurait pas droit comme cours au choix de toute façon. Alors à mon avis, c'est un petit peu autour de ça et donc l'idée de penser autour d'une problématique par exemple qui touche l'environnement, de faire un cours par exemple en bio et de faire un cours en philo et de faire un cours en socio autour de cette thématique-là pourrait très bien être un cas d'espèce par exemple.

Président d'assemblée : Merci. Allez-y.

G. LeBlanc : Merci monsieur le président. Ce qui me gênait le plus c'est que le Sénat dit à une faculté vous avez le libre choix de créer vos propres mineures. Je ne sais pas si vous voyez, si je veux créer une mineure en gestion, je dois la monter, l'apporter au Comité des programmes, l'apporter au Sénat. Ici, c'est comme la faculté va créer ses propres mineures. C'est juste question d'éclaircissement et si c'est accepté aujourd'hui, je ne suis pas contre, on a un bacc en commerce à reconfigurer qui s'en vient multi bien je vais prendre le même modèle qui est utilisé ici. Je ne suis pas contre le principe, mais c'est plutôt un questionnement au niveau de la procédure pour créer de nouvelles mineures, c'est tout.

Président d'assemblée : Mme Roy, allez-y.

L. Roy : J'aimerais juste ajouter que dans le bacc actuel, on ne parle pas de mineure, mais de concentration et puis que le concept de concentration thématique existe déjà depuis toujours, mais comme il y avait eu une recommandation formulée d'abord par l'évaluateur externe, adoptée à toutes les instances pour qu'on n'utilise plus l'appellation concentration, mais mineure et, que donc on puisse inclure dans le cadre d'un baccalauréat multidisciplinaire n'importe quelle mineure pourvu qu'elle rencontre les critères qui ont déjà été notés, on appellerait ça des mineures thématiques originales, mais ce concept-là existait déjà, c'était des concentrations qui étaient construites sur mesure avec le regard, l'approbation du conseil de faculté. Je ne sais pas si ça peut aider à comprendre le contexte un peu.

Président d'assemblée : Donc ce que vous nous dites, c'est juste la terminologie qui a changé, la chose existait, on l'appelait une concentration, maintenant on l'appelle une mineure, et M. LeBlanc nous fait remarquer que c'est un virage au moins terminologique parce que maintenant n'importe quelle faculté peut

proposer comme mineure un programme qui va piger dans d'autres facultés pour se remplir, c'est ce que j'ai compris. Donc il n'est pas contre, mais il voulait attirer notre attention parce que ça crée un précédent, c'est ce que je vois. J'ai la secrétaire générale qui demande la parole.

Secrétaire générale : À la page 7, quand on lit ce paragraphe-là des deux mineures, il y en a une qui précise tous les domaines de la Faculté des arts dans lequel on peut prendre une mineure, mais après ça on dit l'autre mineure peut être choisie parmi n'importe quel champ d'étude ou discipline à l'université pour lequel il existe une mineure et, si je comprends bien, c'est là qu'est le problème parce que la Faculté d'administration maintenant ce n'est pas ça parce qu'il y a un règlement qui existe pour que le conseil de la faculté l'adopte ou l'accepte.

Président d'assemblée : M. Robichaud.

Registraire : Oui pour clarification, à même le règlement sur les programmes reconfigurés où on inclut le baccalauréat multidisciplinaire à la page 35 du répertoire règlement, 2.01.61, dans la structure du programme du baccalauréat multidisciplinaire, on dit bien de plus sur l'approbation du conseil de la faculté concernée, le programme pourra inclure une mineure thématique composée de 24 crédits, dont au moins 9 crédits sont de niveau 3000 ou 4000. Donc la création de ces mineures thématiques fait déjà partie du règlement.

Président d'assemblée : Oui, mais ça ne disait pas que ça pouvait venir d'autres facultés.

Registraire : Le règlement dit entre autres que le programme de bacc multi est composé de trois mineures, dont deux sont normalement de la faculté concernée, donc la troisième peut être d'ailleurs.

Président d'assemblée : La troisième, juste une. C'est ça que vous dites? Mme Roy.

L. Roy : J'avais compris que la préoccupation du sénateur LeBlanc, c'était qu'à l'intérieur d'une mineure thématique originale construite au niveau de la Faculté des arts et des sciences sociales il comprenait mal comment on pouvait y inclure des cours de d'autres facultés, donc on ne parle pas d'une mineure de notre faculté, mais de cours de d'autres facultés dans le cadre de cette mineure-là. J'avais compris que c'était ça la problématique. Est-ce que j'ai mal compris?

Président d'assemblée : Plus ou moins. M. LeBlanc.

G. LeBlanc : Écoutez monsieur le président, j'essayais de comprendre le processus pour créer une nouvelle mineure et que ça peut être des cours, c'était le principe qu'une faculté pourrait composer sa propre mineure en prenant des cours de plusieurs autres facultés, je ne suis pas contre, tout à fait d'accord avec cette démarche, mais ayant été au Comité des programmes pour plusieurs années j'essaie de voir la séquence. Si c'est permis dans les règlements, d'accord, mais je voyais ça comme une occasion de créer différentes mineures sur plusieurs thèmes et que ça n'a pas été approuvé par les instances, mais si c'est déjà dans les règlements. Je suis pour le programme, c'était une question procédurale, c'est tout.

Président d'assemblée : Moi j'ai peut-être mal compris, mais d'après ce que M. Robichaud nous a lu, j'ai compris qu'il y avait un cours qui pouvait venir d'ailleurs. Ce n'est pas ça?

Registraire : Une mineure sur trois. Il y en a normalement, donc même techniquement deux sur approbation pourraient venir de l'extérieur de la faculté d'origine.

Président d'assemblée : Ça va, M. LeBlanc? Alors il n'y a pas d'autres demandes d'intervention sur cette proposition, on va passer au vote. Vous pouvez voter. Je vais arrêter le vote et c'est 35 oui et 1 non donc c'est adopté à la majorité. Merci.

11.2 Reconfiguration du baccalauréat en art dramatique

Président d'assemblée : Le deuxième, c'est la Reconfiguration du baccalauréat en art dramatique page 19. Mme Roy si vous voulez la proposer.

L. Roy : *Je propose que, dans le cadre du projet de la reconfiguration des programmes, le Sénat académique accepte les modifications proposées au programme de baccalauréat en art dramatique.*

Président d'assemblée : *Appuyé par Matthieu LeBlanc.* Continuez.

L. Roy : Pour commencer encore, ce projet-ci répond aux recommandations qui ont suivi l'évaluation du programme en 2010 tout en répondant aux paramètres de la reconfiguration. Vous verrez plus tard qu'on a une demande de dérogation à l'instar des autres disciplines artistiques de la faculté et puis, bien sûr, vous aurez constaté que le département d'art dramatique a saisi l'occasion pour apporter des précisions à plusieurs descriptions de cours, seulement vous n'aurez pas eu l'occasion de le constater, mais c'est pour ça, je voulais

le souligner aujourd'hui. Plusieurs cours ont été modifiés pour préciser davantage les descriptions de cours. De plus, il y a eu création de quatre nouveaux cours : Phonétique et diction I, Phonétique et diction II, Jeu devant la caméra et Techniques de jeu simple. Donc si on tourne à la page 25, à la description des objectifs, le programme vise la formation d'abord de comédiennes et de comédiens professionnels en tant qu'artistes polyvalents et autonomes capables de répondre en priorité aux besoins et aux exigences du milieu artistique et théâtral et de la production télévisuelle et cinématographique acadienne et francophone dans les Maritimes. Les artistes ainsi formés auront le discernement artistique et social nécessaire pour s'adapter aux conditions du marché et prendre les initiatives théâtrales et culturelles les plus adéquates assignées dans lesquelles ils exerceront leurs compétences. Cette formation ouvre ainsi aux diplômées et diplômés en art dramatique plusieurs possibilités de carrière en plus de l'exercice proprement dit du métier de comédienne et de comédien. Elle ou il peut choisir de poursuivre des études de 2^e cycle en théâtre pour devenir metteur en scène, théoricienne ou théoricien du théâtre, critique ou encore amorcer une carrière dans l'enseignement universitaire ou professionnel. À la page 26, on remarque que le programme poursuit trois grands objectifs de formation. L'objectif de formation professionnelle en jeu; l'objectif d'acquisition d'une culture théâtrale et générale de base; ainsi que l'objectif de formation de base en production. Ces objectifs qui constituent donc la formation fondamentale seront atteints par l'offre de cours divisés à l'intérieur de cinq composantes ou cinq axes distincts dont la composante jeu qui est conçue de 24 crédits de cours, la composante habiletés techniques, 18 crédits, la composante théorique, 12 crédits, la composante production, 21 crédits et la composante pratique professionnelle, 15 crédits. Vous avez eu l'occasion de lire aux pages 26 et 27 qu'il y a diverses stratégies pédagogiques qui sont utilisées pour atteindre les cinq objectifs que je viens de nommer. Si on tourne à la page 32, vous aurez constaté que nous avons identifié les cours qui permettent d'atteindre les OFG, et finalement à la page 33, tout comme les deux autres disciplines artistiques qui ont déposé des projets à reconfiguration au Sénat académique, on demande une dérogation. On explique que la formation théâtrale proposée est une formation multidisciplinaire qui permet l'acquisition de connaissances et de compétences diverses et, d'autre part, la diminution supplémentaire du nombre de crédits offerts dans la discipline principale, mais les étudiantes, les étudiants à risque de ne pas être acceptés dans un programme d'études de 2^e cycle dans une autre université francophone. En ce qui concerne les disciplines artistiques, il faut comprendre que dans la majorité des autres écoles professionnelles ou universités ou facultés de ces disciplines-là, les différentes composantes sont vraiment des disciplines connexes, donc on pourrait pour être le plus concret possible, retrouver dans une école professionnelle le département de jeu où on formerait les étudiants pour devenir des comédiens. On pourrait aussi trouver le département de productions théâtrales où on formerait plutôt les étudiants à développer les outils nécessaires pour œuvrer dans le milieu du théâtre, mais n'étant pas des comédiens, donc tous ceux qui sont responsables de l'éclairage ou de la mise en scène ou de la scénographie, etc. Donc c'est dans ce sens-là que l'on considère que pour la discipline de l'art dramatique comme pour l'art visuel et la musique, cette discipline-là comporte de l'interdisciplinarité ou de la connexité au niveau de la formation qui fait en sorte que nous pouvons récupérer l'ensemble des 90 crédits qui forment la formation fondamentale sans avoir une discipline connexe. J'espère que j'ai été claire. Donc en gros, c'est ça, vous avez aussi pour le passage aux études de 2^e cycle, il y a très peu de programmes au pays de 2^e cycle en théâtre, mais nous avons eu des lettres des personnes responsables de ces programmes nous indiquant clairement que le nombre de 90 crédits en théâtre était essentiel pour pouvoir accéder à ces programmes-là. Je suis prête à répondre à vos questions.

Président d'assemblée : En avez-vous? Numéro 14.

Blain : Je m'interroge simplement sur le changement de nom expression corporelle et mouvement. Je ne sais pas, c'est tout simplement que je n'aimerais pas que la notion de danse soit évacuée, c'est-à-dire pour moi l'expression corporelle, c'est plus proche d'une formation artistique et plus précis que le simple mot mouvement. Mouvement pour moi ça peut être sportif, mais tu sais ce n'est pas nécessairement orienté dans un but artistique, tandis que expression corporelle pour moi qui en a déjà fait, qui a déjà pratiqué cette discipline, je trouve ça plus précis pour une formation de comédien.

L. Roy : Donc à la page 21 du document que vous avez en main au point 3, alors on a donné une petite explication concernant le changement du titre de certains cours, l'expression corporelle devient mouvement et on dit, car l'expression corporelle ne représente qu'un aspect de la formation physique du comédien à côté de bien d'autres comme la danse, les arts martiaux, etc. Donc afin de mieux préciser puis là comme vous n'avez pas les CPR4, il y a des nouveaux cours de créés, Mouvement, il y a plusieurs niveaux de mouvements et pour chacun de ces cours-là, les objectifs sont très précis, donc certains c'est expression corporelle alors que d'autres c'est vraiment certaines techniques comme on voulait réellement les rendre spécifiques parce qu'on avait réalisé que ça manquait de spécificité dans la description des cours et comme ça souvent même qu'on pouvait passer à côté de certains éléments de la formation technique au niveau des mouvements.

Blain : Merci.

Président d'assemblée : Merci. Je n'ai pas d'autres demandes d'intervention et donc on va passer maintenant au vote. Vous pouvez voter. Je vais arrêter le vote et c'est 34 oui et 1 non, donc c'est adopté à la majorité, merci.

11.3 Création du sigle ADRD

Président d'assemblée : Le point suivant 11.3, Création du sigle ADRD, page 42. Gaston LeBlanc si vous voulez faire la proposition.

G. LeBlanc : Merci monsieur le président. Alors *je propose que le Sénat académique accepte la création du sigle ADRD qui fait référence au mot Administration Réseau Distribution.*

Président d'assemblée : *Appuyé par M. Deschenes.* Donc intervention? Je n'en vois pas. Vous êtes prêts pour le vote. Vous pouvez voter maintenant. Je vais arrêter le vote et ça donne 36 oui 0 non, donc c'est adopté à l'unanimité.

11.4 Reconfiguration des programmes de biologie

Président d'assemblée : Point 11.4, Reconfiguration des programmes de biologie page 43, c'est M. Francis LeBlanc si vous voulez faire la proposition.

F. LeBlanc : Merci monsieur le président. C'est bien à la page 43, donc *je propose que dans le cadre du projet de la reconfiguration des programmes, le Sénat académique accepte les modifications proposées au programme de baccalauréat ès sciences majeure en biologie, baccalauréat ès sciences majeure en biologie régime coopératif et mineure en biologie.*

Président d'assemblée: *Appuyé par M. Selouani.* Continuez.

F. LeBlanc : Donc ces programmes ont été reconfigurés en respectant toutes les normes établies pour la reconfiguration. Le département, l'UARD je devrais dire, a profité de l'occasion pour actualiser et réorganiser un bon nombre de cours existants. Nous avons aussi créé un certain nombre de nouveaux cours dont par exemple un cours de bio-informatique et quelques autres cours.

Président d'assemblée: Numéro 19, Mme Albert.

Albert: C'est juste une question parce qu'à la page 47, on parlait aussi du programme de spécialisation en bio et je me demandais juste peut-être que ça déjà été adopté à une autre occasion.

F. LeBlanc : Non. C'est encore au Comité des programmes, ça va probablement revenir à la prochaine réunion.

Président d'assemblée: Merci. Pas d'autres questions? Vous êtes prêts pour le vote? Vous pouvez voter. Je vais arrêter le vote et c'est 33 oui et 0 non, donc c'est adopté à l'unanimité.

11.5 Reconfiguration des programmes de physique

Président d'assemblée: Le prochain point, c'est 11.5, Reconfiguration des programmes de physique à la page 102, M. LeBlanc toujours.

F. LeBlanc : Merci. *Je propose que dans le cadre du projet de la reconfiguration des programmes, le Sénat académique accepte les modifications proposées au programme de baccalauréat ès sciences majeure en physique et mineure en physique.*

Président d'assemblée: *Appuyé par Mme Surette.* Continuez.

F. LeBlanc : Encore une fois, ces programmes respectent toutes les normes de la reconfiguration. L'unité en question aussi a réorganisé ses cours, a pris aussi l'opportunité pour créer certains nouveaux cours dont un cours de physique numérique. Ceci découlait entre autres d'une proposition lors de la dernière évaluation du programme.

Président d'assemblée: Mme Albert.

Albert: À la page 108 au point 3.3 dans le tableau, j'ai cru voir qu'il y avait une correction à la mitaine dans la marge de droite. À mon avis si cette correction-là tient, il y aurait une incohérence parce que ce que je lis un peu plus loin dans le document à la page 115, c'est qu'on devrait lire dans la discipline principale cours à option choisir 6 crédits dans l'entête du tableau et non pas avoir biffé les 6 crédits en gras à droite pour les transformer en 3 crédits si on veut respecter ce qui est prévu à la page 115.

Président d'assemblée: Est-ce qu'on peut expliquer?

F. LeBlanc : Aux pages 108 et 115 vous dites?

Albert : Oui, 108 dans le tableau au milieu discipline principale, cours à option. Dans la parenthèse qui suit cours à option on devrait lire 6 crédits et à ce moment-là ne pas avoir biffé les 6 crédits à droite pour les remplacer par 3 si on veut respecter ce qui est prévu à la page 115.

F. LeBlanc : Oui. C'est l'écriture.

Président d'assemblée: Y a-t-il des mathématiciens dans la salle?

F. LeBlanc : Non, je pense qu'on aurait dû biffer le 3 crédits à gauche et non le 6 crédits à droite. À la page 108.

Président d'assemblée: Donc ça devrait être cours à option parenthèse choisir 6 crédits parmi les cours suivants et vous rayez ce qu'il y a dans la marge, rétablissez 6 crédits dans la colonne. Ça va? Y a-t-il d'autres interventions? Je n'en vois pas. Vous êtes prêts pour le vote. Veuillez voter maintenant. Je vais arrêter le vote et ça donne 34 oui et 0 non, donc c'est adopté à l'unanimité. Merci.

11.6 Reconfiguration des programmes de Baccalauréat en gestion intégrée des zones côtières

Président d'assemblée: Le prochain point, c'est Reconfiguration des programmes de baccalauréat en gestion intégrée des zones côtières, page 129. M. Selouani si vous voulez faire la proposition.

Selouani : Merci monsieur le président. *Je fais la proposition que dans le cadre du projet de la reconfiguration des programmes, le Sénat académique accepte les modifications proposées au programme de baccalauréat en gestion intégrée des zones côtières, régime régulier et baccalauréat en gestion intégrée des zones côtières régime coopératif ainsi qu'au titre des programmes afin qu'il devienne le baccalauréat en développement durable des zones côtières régime régulier et le baccalauréat en développement durable des zones côtières régime coopératif.*

Président d'assemblée: *Appuyé par Mme Nyenda Robichaud.* Vous pouvez poursuivre.

Selouani : Donc le programme est conforme aux contraintes de la reconfiguration des programmes, donc il passe de 126 crédits à 120 crédits et nous avons profité de cet exercice pour pouvoir apporter des changements, donc en consultation avec le secteur et les professeurs du secteur ainsi que les collègues au niveau, qui s'intéressent à l'environnement, au niveau du campus de Moncton. Donc vous pouvez aller à la page 135, par rapport à la justification du changement de nom, donc nous avons profité effectivement de la reconfiguration pour changer le nom. La raison de ce changement est que malgré tous les efforts qui ont été prodigués auprès de la population, les efforts d'éducation et de sensibilisation, le terme gestion intégrée est resté mal compris et souvent confondu avec une gestion administrative. Cette perception ne reflète pas du tout la réalité du baccalauréat et a nui au recrutement en quelque sorte. Donc l'expérience sur le terrain et avec les communautés a permis donc de dégager ce nouveau nom qui est justifié par le fait que la gestion intégrée des zones côtières est aussi une déclinaison du développement durable au niveau des zones côtières. Ceci est argumenté par les différentes références que nous avons données ici, notamment celle qui a été énoncée à la conférence de Rio en 1992 et dans les différentes publications scientifiques. Donc en effet la plupart des travaux scientifiques reprennent la gestion intégrée des zones côtières comme une déclinaison de développement durable au niveau des zones côtières. La mise en œuvre du développement durable implique la prise en compte des enjeux côtiers sous tous leurs aspects : économiques, sociaux, environnementaux, là aussi nous donnons une référence de cette énonciation. Donc par rapport aux objectifs du programme, si vous pouvez aller à la page 137, donc le programme a pour objectif de former des professionnels aptes à participer activement à la gestion intégrée des zones côtières en collaboration avec les différents intervenants du milieu et les diplômés et diplômées seront en mesure de promouvoir le développement et la prospérité économique d'une région dans le respect des valeurs sociales et environnementales. Elle et il propose des compromis viables permettant la cohabitation de diverses activités présentes dans la zone côtière tout en minimisant les impacts environnementaux négatifs. Donc les interventions de ces professionnels se font principalement dans la zone côtière, c'est-à-dire dans un territoire couvrant une bande d'environ 100 kilomètres de part et d'autre du rivage. Une autre précision, c'est que dans le cadre de ce programme, les sciences environnementales et humaines occupent une place comparable en termes de crédits, donc c'est ce qui nous a amené à faire des changements, donc de profiter de cet exercice pour faire des changements. Nous avons modifié légèrement 12 cours, en conservant le même sigle, mais nous avons aboli et recréé 13 cours, cela pour des raisons diverses. Nous avons également profité de l'occasion pour abolir les cours optionnels qui n'ont jamais été donnés, donc pour respecter le règlement en ce sens. Nous avons également profité de l'occasion d'abolir un cours qui était en redondance en quelque sorte avec le cours de philosophie éthique de l'environnement, donc on a pris l'initiative de prendre le cours de philosophie de l'environnement à la place d'un cours qui existait avec le sigle GIZC. Donc les objectifs de formation généraux, tel que vous pouvez le voir à la page 145, sont respectés et je suis prêt à répondre aux questions des collègues sénateurs et sénatrices.

Président d'assemblée: Avez-vous des questions? Numéro 36.

G. LeBlanc : Merci monsieur le président. J'ai trois questions si vous voulez bien m'éclairer. Je vois que vous utilisez le terme baccalauréat en développement durable et j'essaie de voir si en acceptant, je pense que oui, en acceptant cette appellation que d'autres programmes qui voulaient s'appeler baccalauréat en développement durable, c'est possible parce le développement durable peut être mené même à réduire la pauvreté, à lancer l'économie sociale. Ma question est si on accepte un bacc appelé baccalauréat en développement durable et qu'une autre faculté vient l'an prochain avec un baccalauréat en développement durable et le Sénat dit non non, vous ne pouvez pas parce que le bacc existe déjà, c'est ma première question, c'est le thème générique parce développement durable c'est l'environnement, c'est l'équité entre les sexes même, je lisais hier un peu sur le concept de développement durable, je pensais c'est comme dire vous auriez le, c'est comme un site web, on dirait non développement durable c'est juste à Shippagan. C'est ma première question, j'en ai deux autres après.

Président d'assemblée: M. Selouani.

Selouani: C'est développement durable et zones côtières. Il ne faut pas dissocier les deux, ça va ensemble. Donc développement durable des zones côtières c'est comment prendrait une discipline je ne sais pas, administration des affaires et administration publique par exemple, ce n'est pas la même chose si on prend administration. Donc c'est développement durable et zones côtières. Et puis là nous avons fait l'effort de faire l'argumentation et la consultation pour bien démontrer que le développement durable des zones côtières, c'est une déclinaison véritable de gestion intégrée des zones côtières. Les deux termes gestion intégrée des zones côtières est beaucoup plus utilisé en Europe, en France particulièrement et dans les pays francophones européens et africains, mais c'est beaucoup plus compris comme du développement durable dans les autres pays. C'est pour ça que nous avons fait d'une pierre deux coups, nous sommes un petit peu recadrés dans cet esprit, mais en même temps pour donner plus d'attrait et de compréhension aux nouveaux étudiants et à la clientèle qu'on essaie de recruter.

Président d'assemblée: Numéro 17.

F. LeBlanc : Monsieur le président j'avais deux autres questions si vous permettez. Ma deuxième question 2 de 3, c'est à la page 136, je vois que vous avez créé un nouveau cours au milieu de page GIZC2901 sigle en zone côtière et ma question était quelle aurait pu être la contribution du département de géographie, on parlait beaucoup de géographie ce matin à la contribution du secteur parce que les SIG je pense c'est à la mode en géographie.

Selouani : Nous avons eu, depuis la création du programme, une très bonne collaboration avec nos collègues d'Edmundston par rapport à ce cours qui est le système d'information géographique. Cependant les collègues d'Edmundston dans le programme d'aménagement forestier ont changé aussi le contenu et puis la cible du contenu, le contenu du cours, donc il ne s'adaptait plus justement au SIG, à la gestion intégrée des zones côtières. Donc c'est pour cela, et en termes du nombre de crédits aussi il y avait une différence parce que c'était la Faculté de foresterie; le nouveau nombre de crédits est de 2, donc il y a eu beaucoup de changements au niveau de nos collaborateurs sinon on l'aurait gardé et c'est pour ça que pour avoir un cours, et ça été un débat au sein du secteur, pour avoir un cours qui répond aux besoins des étudiants et des étudiantes en gestion intégrée des zones côtières qui soit conforme en termes de nombre de crédits et puis en termes d'application qui cible la zone côtière, nous avons jugé utile de créer ce cours SIG 2901. Avec la géographie, nous avons la collaboration qui continue puisque les cours siglés GEOG font partie de choix de cours qui sont proposés aux étudiants et aux étudiantes de ____ je dirais si c'est adopté.

F. LeBlanc : Merci. Ma dernière question, je vais à la page 146, bas de page évidemment. À la droite vous avez créé un nouveau cours Méthode de recherche-développement durable. Ma question se relie à ma première question, cela veut dire qu'un autre secteur qui arriverait en disant nous voulons créer un cours en développement durable en méthode de recherche, on dirait il existe.

Selouani : S'il existe bien les gens qui voudraient l'utiliser pourraient le prendre chez nous. Comme nous savons que ce n'est un pas un cours qui existe et puis qui répond à une nécessité au niveau du campus parce qu'on voulait enrichir parce que les étudiants qui sont sur le terrain ont besoin de faire de la recherche type sondages, interviews et puis faire des statistiques, recueillir des données, etc. donc ceci va compléter le cours qui est siglé STAT aussi, mais on avait pensé au sein du secteur que ce cours-là est nécessaire pour renforcer les habiletés de recherche, mais effectivement, s'il y a un besoin qui s'exprime dans des facultés ici et là on est prêt à partager notre contenu ou on fait un double siglage, mais pour l'instant nous avons besoin de ce cours et nous l'avons justifié.

F. LeBlanc : Merci.

Président d'assemblée: Merci. Numéro 17.

Coulibaly: Je reviens sur deux éléments qui ont déjà été soulevés par mon prédécesseur le sénateur ici. Le premier, c'est le titre parce que nous, en école de foresterie, lorsqu'on cherchait à travailler toujours dans le but d'attirer de façon beaucoup plus massive des étudiants chez nous, on a essayé de jouer un peu aussi sur le titre puis le contenu puis j'avoue qu'il faut faire attention lorsqu'on donne le terme, le mot développement durable des zones côtières parce qu'on risque de faire plus de marketing de sensation qu'au niveau du contenu parce qu'au niveau du contenu, je vois méthode de recherche en développement durable, puis en passant les autres cours, il y a beaucoup de ressemblance avec le contenu du programme de gestion des zones côtières qui existe maintenant. Donc est-ce qu'on peut se prévaloir de ce terme qui est assez général parce que, partout, on parle de développement durable et un étudiant qui vient qui voit que le contenu c'est beaucoup plus axé sur toute autre chose; je sais qu'on parle de gestion des zones côtières et tout ça, c'est du développement durable, mais le terme développement durable reste un terme générique assez vague. Donc est-ce qu'on ne ferait pas de la fausse publicité en mettant ça dans le nom du programme et quant à aller chercher plus d'étudiants alors qu'en réalité lorsqu'on regarde la liste des cours ciblés ici, très peu de cours adressent ce sujet-là. Donc ça, c'était ma première préoccupation.

La seconde, c'est le cours de système d'information géographique que j'ai tout le temps donné ici de concert avec nos collègues de Shippagan, et à ma grande surprise, on n'a pas été consulté dans l'optique de faire une proposition qui serait, si vous voulez, qui « fitterait », si vous voulez, le contenu du programme de gestion des zones côtières, mais plutôt on propose un nouveau cours et d'habitude quand on le fait et puis ce n'est pas la première fois en génie lorsqu'on devait créer un cours de système de formation géographique, le programme, les professeurs concernés ont regardé de concert avec moi un peu le contenu du cours pour qu'il n'y ait pas de dédoublement ou pour qu'il n'y ait pas des répétitions. Et donc là, en proposant un nouveau cours qui ressemblerait fortement à un cours qui est déjà donné, qui est dans la liste de cours, qui aurait pu certainement peut-être faire améliorer pour faciliter l'intégration ou même de prendre en compte certains contenus de cours du programme de gestion des zones côtières, plutôt que de faire cela, on revient avec la proposition d'un nouveau cours. Ça veut dire que probablement l'embauche d'une nouvelle personne qui offrirait ce cours-là et d'autres éléments corollaires à cela. Voici un peu mes deux craintes qui ont déjà été soulevées par mon prédécesseur.

Président d'assemblée: M. Selouani.

Selouani: Donc je reviens sur ce qui a été dit par rapport à la gestion intégrée des zones côtières et de développement durable. Le développement durable des zones côtières, nous l'avons justifié par une justification qui est scientifique dans les publications et aussi donc on peut le lire d'ailleurs à partir de la conférence des Nations Unies sur l'environnement à Rio en 1992, la plupart des travaux scientifiques reprennent la gestion intégrée des zones côtières comme une déclinaison du développement durable en zones côtières, donc des zones côtières, c'est pour ça qu'on n'a pas dissocié, on n'a pas dit qu'on faisait du développement durable tout seul. On dit qu'on fait du développement durable et zones côtières, c'est intimement lié. C'est sûr que si on le dissocie, on le comprendrait comme ça été compris par nos collègues, mais c'est du développement durable des zones côtières. Donc c'est dans cette perspective et pas dans un autre et puis quand on le présente comme ça c'est très accepté par la communauté scientifique que c'est de la gestion intégrée. Je dirais que, la gestion intégrée, c'est un terme qui est spécialisé ou spécifique aux communautés qui font cette gestion intégrée, et c'est pour ça que nous le sigle nous ne l'avons pas changé. Nous avons au paragraphe 4 du préambule, à la page 135, la gestion intégrée amène les responsables des activités touchant les zones côtières à gérer ces activités de façon à protéger la santé du milieu marin, à tenir compte des besoins des autres utilisateurs de ces zones, pour assurer le développement durable des ressources et leur habitat, les objectifs écosystémiques sont au cœur de l'approche de gestion intégrée. Donc ce n'est pas contradictoire ou ce n'est pas quelque chose qui va s'accaparer du développement durable dans le sens général, mais c'est du développement durable qui est effectué dans la gestion intégrée des zones côtières et on l'a toujours spécifié comme ça. Donc la terminologie de gestion intégrée des zones côtières qui revient dans le programme fera partie toujours du discours, elle continue d'être représentative de la discipline, donc une amélioration, une modification du sigle n'était pas justifiée. Donc ça c'est par rapport à la question du développement durable des zones côtières. Par rapport au cours de SIG, à ma connaissance, quand on a pris connaissance du projet de reconfiguration du programme de nos collègues en foresterie, le titre a changé et puis c'est devenu SIG en foresterie. Ce n'était pas le cas avant et le nouveau titre du cours, c'est système d'information géographique en foresterie donc qui est très orienté en foresterie. Et il est descendu à 2 crédits, donc c'est devenu un cours à 2 crédits. Je ne sais pas si nos collègues peuvent répondre, mais c'est un cours qui est spécifiquement orienté vers les applications en foresterie. Voilà donc ce que j'avais à répondre.

Président d'assemblée: Merci. Numéro 2, madame la secrétaire générale.

Secrétaire générale : J'aimerais juste rappeler la *Loi sur l'Université de Moncton* prévoit qu'au campus de Shippagan que des programmes d'études de 1^{er} cycle dans les domaines de la gestion des zones côtières et de la gestion de l'information peuvent être donnés au complet, ce qui veut dire qu'on ne pourrait pas aller plus loin au niveau du développement durable. Il faudrait rester dans la niche si vous voulez de zones côtières, alors c'est prévu dans la Loi.

Président d'assemblée: Merci. Numéro 20.

Chouinard: Ce que je trouve drôlement intéressant, c'est ce qu'ils ont mentionné c'est le fait qu'on considère la question de l'approche écosystème des bassins versants, c'est-à-dire qu'on va 100 kilomètres et puis même on peut aller davantage; l'exemple ici, c'est la Petitcodiac qu'on peut aller jusqu'à qu'est-ce qui a des impacts dans le haut de la rivière avec la marée, mais ce que je trouverais intéressant que vous allez aussi en mer de ce côté-là. Je trouve intéressant que vos deux programmes, le programme SIG il me semble qu'il devrait coïncider parce que si on considère cette notion-là que vous dites et puis moi je trouve ça drôlement intéressant que vous l'ayez mis là, parce que les gens trouvaient toujours que la zone côtière c'est restrictif et puis, dans notre esprit, on a toujours considéré que la zone côtière, le bassin versant en amont et en aval jusqu'à on va dire 30 mètres de profondeur, mais tu sais je veux dire vous avez mis 100 kilomètres de part et d'autre pour ne pas faire de *fluff* là, mais c'est qu'à ce moment-là votre SIG ça serait drôlement intéressant que vous ayez la collaboration entre les deux; je ne veux pas me mêler de vos affaires, mais je trouve que vous avez ici un terrain d'entente drôlement intéressant entre les deux campus et puis qui pourrait être même je veux dire c'est que ça pourrait peut-être même donner éventuellement à trois campus éventuellement là tu sais avec la maîtrise où des gens veulent se mettre à jour sur le SIG, en tout cas, je vais plus loin, mais en tout cas entre vos deux campus, moi je trouve qu'il y a un terrain d'entente extraordinaire. Mais ce n'est pas de mes affaires, c'est de vos affaires à vous autres.

Président d'assemblée: Merci. Numéro 13.

Chetouane: Merci. Moi je rejoins les commentaires des deux sénateurs avant moi, M. LeBlanc et M. Lacina sur le titre, le choix des mots dans le titre, pas sur la constitution des programmes. En lisant ici, c'est clair que la gestion intégrée, c'est dit ici, c'est même cité par sénateur Selouani, la gestion intégrée amène les responsables des activités touchant les zones côtières, etc. à gérer de façon à protéger, donc c'est impliqué là-dedans, la dimension de durabilité elle est impliquée dans ce mot de gestion intégrée. Alors je me pose la question pourquoi faire virgule et développement, c'est-à-dire baccalauréat en développement durable et zones côtières, pourquoi ne pas l'appeler juste baccalauréat en gestion intégrée des zones côtières et c'est tout puisque la gestion intégrée amène elle-même au développement durable implicitement. Pourquoi maintenir un monopole sur un terme qui est le développement durable qui peut concerner un département de génie civil, qui peut concerner un département ___ sociale, qui peut concerner, donc ça serait un peu, j'imagine, une façon un peu écorchée le sentiment de mes collègues, c'est un peu trop prétentieux de dire voilà, c'est la boutique du développement durable ici.

Président d'assemblée: Merci. Je crois que M. Selouani a déjà parlé de ça, si vous avez autre chose à ajouter, je ne sais pas.

Selouani : Ce n'est nullement un monopole, moi je pense que c'est un programme qui n'appartient pas juste au campus de Shippagan, c'est un programme qui appartient à l'Université de Moncton avec ses trois composantes. Moi je pense que si on propose quelque chose qui est quand même accrocheur, qui est intéressant et qui a été de l'avis de nos collègues qui sont à la maîtrise en environnement, qui ont aidé nos professeurs, c'est une affaire de longue haleine, c'est une *plus-value* qu'on apporte à toute l'université. Ce n'est pas Shippagan qui va prendre le monopole et puis qui va faire un drapeau tout seul et puis qui va faire un royaume, non, on travaille avec vous, on est à votre disposition, c'est votre programme aussi. C'est le programme de l'Université de Moncton. Moi cet esprit de dire que Shippagan monopolise, ça me dérange un peu, ça me pose un problème. On a nullement cette prétention ni cette ambition, au contraire on est ouvert, on voudrait travailler avec nos collègues d'ingénierie pour travailler sur, par exemple, l'aménagement de l'érosion côtière, par exemple, avec les gens de génie civil et puis j'en ai parlé avec le doyen Paul Chiasson. Donc au contraire, si on a ouvert cette chose-là qui n'est pas en contradiction parce que c'est basé sur une argumentation qui est scientifique, c'est une référence à des gens qui utilisent une thématique et puis si je l'ai dit, c'est que la gestion intégrée en zone côtière est bien comprise en Europe, très bien comprise en France, mais qui est malheureusement pas comprise au niveau des écoles secondaires, au niveau de l'Amérique du Nord et au niveau du Canada. Donc c'est beaucoup plus la composante développement durable et zone côtière, moi je les dissocie pas, qui est mieux acceptée. Ceci c'est après avoir eu des *focus groups*, après avoir écouté nos conseillers en orientation dans les écoles secondaires, après avoir écouté les partenaires du milieu, du gouvernement qui nous ont suggéré ceci, avec nos collègues aussi de la maîtrise en environnement avec qui nous avons échangé. Donc ce n'est nullement un monopole du terme, au contraire je pense que comme l'a signalé madame la secrétaire générale nous sommes je dirais obligés, contraints, j'irai pas jusque-là, ligotés à être dans la niche de la gestion intégrée des zones côtières qui est une déclinaison d'un développement durable dans les zones côtières. Donc j'espère que nous sommes ouverts à discuter de collaboration et d'ouverture par rapport à cette thématique que nous n'avons nullement l'intention de monopoliser et je vous en prie de prendre ce programme comme une propriété qui vous appartient; c'est aussi votre programme à Edmundston et à Moncton.

Président d'assemblée: Numéro 26.

Surette: Je porte mon chapeau de maîtrise en études de l'environnement. Moi je suis très heureuse de voir qu'un programme va s'appeler développement durable et zones côtières, ça va complètement dans l'axe de développement qu'on a en environnement, ça permet d'aller chercher les forces qu'on a dans les trois constituantes et puis quand je regarde la formation de ce programme-là, c'est effectivement du développement durable. On a les sciences naturelles, on a les sciences économiques, on a la société, tout est là pour être du développement durable. La gestion intégrée des zones côtières, c'est une approche qui permet de faire du développement durable, donc je ne vois absolument aucun problème à ce qu'on nomme le programme développement durable et que ce soit beaucoup plus attractif pour l'axe environnement et pour le programme et que ça améliore les collaborations qu'on a entre les trois campus sur la question d'environnement. Donc moi je suis plus qu'à l'aise avec le titre, je trouve que c'est un bon changement.

Président d'assemblée: Merci. Numéro 16.

Adegbidi: Je crois que le petit malaise que je sens c'est par rapport donc à oui, certain monopole sur le terme développement durable. Si demain d'Edmundston, de l'École de foresterie, j'arrive ici avec un programme développement durable et forêt, est-ce qu'on peut m'assurer qu'on va accepter que le terme développement durable n'est pas un terme consacré quelque part et que ça passera et que le Sénat ne me rétorquera pas que développement durable et forêt il y a déjà quelque chose qui parle de développement durable, je crois que c'est un peu ça, quoi. Est-ce qu'on peut m'assurer que ça passera cette question sur ce thème-là? C'est aussi simple que ça.

Président d'assemblée: Je peux donner la parole à M. Selouani, mais je ne pense pas que M. Selouani peut parler pour le Sénat.

Selouani : Je peux répondre à sa question. Si vous venez avec un programme comme ça, je voterai pour.

Adegbidi : Bon d'accord. Merci.

Président d'assemblée: Numéro 30.

L. Roy: Merci monsieur le président. Peut-être que je ne saisis pas tous les enjeux, mais il me semble quand même que si j'entends des discours qui sont un peu protectionnistes et puis on vient de passer plusieurs heures à débattre autour d'un rapport qui n'a pas fait l'unanimité de toute évidence, mais n'oubliez pas qu'au départ on cherche des solutions pour attirer plus d'étudiants à l'Université de Moncton et puis moi il me semble qu'avec la nouvelle appellation du programme qui nous est proposée aujourd'hui, ça pourrait effectivement faire en sorte que ça serait un plus pour le recrutement. Alors moi j'inviterais les gens à réfléchir à ça. On s'est tenu ce matin pour défendre des positions, il est aussi temps de se tenir pour aller dans des directions comme ça qui peuvent, il me semble, que n'être bénéfiques pour l'institution.

Président d'assemblée: Merci. Numéro 17.

Coulibaly: Écoutez, ce n'est pas une guerre de clochers. C'est vrai que nous voulons tous vendre, non pas salade excuse-moi, on veut valoriser nos programmes, on veut attirer les étudiants, on veut être très attractifs puis on a fait ce même essai chez nous. On a joué avec des noms et dans notre autre critique, autre évaluation on a été assez sincère de dire que si on donne telle appellation, mais le contenu de nos cours ne reflète pas en totalité ou partiellement tel ou tel élément qu'on met dans le titre du programme, puis moi j'attire l'attention des collègues de Shippagan sur ce point. Je suis d'accord qu'on garde le terme développement durable, mais quand on met développement durable et zones côtières et que je regarde le contenu ici puis il y a très peu de modifications par rapport au contenu précédent, mais c'est là ma question. Est-ce que vous allez, peut-être qu'on n'a pas vu les détails ici des différents SIG, mais ce serait bien que dans le contenu bien sûr que cela reflète le nom qu'on va donner au programme parce qu'un étudiant qui vient ici qui est intéressé par le développement durable et puis qui revient qu'il trouve que oui, je suis des cours de gestion des zones côtières, ainsi de suite, mais très peu de cours axés sur cet élément-là, mais il reste un peu sur sa faim. Moi, c'est un peu de cela que je veux parler. Je ne suis pas contre le fait que Shippagan garde ce nom, ce n'est pas un monopole, c'est la même université puis nous les gens du campus du nord, on se bat même pour qu'on n'ait même pas de dénomination campus nord, on veut que...

Président d'assemblée: M. Coulibaly, je pense que vous répétez une intervention que vous avez déjà faite. Malheureusement ce système-ci ne me permet pas toujours de voir qui demande la parole; si je m'en étais rendu compte je vous aurais demandé si vous alliez parler de la même chose parce que... Numéro 8. Est-ce que vous allez apporter des nouveaux éléments?

Selouani : Ce n'est pas différent, la question c'est qu'on semble s'orienter vers dire que la gestion intégrée de zones côtières, les cours qui sont là ne sont pas du développement durable ce qu'on aurait dû changer parce qu'on a changé le titre, on change le contenu pour s'adapter au développement durable. La gestion intégrée de zones côtières, c'est du développement durable, ces cours-là, c'est du développement durable. Moi j'aimerais savoir quelle est la définition que fait le sénateur Coulibaly sur le développement durable. Ce qu'on

fait ici, c'est du 100 % de développement durable, c'est ça que j'essaie de dire. C'est démontré par des articles scientifiques, c'est démontré par la conférence de Rio, et ce n'est pas quelque chose qu'on lance en l'air. Quand on parle gestion intégrée des zones côtières, c'est effectivement tout de suite compris comme du développement durable en zones côtières. Donc ces cours-là, on n'est pas en contradiction, c'est pour ça qu'on n'a pas changé les sigles. On ne les a pas changés parce que c'est du développement durable. La sénatrice Surette l'a très bien dit, elle fait partie de la maîtrise en environnement et elle sait que le contenu du cours, le programme, c'est du développement durable, donc on n'est pas en contraction, on n'a pas à changer parce que c'est véritablement du développement durable ce qu'on est en train d'offrir ici.

Président d'assemblée: Numéro 9.

N. Robichaud: Merci monsieur le président. Étant au campus, je peux confirmer dans le fond que vraiment la conscience de développement durable est là à 100 % et puis c'est vraiment ce que les étudiants reçoivent comme formation; je suis vraiment proche avec beaucoup d'étudiants, tous les étudiants qui sont dans le bacc de développement durable. ***J'aimerais savoir si on peut passer au vote.***

Président d'assemblée: Oui, vous pouvez demander la question au préalable, si c'est appuyé ça doit être ensuite adopté à deux tiers des voix pour arrêter le débat. ***Donc c'est appuyé par Sylvie Blain.*** Ça c'est la question au préalable, c'est pas ouvert à débat. Alors comme je vous explique il faut maintenant avoir deux tiers des voix. Vous pouvez voter maintenant. Je vais arrêter le vote et ça donne 33 oui et 3 non, donc c'est adopté. Donc le débat est terminé sur la proposition, et je dois maintenant passer au vote sur la proposition. Vous pouvez voter maintenant sur la proposition. Je vais arrêter le vote et ça donne 33 oui et 2 non, donc c'est adopté à la majorité. Merci.

11.7 Modifications au Règlement 6

Président d'assemblée: Le point 11.7, ***Modifications au règlement***, c'est à la page 169. M. Robichaud va nous présenter, mais il ne peut pas proposer. Alors qui veut faire cette proposition? ***Proposé par le recteur et appuyé par M. Boucher***, donc allez-y M. Robichaud.

Registraire: Merci monsieur le président. Donc vous voyez, à la page 170, la lettre du vice-recteur adjoint qui réfère le règlement au Comité des programmes, règlement numéro 6 en tant que tel et à la page 171 en réalité de là jusqu'à la page 174, vous avez le projet de règlement proprement dit avec tout en haut de la page 171 les deux résolutions adoptées par le Sénat académique qui donnent lieu à ce règlement-ci, c'est-à-dire que c'est un règlement qui vise à convertir la décision du Sénat académique en texte réglementaire en tant que tel. Vous vous souviendrez que le Sénat académique a adopté une résolution sur les exigences d'anglais applicable aux programmes reconfigurés et, par la deuxième résolution, il a décidé que ce règlement-là ou cette règle-là plutôt s'appliquerait à tous les programmes qui ont déjà été reconfigurés. À la lumière de cette décision-là, le Comité des programmes a cru bon que cette décision soit intégrée aux règlements universitaires et a demandé à la RVD de lui proposer un projet de règlements, c'est ce que vous avez ici. Comme d'habitude le règlement vous est présenté avec le règlement actuel en colonne de gauche et le projet de règlement en colonne de droite et donc ce qui a été choisi c'est de tout simplement ajouter la décision du Sénat académique aux règlements qui existent déjà sur les exigences de français qu'on avait déjà ce règlement-là. Le règlement donc sur les exigences de français deviendrait un règlement sur les exigences linguistiques parce qu'il couvrirait dorénavant aussi les exigences d'anglais, c'est pourquoi le titre est modifié, c'est pourquoi aussi les intertitres à 6.1 et, à la page 172, 6.2 sont modifiés. Le texte du règlement qui portait sur les exigences de français est presque indemne, il y a très très peu de corrections à l'exception d'un mot en 6.1.1 où on remplace un « de » par « en » et aussi pour une précision à la fin de 6.1.3, à la page 172, où on a voulu préciser que la règle qui portait sur 3000 et 4000, les cours à ces niveaux qui était une règle qui remontait à très longtemps passé quand on n'avait pas de cours de niveau 5000 aussi à l'université au 1^{er} cycle, on ajoute le 5000 tout simplement pour que la règle s'étende à ces cours-là aussi, mais le véritable projet que l'on vous propose, il est à la page 174, à la colonne de gauche, ce sont là les exigences d'anglais qui seraient dorénavant applicables. Nous avons choisi de le faire en deux paragraphes, le premier paragraphe c'est essentiellement la règle de design de programme en tant que telle où on dit que à l'exception des programmes de certificats, tous les programmes de 1^{er} cycle comprenant un cours obligatoire en anglais, soit anglais 1022 ou un autre cours en anglais de niveau supérieur. Ce que ça veut dire ceci, et ça respecte selon moi la décision qui a été prise par le Sénat, c'est que c'est 1022 qui est le seuil, mais l'unité académique peut recommander de un que le seuil soit à un niveau plus élevé et c'est à l'unité académique à recommander le niveau et évidemment aux instances à en disposer à travers le processus d'approbation. En 6.3.2, c'est la règle qui s'applique à l'étudiant et comment on administre le règlement en tant que tel où on parle du fait que l'étudiant s'il a satisfait aux exigences en anglais de son programme d'études, est exempté du cours et doit le remplacer, soit par un cours au choix, soit par un cours en anglais de niveau supérieur selon les exigences particulières de son programme d'études. Alors c'est encore là à l'unité académique lorsqu'elle soumet un programme de proposer la règle qui s'appliquera. Dans le cas où l'étudiant aura satisfait l'exigence par un test de classement, est-ce que l'étudiant pourra le remplacer par un cours au choix ou est-ce que dans ce programme-là il faudra avoir un cours d'anglais de niveau supérieur. Encore là, ça respecte la décision du Sénat qui était de ne pas imposer cette règle aux unités académiques, mais de le traiter au cas par cas dans

les programmes comme il serait présenté aux instances. Donc c'est *grosso modo* le projet qui est là. La seule chose que j'aimerais amener à votre attention aussi, monsieur le président, c'est que depuis que le projet de règlement a été proposé, il y a eu une petite discussion d'ordre linguistique justement sur cette notion de « en français » plutôt que « cours de français ». La RVD avait recommandé que l'on passe à la formule de « en français et en anglais » et plus on y repense et avec quelques consultations au côté linguistique de la chose, en réalité on aurait dû probablement garder l'appellation que ce sont des cours de français. Dire des cours en français ça présuppose plutôt la langue de livraison du cours ce qui n'est pas le cas ici, c'est la discipline du cours qui est ciblée, donc on devrait parler de cours de français et de cours d'anglais plutôt que en français ou en anglais. Et si les gens sont d'accords avec ça, il me semble que ça pourrait être une modification à l'amiable si vous voulez monsieur le président et c'est ça pour le projet.

Président d'assemblée : Il y a peut-être deux cas ici. Il y a une expression qui est exigence, vous avez mis exigence en français à une place et vous avez mis exigence d'anglais à l'autre place, et ensuite vous parlez du cours. Ce que vous venez de dire est vrai par rapport à cours parce que les cours d'anglais, c'est pas des cours donnés en anglais. Évidemment, ils sont donnés en anglais si c'est des cours d'anglais, mais ce n'est pas ça qui fait que c'est un cours d'anglais, mais l'exigence lui pourrait avoir, on pourrait garder « en » parce que c'est l'exigence en français et puis c'est l'exigence en anglais.

Registraire : Je suis d'accord.

Président d'assemblée : Mais le cours lui-même serait de français et anglais.

Registraire : C'est là où on réfère aux cours, je suis d'accord.

Président d'assemblée : Pour le moment, c'est ça que vous avez, si vous voulez apporter un amendement, il faudra le faire parce que sinon je ne pense pas qu'une petite modification à l'amiable suffira étant donné qu'apparemment il y a eu débat au comité.

Registraire : À la RVD.

Président d'assemblée : RVD oui. Donc voilà. Numéro 5.

Dubois : J'ai une question d'interprétation. Au 6.3.1, quand on lit à l'exception des programmes de certificat, tous les programmes de 1^{er} cycle comprennent un cours obligatoire, etc. etc., est-ce que ça comprend les programmes qui peuvent avoir plus d'un cours obligatoire en anglais?

Registraire : Oui. Ici je comprends ce que vous voulez dire. Vous parlez par exemple ...

Dubois : Du programme de traduction.

Registraire : Oui ou carrément en anglais, il y a un programme majeure en anglais par exemple qui par définition, comme ici on parle des exigences de base d'anglais. Nous, c'est dans cette optique-là qu'on l'a interprété, c'est-à-dire que tout programme doit avoir comme exigence minimale un cours d'anglais obligatoire. Ça n'empêche pas qu'un cours qui serait dans une discipline qui touche à la langue y compris l'anglais est plus le cours d'anglais.

Président d'assemblée : Est-ce que ça va Mme Dubois?

Dubois : Faudrait peut-être dire exigence minimale d'anglais au 6.3.

Registraire : On peut. On ne le disait pas auparavant au règlement pour exigence de français par exemple, mais on pourrait, si c'est plus clair.

Président d'assemblée : Je vous rappelle faites un amendement si vous voulez changer. Ceci est un règlement. On n'est pas en train de parler de choses approximatives. Donc je n'ai pas d'autres demandes d'intervention. Numéro 6.

Snow : Est-ce que *j'ai compris qu'il faut faire une proposition pour mettre cours d'anglais et cours de français? Alors j'en fais la proposition.*

Président d'assemblée : C'est quoi exactement votre proposition?

Snow : *Remplacer l'expression cours en anglais par cours d'anglais.*

Registraire : Et la même chose en français.

Snow : Et la même chose en français.

Président d'assemblée : Mais il n'y a pas cours en français.

Registraire : Oui. Il l'a à 6.1.1, d'ailleurs le 1 est en gras à la page 171, colonne de droite. On parle de 6 crédits obligatoires en français. Donc ça serait de crédits de français et non pas des crédits en français.

Président d'assemblée : Oui, mais là c'est pas les cours, c'est les crédits, c'est ça que je voulais faire remarquer tantôt.

Registraire : Ah! Oui, je comprends tout à fait.

Président d'assemblée : Faut pas aller à l'autre extrême.

Registraire : Je comprends, à 6.1.3, on a la même expression.

Président d'assemblée : Est-ce qu'on peut régler le problème des cours pour le moment et puis après ça on reviendra sur les autres expressions. **Donc la proposition d'amendement c'est partout où on dit cours d'anglais c'est-à-dire, non, partout où on dit cours en anglais, cours obligatoires en anglais, cours etc. en anglais, que ça soit remplacé par « de ».** On va régler au moins ce cas-là d'abord, **c'est appuyé ça? M. Lisa Roy.** Avez-vous des interventions sur cet amendement? Je n'en vois pas donc on va passer au vote sur l'amendement seulement et vous pouvez voter. J'arrête le vote et ça donne 33 oui et 0 non donc c'est adopté à l'unanimité. Alors là il reste maintenant le cas des « a » si quelqu'un veut clarifier ça ou essayer de mettre un peu d'ordre là-dedans.

Registraire : On parlerait ici des règlements 6.1.1 et de 6.1.3 pour le français où il y a crédits en français.

Président d'assemblée : Y a-t-il des demandes d'amendement ou non? Numéro 19.

Albert : *Je suggérerais peut-être crédits de cours de français pour la clarté?*

Président d'assemblée : Six crédits obligatoires de cours de français que vous suggérez? Ça conviendrait ça M. Robichaud?

Registraire : Oui. À la partie 1 du règlement crédits est défini comme crédits de cours donc on pourrait utiliser crédits de cours, c'est une expression consacrée.

Président d'assemblée : **Donc votre amendement ça serait de remplacer 6 crédits obligatoires en français par 6 crédits obligatoires de cours de français.**

Albert : Uh-huh.

Président d'assemblée : C'est bien ça, je ne veux pas vous mettre des mots dans la bouche. **Appuyé par Mme Urbain.** Y a-t-il débat sur cette question d'amendement? Numéro 14.

Blain : *J'ajouterais dans le même paragraphe à la toute fin, il se peut que des étudiantes ou des étudiants aient à suivre plus de 6 crédits de cours de français.*

Président d'assemblée : **Oui ça serait compris dans votre motion.** D'accord, merci Mme Blain. Je pense qu'à l'amiable on s'entend que c'est le même problème. Vous êtes prêts pour le vote là-dessus? Sur l'amendement vous pouvez voter. J'arrête le vote et l'amendement est adopté 33 à 0, donc c'est adopté à l'unanimité. Merci. Est-ce que ça règle tous les problèmes? Je vous avais fait remarquer qu'à 6.1, le titre c'est exigence en français et puis à la page...

Registraire : 6.2 la même chose.

Président d'assemblée : 174 vous avez exigence d'anglais. Si vous voulez régler ça. Ça va comme ça vous êtes prêts à voter sur la motion. Alors vous pouvez voter. J'arrête le vote et ça donne 32 oui 0, non donc c'est adopté à l'unanimité. Merci beaucoup. Y a-t-il encore des choses sur la même...

Urbain : Je pense qu'on n'a pas voté sur l'amendement proposé par Mme Dubois d'ajouter, on n'a pas proposé d'ajouter minimal finalement? Ok.

Président d'assemblée : Alors la proposition est comme ça à moins que vous voulez la reconsidérer, c'est là pour rester. Ça va?

11.8 Abolition de concentrations thématiques

Président d'assemblée : On passe à 11.8, Abolition de concentrations thématiques, c'est à la page 175, proposition de Mme Roy.

L. Roy : Donc *je propose que le Sénat académique accepte l'abolition des deux mineures thématiques rattachées au baccalauréat ès arts multidisciplinaire, thématique en études acadiennes et thématique en études canadiennes.*

Président d'assemblée : C'est *appuyé par Matthieu LeBlanc.* Continuez.

L. Roy : Je voudrais souligner tout d'abord qu'il y a une petite confusion, c'est que dans la proposition on parle de mineure thématique alors qu'en réalité il s'agit plutôt de thématique uniquement, il faudrait pas penser qu'on revient sur ce qui a été discuté plus tôt. Avant comme je l'ai dit tantôt, on avait des concentrations thématiques, mais parmi les concentrations thématiques qui avaient été votées en bonne et due forme et qui faisaient partie du Répertoire, on avait les deux thématiques en études acadiennes et celle en études canadiennes. On a constaté que ces deux thématiques-là ne répondent plus aux intérêts des étudiantes et étudiants qui sont inscrits au BAM. Au cours des dix dernières années, on ne peut que constater qu'il y a seulement deux étudiantes ou étudiants qui ont opté pour une de ces concentrations-là. Donc il y aura toujours la possibilité de les intégrer à la banque de mineures thématiques originales, mais pour l'instant on propose l'abolition telle qu'elles paraissent présentement. Je devrais peut-être souligner que ça découle aussi d'une recommandation du Sénat académique à l'effet que la Faculté des arts et des sciences sociales et les campus d'Edmundston et de Shippagan examinent la pertinence de maintenir des concentrations de thématiques définies comme composantes du programme.

Président d'assemblée : Merci. Y a-t-il des questions ou interventions? Je n'en vois pas, donc vous êtes prêts pour le vote. Vous pouvez voter. J'arrête le vote et c'est 32 oui et 2 non, donc c'est adopté à la majorité. Merci.

11.9 Abolition du programme Odyssée humaine

Président d'assemblée : Le point 11.9, Abolition du programme Odyssée humaine à la page 180, Mme Roy toujours.

L. Roy : *Je propose que le Sénat académique accepte l'abolition du programme Odyssée humaine.*

Président d'assemblée : *Appuyé par Mme Cabajsky.* Merci. Allez-y.

L. Roy : Alors je pense que la lettre du vice-doyen Thibault est assez claire. Les inscriptions à ce programme sont suspendues depuis 2008, elles avaient été suspendues suite à un manque d'intérêt, très très peu d'inscriptions et puis de plus, le groupe de professeurs qui s'intéressaient à ce programme-là ont manifesté au cours des dernières années beaucoup moins d'intérêt et donc après avoir consulté toutes les instances appropriées, on propose l'abolition de ce programme-là.

Président d'assemblée : Avez-vous des questions? Je n'en vois pas. Vous êtes prêts pour le vote. Vous pouvez voter. J'arrête le vote, c'est 34 oui 0 non, donc c'est adopté à l'unanimité.

11.10 Modifications du Baccalauréat appliqué en gestion de la relation client

Président d'assemblée : Le point 11.10, Modifications du baccalauréat appliqué en gestion de la relation client, page 184. Gaston LeBlanc.

G. LeBlanc : Merci monsieur le président, donc à mon tour de parler d'appellation de programme. Alors j'ai deux propositions, la première est *que le Sénat académique accepte la modification au titre du programme baccalauréat appliqué en gestion de la relation client afin qu'il devienne le baccalauréat appliqué en marketing.*

Président d'assemblée : *Appuyé par M. Deschenes.* Allez-y.

G. LeBlanc : Alors monsieur le président comme vous le savez l'an dernier le Sénat académique a accepté le deuxième de nos trois programmes articulés avec le collège communautaire, l'appellation était le bacc comme on voit bacc appliqué en gestion de la relation client. Le dossier a été accepté au Sénat, au Conseil des gouverneurs, mais la CESP, comme vous voyez à la page 185 dans la lettre que j'écrivais au vice-recteur M. Boucher, la CESP a bien reçu le document, mais on suggérait qu'on devrait changer l'appellation à un bacc appliqué en marketing étant donné le contenu du programme. Par ailleurs, je me rappelle bien au Comité des programmes, la sénatrice Céline Surette avait fait le même commentaire. J'aurais bien dû l'écouter à l'époque, mais voilà donc, la CESP dit qu'on devrait modifier. Ils sont d'accords avec le contenu, le 2+2, et ainsi de suite, donc tous des éléments positifs, mais il nous suggère d'aller vers un bacc appliqué en marketing. Vous noterez aussi un deuxième changement comparé à l'an dernier, pour arrimer tous les cours d'anglais avec nos

programmes, l'arrimage du cours d'anglais avec nos programmes de la faculté, le cours anglais 1022 est indiqué dans le programme pour répondre à l'OFG-9, les exigences minimales en anglais.

Président d'assemblée : Merci. Y a-t-il des questions? Je n'en vois pas, donc on va passer au vote. Vous pouvez voter. Je vais arrêter le vote et c'est 31 oui 2 non, donc c'est adopté à la majorité.

G. LeBlanc : Monsieur le président, si vous permettez je vais passer à la deuxième proposition. Alors par ricochet, **je propose que le Sénat académique accepte l'abolition du sigle ADRC qui était administration relation client**, et comme vous le savez tout à l'heure on a accepté ADRD pour réseau de distribution, donc c'est des sigles pour valider 60 crédits du collège communautaire. Donc je propose l'abolition de ADRC.

Président d'assemblée : **Appuyé par Mme Albert.** Avez-vous des questions? Je n'en vois pas, donc on va passer au vote. Vous pouvez voter. J'arrête le vote et c'est 34 oui et 0 non, donc c'est adopté à l'unanimité. Merci.

11.11 Reconfiguration du Baccalauréat appliqué en science de laboratoire médicale

Président d'assemblée : On passe au deuxième tome et on est à la page 2, Reconfiguration du baccalauréat appliqué en science de laboratoire médicale. M. Francis LeBlanc.

F. LeBlanc : Merci monsieur le président. **Je propose que dans le cadre du projet de la reconfiguration des programmes, le Sénat académique accepte les modifications proposées au baccalauréat appliqué en science de laboratoire médicale.**

Président d'assemblée : Merci. Est-ce que c'est le laboratoire qui est médical ou la science?

F. LeBlanc : Laboratoire médical, c'est un laboratoire médical oui, science en laboratoire médical.

Président d'assemblée : Donc on devrait enlever le « e ».

F. LeBlanc : En science de laboratoire médical oui.

Président d'assemblée : Non, mais il vient de dire que c'est le laboratoire qui est médical et non pas la science. Je pose juste la question. Entre temps est-ce que c'est appuyé? **Appuyé par Mme Lisa Roy.**

F. LeBlanc : Donc je vous amène à la page 12, directement à la section 5. Pour ce programme ici, dû au fait que le programme doit remplir un profil de compétences de la corporation professionnelle si vous voulez, et le profil de compétences est donné plus tard à partir de la page 29 si je ne me trompe pas. Donc on a dû demander une dérogation pour remplir toutes les exigences du profil de compétences, on a dû se rendre à 64 crédits de formation fondamentale au lieu de 60 ce qui nous donne au final un bacc avec 121 crédits et pour se rendre à 121 crédits, on a dû diminuer la formation générale à 27 crédits plutôt que de 30 crédits. Donc ça c'est pour la dérogation. Vous allez aussi remarquer qu'il y a quelques modifications dans la description du programme à la page 13, par exemple. Au tout début, à droite, on mentionne que ce programme est offert en priorité pour les étudiants qui sont citoyens canadiens ou résidents permanents. Donc ça c'est une exigence de la province, donc ce programme-là c'est pour, bien sûr, remplir les besoins en santé de la province du Nouveau-Brunswick. Je mentionne aussi il y a une petite erreur typographique à consiste.

Président d'assemblée : On l'a notée. Il n'y a pas de « e » non plus à médical. On a vérifié.

F. LeBlanc : Ok. Excusez-moi je n'avais pas compris votre question tout à l'heure. Aussi à la page 14, maintenant on exige un examen daltonisme parce que, bien sûr, il y a certains tests qu'on a besoin de reconnaître les couleurs, donc je ne pourrais pas m'inscrire au programme. Donc aussi on a ajouté à la page 16, on mentionne que pour écrire l'examen national, il y a des frais supplémentaires, donc c'est pas couvert par la scolarité du programme. C'est tout, s'il y a des questions.

Président d'assemblée : Y a-t-il des questions? Je n'en vois pas. On va passer au vote. Vous pouvez voter. Je vais arrêter le vote et c'est 33 oui 0 non, donc c'est adopté à l'unanimité. Merci.

11.12 Reconfiguration du Baccalauréat appliqué en techniques radiologiques

F. LeBlanc : Donc je vous amène à la page 45. **Je propose que dans le cadre du projet de la reconfiguration des programmes, le Sénat académique accepte les modifications proposées au baccalauréat appliqué en techniques radiologiques.**

Président d'assemblée : **C'est appuyé par Mme Surette.**

F. LeBlanc : Je vous amène à la page 56 où est-ce qu'ici, encore une fois, on a une dérogation pour remplir les exigences du profil de compétences qui est donné plus loin dans le document. On a dû augmenter la formation fondamentale à 63 crédits, donc diminuer la formation générale de 30 à 27 crédits. Nous avons aussi, à la page 57 et à la page 58, des mêmes genres de modifications qu'on a faites pour le programme qu'on vient tout juste d'adopter. C'est tout.

Président d'assemblée : Y a-t-il des questions ou des interventions? Je vais passer au vote. Vous pouvez voter. Je vais arrêter le vote et c'est 34 oui 0 non, donc c'est adopté à l'unanimité. C'est encore vous.

11.13 Reconfiguration du Baccalauréat appliqué en thérapie respiratoire

F. LeBlanc : Oui. Merci monsieur le président. Je vous amène à la page 117. Donc ***je propose que dans le cadre du projet de la reconfiguration des programmes, le Sénat académique accepte les modifications proposées au baccalauréat appliqué en thérapie respiratoire.***

Président d'assemblée : ***Appuyé par Mme Surette.***

F. LeBlanc : Maintenant je vous amène à la page 128. Encore là on a dû augmenter le nombre de crédits de la formation fondamentale à 64 crédits qui fait en sorte que le nombre de crédits total du programme est 121 crédits avec 27 crédits de formation générale. À la page 129, on a encore une fois la même modification qu'on a eue pour les deux programmes précédents. On a aussi d'autres modifications par exemple à la page 131 à droite en haut, on mentionne que puisqu'on a des stages, que les stagiaires sont soumis aux horaires et règlements du centre de stage, donc ça c'était déjà présent dans certains de nos autres programmes, mais on l'a spécifié ici.

Président d'assemblée : Il y a juste une petite coquille, c'est peut être remercié, il ne devrait pas avoir de trait d'union.

F. LeBlanc : Oui. Il faudrait vérifier aux autres, peut-être c'est probablement dans les autres aussi.

Président d'assemblée : Il n'y pas d'interventions, donc on passe au vote. Vous pouvez voter. Je vais arrêter le vote et c'est 31 oui 0 non, donc c'est adopté à l'unanimité.

11.14 Suivi au SAC-130307 – Reconfiguration des programmes de Baccalauréat ès arts – Majeure et Mineure en géographie

Président d'assemblée : Le point 11.14, Suivi au SAC donc Reconfiguration des programmes de baccalauréat ès arts – majeure et mineure en géographie, c'est à la page 202. Mme Lisa Roy.

L. Roy : Merci monsieur le président. ***Je propose que dans le cadre du projet de la reconfiguration des programmes, le Sénat académique accepte les modifications proposées au programme de mineure en géographie.*** On est à nouveau dans le premier tome page 202.

Président d'assemblée : Faudrait retourner au premier tome. Est-ce que quelqu'un appuie cette proposition?
Appuyé par M. Selouani.

L. Roy : Pour les membres du Sénat qui étaient au Sénat en mars 2013, vous vous souviendrez qu'au moment où j'avais fait la proposition des projets de reconfiguration de tous les programmes en géographie, la Faculté des sciences de l'éducation, par le biais de son doyen de l'époque Jean-François Richard, avait soulevé le fait qu'il y avait eu omission de consultation près de la Faculté des sciences de l'éducation, et que ce devait être fait étant donné que certains étudiants des baccalauréats en éducation au secondaire suivent des majeures et des mineures en géographie. En ce qui concerne la majeure, on a reçu l'aval. En ce qui concerne la mineure, on nous a proposé des modifications, alors après des consultations entre les deux facultés, vous avez pu constater que, par rapport au projet initial, il y a des modifications qui ont été apportées. En fait, ce qu'on nous a demandé, c'est que les étudiantes et étudiants inscrits à un B.A.-B.E.D avec majeure peuvent suivre GEOG2523 ou 2603, mais non pas les deux. Et puis que les étudiantes et étudiants inscrits à un B.A.-B.E.D avec majeure et mineure ne peuvent pas suivre les cours GEOG3103, 3523 et 4803, alors on a accepté d'ajouter ces notes-là pour le bénéfice des étudiants de B.A.-B.E.D, et sinon, c'est le même projet qui avait été proposé l'année dernière, donc un programme de mineure qui a pour objectif une introduction à la discipline, son objet d'études, ses méthodes et ses techniques qui visent à fournir une formation générale ou un complément à une formation thématique interdisciplinaire.

Président d'assemblée : Y a-t-il des interventions, des questions? Je n'en vois pas, donc on va passer au vote. Vous pouvez voter. J'arrête le vote et c'est 35 oui et 0 non, donc c'est adopté à l'unanimité.

11.15 Suivi au SAC-130307 – Reconfiguration des programmes de Baccalauréat ès arts – Majeure et Mineure en études françaises

Président d'assemblée : Le point 11.15, Reconfiguration des programmes de baccalauréat ès arts – majeure et mineure en études françaises. Madame Roy, page 210.

L. Roy : Il n'y a pas de recommandations ici. Il n'y a pas lieu de voter sur des recommandations étant donné que la Faculté des sciences de l'éducation a donné son aval, vous avez eu la lettre. Est-ce que je devrais ajouter quelque chose, madame la secrétaire générale?

Secrétaire générale : C'est vrai que la lettre est claire.

L. Roy : C'est qu'il n'y a pas de décision là.

Secrétaire générale : Si vous voulez faire une motion de réception comme quoi que ça respecte ce que vous souhaitez, **que le Sénat reçoive la lettre de la Faculté des sciences de l'éducation.**

L. Roy : **Qui donne l'aval pour la majeure et la mineure en études françaises.** Je le fais.

Président d'assemblée : Alors on propose de recevoir la lettre M. Richard, je ne suis pas sûr que c'est pas la bonne formalité, mais si tout le monde comprend ce que ça veut dire, donc le Sénat reconnaît la validité de cette lettre. **Appuyé par Mme Albert.** Donc c'est une motion de réception de la lettre de M. Richard. Je ne vois pas de débat là-dessus. Vous pouvez voter. Je vais arrêter le vote et c'est 30 oui et 0 non, donc c'est adopté à l'unanimité.

11.16 Suivi au SAC-130307 – Reconfiguration du programme de Mineure en sciences sociales

Président d'assemblée : Le point 11.16, Reconfiguration du programme de mineure en sciences sociales, c'est page 213. Mme Roy.

L. Roy : Merci. **Je propose que dans le cadre du projet de la reconfiguration des programmes, le Sénat académique accepte les modifications proposées au programme de mineure en sciences sociales.**

Président d'assemblée : **Appuyé par Mme Urbain.**

L. Roy : Donc c'est exactement le même cas, le même type de situation que ce que je vous ai expliqué pour la mineure en géographie. Il n'y avait pas eu de consultation, depuis on a eu ces consultations-là inter-facultaires. Il y a eu des demandes de modifications qui ont été acceptées par toutes les instances et ces modifications-là prévoient que les personnes qui sont inscrites au baccalauréat en éducation devraient privilégier les cours qui ont été identifiés dans les listes par une étoile. Et sinon, c'est le même projet qui était sur la table il y a un an, programme de mineure en sciences sociales qui vise essentiellement à offrir aux étudiantes et étudiants une formation complémentaire en sciences sociales. Les principaux objectifs du programme sont de permettre l'acquisition de connaissances de base en sciences sociales, d'initier l'étudiante et l'étudiant aux principales disciplines des sciences sociales, et d'acquérir des connaissances complémentaires à celles que lui procure sa discipline principale.

Président d'assemblée : Y a-t-il des questions? M. LeBlanc.

G. LeBlanc : Merci monsieur le président. Je me réfère à la page 222 pour la séquence, juste un truc technique, pour la séquence des cours en économie on indique économie 1011 et 1010 égal à 1020 et 1030 et dans la feuille de route à la page 221, on a au tout début économie 1011 et après le bloc 1020 et 1030. À moins que je me trompe, je pense que c'est redondant là. 222 et 221.

L. Roy : Je ne suis pas certaine de comprendre.

G. LeBlanc : Bien si vous allez à la page 223 en haut à gauche, la séquence de cours économie 1020 et 1030 est équivalente à 1011 et 1010 alors dans votre programme, vous avez 1011. Alors les étudiants ne devraient pas faire 1020. Je peux me tromper, mais cours obligatoire 1011 et après on dit 1020 et 1030, mais je pense 1011, à moins que c'est changé. Alors 1011 serait égal à 1020, équivalent à 1020.

L. Roy : Je ne peux pas vous répondre. Malheureusement je ne sais pas comment nuancer ça.

G. LeBlanc : Monsieur le président peut-être vérifier par après et faire les corrections qui s'imposent.

L. Roy : Oui on pourrait.

Président d'assemblée : M. Robichaud, qu'est-ce que vous dites?

Registraire : Je voulais simplement vous dire que le cours d'économie 1010 a été aboli, il n'existe plus au Répertoire, donc on devrait le rayer de la séquence, ça réglerait peut-être en partie la question.

L. Roy : Il n'est pas là. Il n'y a pas de 1010 dans la séquence, il y a un 1020 et je pense que la question du sénateur LeBlanc, pas dans le nouveau programme, dans la proposition de modification, il n'y a pas le cours économie 1010. Il est dans la colonne du programme actuel, mais le programme reconfiguré ne prévoit pas l'offre du cours 1010.

Président d'assemblée : Je ne sais pas si quelqu'un se comprend la dedans, moi non. Gaston LeBlanc est-ce que ça va?

G. LeBlanc : Essentiellement 1011 et 1010, la séquence est la même que 1020 et 1030. S'il n'y a pas eu d'abolition de cours, si on fait le 1011, on ne devrait pas faire le 1020.

Président d'assemblée : 1011 existe-il encore M. Robichaud?

G. LeBlanc : Je ne suis pas certain à 100 %, mais pour moi c'est un peu illogique, mais je soulève le point, je suis pour le programme et ainsi de suite.

L. Roy : Je ne peux pas vraiment répondre parce que je ne suis pas certaine si dans le nouveau projet parce que là vous vous référez à la colonne de gauche qui est le programme actuel. Je ne suis pas certaine s'il y a eu des modifications de cours qui feraient en sorte que ce ne serait pas redondant d'avoir le cours 1020. On pourra vérifier éventuellement, mais je ne sais pas, on n'a pas les autres formulaires de modifications de cours, etc. même là je viens de me souvenir avec la référence du registraire qu'on a aboli le 1010, mais c'est pas là donc même ça je l'avais oublié, donc je ne peux pas vous dire si ça serait vraiment redondant ou non.

Président d'assemblée : Y a-t-il une partie de ce texte-là qui va se retrouver dans l'annuaire?

Secrétaire générale : Oui.

Président d'assemblée : Parce que là on ne peut pas juste laisser ça au registraire, on est en train de faire le texte officiel, n'est-ce pas?

Registraire : S'il y a véritablement au système une règle d'équivalence qui est programmée entre 1011 et un des cours qui est au bloc ECON, l'effet sera que les cours qui sont au bloc ECON en réalité n'auront pas besoin d'être faits par l'étudiant. Donc il n'y aura pas d'anomalie de système dans le sens que l'étudiant qui aura fait 1011 automatiquement aura une équivalence vers un autre des cours et ne reprendra pas un de ces cours-là. Il ne sera pas disponible en tant que tel, donc il passera à un autre cours du bloc ECON. Donc tel que le programme est là, il n'y a rien qui empêcherait sa mise en œuvre. C'est simplement qu'il est possible de dire ECON1030 au début du bloc économie soit redondant, mais ça n'empêcherait pas la livraison du programme de façon ordonnée quand même.

Président d'assemblée : Pouvez-vous vivre avec ça? Ça va. Donc il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, alors on va passer au vote. Vous pouvez voter. Je vais arrêter le vote et ça donne 31 oui et 1 non, donc c'est adopté à la majorité. Merci.

11.17 Mise en vigueur complète des programmes reconfigurés de Baccalauréat en ingénierie

Président d'assemblée : On est au point 11.17, Mise en vigueur complète des programmes reconfigurés de baccalauréat en ingénierie. M. Chiasson n'est pas là.

Secrétaire générale : Non, M. Chiasson n'est pas là.

Président d'assemblée : Y a-t-il quelqu'un qui peut présenter à sa place?

Secrétaire générale : M. Chiasson a indiqué qu'il voulait vraiment présenter ça. Il est ici demain.

Président d'assemblée : On va être là demain nous autres aussi, ça fait on peut reporter ça à demain si vous êtes d'accords.

11.18 Résolutions transmises à titre d'information

Président d'assemblée : Le point 11.18, Résolutions transmises à titre d'information, page 240.

Secrétaire générale : Alors monsieur le président, page 240 on retrouve les résolutions transmises à titre d'information qui sont en lien avec tous les programmes que l'on vient d'étudier au Comité des programmes, alors dans les créations de cours vous voyez de nombreux cours qui ont été créés. J'attirais votre attention à

la page 241 à la résolution R-05 qui se trouve en plein milieu. Cette liste de cours-là, on l'a mise dans la liste des créations, mais elle devrait apparaître dans la liste des modifications. Alors on va transférer ça et on va s'assurer que ce soit bien fait dans les procès-verbaux. Modifications de cours à la page suivante, alors on y retrouve la gestion des zones côtières, la biologie et puis par rapport à la physique aussi. Alors tous les cours sont là, les abolitions de cours qui sont le pendant des créations et enfin par rapport à la reconfiguration, toutes les modifications dans les banques de cours ayant les sigles de la discipline et dans la banque de cours des objectifs de formation générale. Alors voilà monsieur le président, je sais que c'est bref, mais je pense que c'est assez complet.

Président d'assemblée : Avez-vous des questions là-dessus? Vous en n'avez pas. Alors ça épuise le point 11 sauf pour 11.17 qui est reporté à demain.

12. Nominations

12.1 Bureau de direction du Sénat académique (J.-F. Richard)

Président d'assemblée : On passe au point 12, les nominations. Dans les deux cas, il faut remplacer M. Jean-François Richard qui est devenu observateur et qui selon les termes du règlement n'est pas membre du Sénat; quand on dit membre du Sénat, on veut dire un membre votant du Sénat, donc c'est ça le contexte. Il faut dans les deux cas simplement un membre du Sénat, vous êtes tous éligibles, tous les membres du Sénat sont éligibles pour une durée de trois ans. Donc c'est d'abord le bureau de direction du Sénat académique, vous pouvez faire des propositions ou des mises en candidature. Si personne ne veut proposer personne d'autre, vous pouvez proposer vous-même. Numéro 27.

Ryan : Je propose Étienne Dako pour le Bureau de direction du Sénat académique.

Président d'assemblée : Étienne Dako est-ce que vous acceptez cette mise en candidature?

Dako : Oui.

Président d'assemblée : Merci. On a une candidature. Numéro 35.

Navarro Pardiñas : Je voulais juste dire que s'il n'y avait pas de candidature, j'aurais été intéressée, mais si M. Dako veut se présenter je vais lui laisser la place.

Président d'assemblée : Vous êtes libre, on peut avoir plus d'une candidature. Et numéro 28.

Charron : Je propose Denis Roy.

Président d'assemblée : Denis Roy, est-ce que vous accepteriez d'être proposé?

D. Roy : Non, je refuse.

Président d'assemblée : Ok. Donc voilà. Ensuite j'ai numéro 36.

G. LeBlanc : Merci monsieur le président, je propose Mme Blanca Navarro Pardiñas.

Président d'assemblée : Merci. Vous acceptez oui ou non Mme Navarro? Oui. Donc on a deux candidats. Numéro 14.

Blain : Je propose Céline Surette.

Président d'assemblée : Céline Surette, est-ce que vous accepteriez?

Surette : Non.

Président d'assemblée : Non, d'accord. Je dois demander trois fois s'il y a d'autres candidatures. Donc une fois, c'est fait. Deuxième fois, y a-t-il d'autres candidatures? Troisième fois, y a-t-il d'autres candidatures? Il n'y en a pas donc on s'arrête là et on va avoir un vote entre M. Dako et Mme Navarro. Il y a des bulletins, il y a des scrutateurs. Merci. Tout le monde a donné tel vote. Je suis content, on a une urne maintenant parce qu'avant ça on ramassait les bulletins à la main. Entre temps, on va passer au deuxième comme on fait habituellement.

12.2 Comité des programmes (J.-F. Richard)

Président d'assemblée : Le deuxième, Comité des programmes du Sénat académique, encore une fois vous avez la liste des personnes qui sont là actuellement, il faut nommer un membre du Sénat, tout le monde est éligible, durée de trois ans, même chose. Donc la période de mise en candidature est ouverte. Numéro 23.

Cabajsky : Je propose Matthieu LeBlanc.

Président d'assemblée : Matthieu LeBlanc, est-ce que vous accepteriez?

M. LeBlanc : Oui.

Président d'assemblée : Donc on a un candidat, merci. Y a-t-il d'autres candidatures? Y a-t-il d'autres candidatures? Je demande une dernière fois, y a-t-il d'autres candidatures? Il y en n'a pas, donc Matthieu LeBlanc vous êtes élu. Félicitations.

13. Format des procès-verbaux du Sénat académique

Président d'assemblée : On passe au point 13, Format des procès-verbaux du Sénat académique, et c'est la secrétaire générale qui va vous lire une proposition et ensuite je demanderai si quelqu'un veut la proposer.

Secrétaire générale : Alors je vais vous présenter le format des procès-verbaux qu'on vous propose et je pense qu'il y aura une proposition par la suite. Alors il y a deux documents, il y a le condensé du procès-verbal du 1^{er} novembre 2013 qui est l'exemple de base si vous voulez. Le condensé, c'est celui habituel que vous avez reçu et si vous allez à la page 2, à la table des matières, vous voyez que les documents ou la table des matières commence avec le point 4, 7, 8, 9, 10, etc. Le point, c'est que toutes les rubriques ne sont pas nécessairement incluses dans le condensé. Le condensé, c'est vraiment un condensé des décisions du Sénat académique et c'est distribué dans les unités à peu près deux semaines après les assises du Sénat. Maintenant, ce qui est proposé dans le nouveau format des procès-verbaux du Sénat académique, c'est un peu une variation de ce qu'on connaît déjà. Maintenant, il y a dans la première page, où à la page 2 si vous voulez en blanc, une explication par rapport au processus actuel pour la préparation des procès-verbaux qui comptent quatre étapes. La première, c'est qu'on obtient une transcription qui est complète qui est sans édition. Alors tel quel, comme vous le parlez, c'est la transcription que l'on fait faire à l'extérieur de l'université. Par la suite, on prépare le condensé du Sénat académique comme je viens de vous le présenter et par la suite on prépare le procès-verbal qui est une transcription éditée, alors corrigée. Au dernier Sénat, on a ajouté l'enregistrement de la réunion qui est déposé aux archives de l'université. Alors ce qui est la remarque à ce moment ici, c'est que la transcription complète, c'est une copie conforme de l'enregistrement et si on prépare un procès-verbal qui est édité, on n'aura pu une copie conforme à l'enregistrement, il n'y aura pas une cohérence entre les deux documents. Alors dans la présentation d'un nouveau format, ce que l'on propose ici c'est une nouvelle approche dans le sens que dans un premier document, on aurait un condensé qui ressemble beaucoup plus à un procès-verbal normal. Alors si vous regardez à la page 5 par exemple, on commence avec l'ouverture, la constatation, la vérification, la correspondance, etc. et on va retrouver toutes les décisions qui ont été prises comme dans un vrai procès-verbal. Ceci sera signé par le président et par moi-même et adopté ici. Par la suite, il y aurait en annexe, l'annexe 1, la transcription telle qu'elle existe, telle qu'on la reçoit. Alors elle nous arrive avec le verbatim, alors il faut accepter que des fois la façon qu'on parle ce n'est pas nécessairement la façon correcte, ce n'est pas un français qui est parfait. Alors il n'y aurait pas cette édition-là qu'on prépare habituellement. Par la suite, si vous allez un petit peu plus loin à la page 57, on fait référence à l'enregistrement qui est une séance qui est enregistrée par quelqu'un de la direction générale des technologies et on aurait le nom de la personne; depuis quelques années, c'est toujours Sébastien Landry. Et enfin, en bout de ligne, on aurait la référence au document de la séance, 228^e séance par exemple, la date et où sont déposés les documents sur le site Web de l'université. Alors ça c'est tous les documents qu'on reçoit ici sont déposés sur le site web et on donnerait la référence. Ça serait une nouvelle façon de procéder un peu plus économe, un peu plus rapide; j'y vois que des avantages, aucun défaut, mais il faudrait accepter de vivre avec la transcription telle qu'elle nous vient et il faudrait accepter de vivre qu'il y a peut-être des erreurs de français qui seront assez importantes, mais qui seraient données à titre d'information et vous auriez là toutes les délibérations, en plus des décisions. Alors voilà. Je n'ai pas de proposition écrite.

Président d'assemblée : Alors si quelqu'un veut faire une proposition, il faut commencer avec ça. Est-ce que c'est ça que vous voulez faire, numéro 27 est-ce que c'est une proposition?

Ryan : Je peux faire une proposition, mais je voulais apporter une précision pour ceux qui seraient peut-être un peu inquiets de la question parce que finalement ce qu'on aura ce sera un genre de procès-verbal ajouté à un verbatim. C'est l'équivalent d'un verbatim n'est-ce pas Mme Castonguay?

Secrétaire générale : Oui.

Ryan : C'est ça. On s'est posé la question au BDS à savoir si jamais, parce qu'à l'heure actuelle ce qu'on a c'est un texte qui est très transformé, évidemment, ce n'est pas de la langue écrite...

Président d'assemblée : Moi, je pense qu'on devrait proposer avec la proposition.

Ryan : Oui non, mais c'est que je voulais apporter un éclaircissement avant, est-ce que je peux?

Président d'assemblée : Ce n'est pas normal, mais en tout cas, allez-y.

Ryan : Mais je peux faire la proposition d'adopter le nouveau format, tout simplement, si vous et je peux faire l'éclaircissement après.

Président d'assemblée : Donc votre proposition c'est?

Ryan : *Je propose l'adoption de ce nouveau format-là qui est proposé par la secrétaire générale.*

Président d'assemblée : L'option du nouveau format de procès-verbaux.

Ryan : Oui.

Président d'assemblée : Et c'est appuyé par *M. Hector Adegbidi*. Vous pouvez continuer.

Ryan : C'est simplement que comme ceux qui ont l'habitude ici, qui sont ici depuis un petit moment, ils savent que quand on regarde les procès-verbaux, on a toujours des petites corrections à faire, on s'était dit au BDS qu'il ne faudrait pas qu'on commence à vouloir corriger le verbatim parce que là ça deviendrait compliqué, mais compte tenu du fait qu'il peut y avoir des choses qui ont été mal captées par l'enregistrement, la proposition qui serait associée à ce nouveau format-là, c'est qu'on a toujours la possibilité de changer quand il s'agit vraiment d'un mot qui a été mal transcrit et qui ne veut vraiment pas dire la même chose et non pas des formulations ici qui concerneraient ah! j'ai pas dit ça comme ça, mais vraiment qui concerneraient des questions de sens. Donc je voulais préciser ça parce que je pense qu'ici on a effectivement un projet que je trouve intéressant parce que ça va faire une économie de travail pour, une économie de travail et puis une économie d'argent aussi pour l'université, et puis on a quand même la transcription plus on a l'enregistrement si jamais on veut aller vérifier si la transcription fait, pour avoir déjà moi écouté la transcription, pardon l'enregistrement, je sais qu'il y a des fois des problèmes d'enregistrement, donc des mots qui peuvent être mal saisis par celle qui va faire la transcription. Donc ici j'ai l'impression qu'on a le meilleur des systèmes parce qu'on a la possibilité de vérifier, on a le condensé et puis si jamais effectivement y'avait des mots qui étaient complètement transformés par rapport à ce qui avait été dit, il y a la possibilité de corriger le verbatim aussi tout simplement. Merci.

Président d'assemblée : Y a-t-il des interventions là-dessus? Numéro 19.

Albert : C'est vraiment, quand on se relit, ça nous invite à vraiment faire attention quand on parle, je vais d'ailleurs le faire à ce moment même. Ceci dit, une des préoccupations que j'avais quand je regardais le verbatim, la transcription verbatim, c'était à mon humble avis des problèmes de ponctuation. Je veux bien qu'on reprenne les mots qu'on a dits tels qu'on les a dits et les expressions dont on a usées, mais il m'apparaît important quand même que la ponctuation qui donne un peu sens à ce qu'on dit soit intégrée dans le verbatim. Je me demande si ça fait sens pour vous, mais en relisant des extraits de verbatim de la dernière fois, je me disais en lisant ça, tout d'un trait, ça ne fait aucun sens, or je pense quand je me suis exprimée à un moment donné, les gens avaient compris ce que j'essayais de dire, mais c'est pour ce que ça vaut, je ne sais pas si on peut dire ça à la personne qui assure la transcription, mais il me semble que ce détail-là, ce souci-là de mettre une pause à certains moments donnés dans le texte pour que les phrases fassent sens, ça m'apparaît minimalement important.

Président d'assemblée : Moi j'ai l'impression que je ne connais pas cette Mme Beaulieu, mais j'ai l'impression que ça doit être une personne, je ne connais pas la Mme Beaulieu qui le fait, mais j'ai l'impression que ça doit être les mêmes personnes qui font les transcriptions pour les procès parce que c'est ça la plus grande demande, et il est possible qu'ils aient leurs propres codes et vous savez c'est comme de la poésie parfois on met pas de, moi je le sais pas, mais on peut peut-être refilez votre suggestion, mais il ne faut pas s'attendre à des miracles étant donné qu'ils ont, vous savez la personne qui fait la transcription ne veut pas interpréter, donc le fait de mettre une virgule ou ne pas en mettre une peut changer le sens et pour cette, en tout cas, dans les transcriptions qu'on a devant les tribunaux, c'est pas très différent de ça. Il faut savoir quand s'arrêter, mais je voulais juste vous donner cette information-là parce qu'il y a quand même une technique qui est suivie, mais évidemment comme disait Mme Ryan à un certain moment, on a vu le mot UARD écrit comme un oiseau évidemment la personne peut ne pas savoir qu'il y a des sigles, ça fait c'est tout à fait normal. Voilà. Numéro 28.

Charron : C'est une question de clarification pour l'ordre du jour, là on aura adoption du procès-verbal et est-ce qu'on aura aussi adoption des verbatim ou quelque chose du genre, est-ce que ça va être convenu?

Président d'assemblée : J'ai compris d'après la proposition de Mme Ryan, elle me corrigera, mais j'ai compris que, et ce que madame la secrétaire générale a dit, c'était pour information que la transcription était donnée, mais qu'on pouvait, si quelqu'un voulait faire corriger cette information-là, on la corrigerait comme on

corrige un document qui nous est donné des fois qui contient des coquilles. C'est bien ça, j'ai bien compris? L'adoption, c'est l'adoption du procès-verbal.

Charron : Mais les verbatim s'il y a quelque chose à changer on les changera, mais sinon on a rien dans l'ordre du jour qui nous incite à le faire.

Président d'assemblée : Parce que si on arrive à adopter la transcription on n'est pas plus avancé, on est même pire qu'avant parce qu'on va passer une heure ou deux à lire ça ligne à ligne parce qu'au moins le procès-verbal actuel il est condensé un petit peu.

Charron : Je vous remercie, je me posais simplement la question.

Président d'assemblée : On ne sait pas trop, faudra peut-être se donner la chance de l'essayer et de faire les réajustements. Numéro 13.

Chetouane : Moi j'ai peut-être aussi une petite question d'un souci un peu négligeable à ce sujet, peut-être ce n'est pas trop important, mais quand même. C'est-à-dire ici on dissocie, ça veut dire on aura un rapport avec deux parties, une partie où il y a la discussion tout azimuts qui a muri les décisions qui seront mises au début. La seule inquiétude peut-être négligeable ou infime, je me pose la question suivante c'est que comme tout à l'heure la sénatrice Charron avait dit, on va adopter une partie, mais est-ce que le transcript, etc. sera sujet à adoption, est-ce qu'il va changer dans le temps, est-ce que les versions seront robustes, enfin ils seront constants dans le temps, je ne sais pas. À la page 17, c'est-à-dire il y a un autre inconvénient quand même que j'aimerais soulever de ça, c'est à la page 17 du format des procès-verbaux, donc là où il a écrit Chetouane, ça veut dire les choses sont là, ils s'écrivent en même temps, on les lit en même temps, on peut ajouter quelque chose, on peut dire on n'est pas d'accord, on va écrire pourquoi on n'est pas d'accord ici, les autres ils vont dire oui, etc. etc. C'est du parallélisme, ça veut dire, finalement, on tente dans le parallélisme, je dois lire le rapport ici et puis je dois lire le transcript qui a muri la décision de l'autre côté. C'est un peu inconvénient, j'ouvre comme ça un document, je lis d'un côté les décisions, d'un autre côté je dois revenir en arrière pour, ou annexe, pour lire un peu qui est-ce qui a dit ça, avant ci, etc. Je trouve un peu il y a déphasage un peu de temps, je ne sais pas, peut-être c'est négligeable.

Président d'assemblée : Numéro 19.

Albert : Je ne suis pas certaine que ma question va être clairement comprise parce que je ne suis pas sûre de pouvoir la formuler clairement dans ma tête, mais en termes de mémoire institutionnelle ou de traçabilité des débats dans le temps, est-ce que ce qu'on propose va nous permettre justement de retracer les éléments de discussion et d'échanges qui ont donné lieu à telle ou telle décision au final parce que ça m'apparaît important. Pour moi, un bon procès-verbal, c'est un procès-verbal qui est relativement descriptif pour retracer, finalement, le sens des décisions qu'on a prises, en fait l'arrière-plan des décisions qu'on a prises, et je voudrais juste m'assurer que la nouvelle formule va nous assurer de ça.

Président d'assemblée : Je demanderais à la secrétaire générale d'expliquer comment se fera la conservation des transcriptions.

Secrétaire générale : Pour moi, c'est l'ensemble qui serait déposé aux archives. Alors aux archives vous allez pouvoir trouver la transcription. Quand on lit la transcription, c'est tout ce qui a été dit donc à l'intérieur de la transcription on y retrouve les résolutions, les propositions et puis des fois il y a eu des petites modifications, des ajustements, etc., ça prend quasiment une page juste pour modifier, vous avez tout. Donc quand on lit ça d'un trait, ça se tient parce que je pense qu'au niveau d'avoir les délibérations oui vous les aurez, mais elles seront dans la transcription. Le condensé qui est transformé en procès-verbal donne vraiment la décision et puis un petit peu le contexte dans lequel la résolution est faite. Maintenant à mon sens, je me dis à chaque fois je fais le procès-verbal du Sénat académique, je veux dire pour moi ce n'est pas un vrai vrai procès-verbal parce qu'on se base sur une transcription pour le faire, c'est un modèle de procès-verbal, mais ce n'est pas le classique. Le classique, c'est vraiment avoir un peu les délibérations d'un côté ou de l'autre, comment les gens sont arrivés à la résolution. Ici, vous avez tout le paquet. Vous avez les décisions qui sont présentées de façon condensée qui permettent un regard rapide de qu'est-ce qui s'est passé dans la réunion; en dedans de dix pages vous savez où est-ce que les gens se situent, et puis après ça, la transcription nous donne réellement les délibérations et puis pour moi, c'est un tout avec l'enregistrement en sus puis les documents en sus. Même je peux vous dire que tout de suite aux archives à la bibliothèque le document qui est déposé c'est avec les documents, c'est ça d'épais. Ce que vous recevez ici c'est seulement la partie procès-verbal sans les documents. Donc c'est un tout, c'est cohérent, ça se tient.

Président d'assemblée : Numéro 14.

Blain : Quand on dit que l'enregistrement de la réunion sera déposé aux archives de l'université, est-ce qu'on peut consulter ces archives-là facilement?

Secrétaire générale : Oui.

Blain : Oui. Alors, à ce moment-là la question que je me pose, pourquoi avoir un verbatim imprimé si on peut aller écouter l'enregistrement et moi mon souci est plutôt écologique. D'ailleurs, moi j'ai jamais compris pourquoi on avait cette transcription-là, ce procès-verbal qui est non classique qui prend énormément de pages, énormément de temps à produire, alors moi je vais voter contre la proposition parce que je serais plutôt, et là je ne sais pas si j'en fais un amendement tout de suite ou si j'attends. C'est que moi je préférerais qu'il n'y ait que le procès-verbal allégé donc le condensé du procès-verbal, et que si on veut aller consulter l'enregistrement complet qu'on aille l'écouter. Alors je ne vois pas l'utilité d'avoir le verbatim imprimé, ce qui gaspille du papier et du temps selon moi.

Président d'assemblée : Je voulais juste vous dire si c'est ça que vous cherchez, si vous votez contre la proposition...

Blain : Moi je vote contre, oui je vote contre.

Président d'assemblée : Non, mais je veux juste vous dire la conséquence, c'est que vous revenez à la situation actuelle qui est non-écologique aussi.

Blain : Alors, je propose un amendement.

Président d'assemblée : J'ai l'impression que c'est ça que vous vouliez.

Blain : Oui, je veux un **amendement** donc l'amendement est le suivant : ***je propose que le condensé seul du Sénat académique soit inclus dans nos documents, sans la transcription complète.***

Président d'assemblée : Est-ce que, j'essaie de comprendre, est-ce que vous demandez finalement qu'il n'y ait pas de transcription de fait du tout ou qu'elle ne soit juste pas déposée.

Blain : Ou pas déposée, c'est-à-dire, pas fait du tout ni déposé, seulement l'enregistrement.

Président d'assemblée : Non, mais dans votre esprit est-ce qu'il y aurait une transcription de fait qui serait déposée aux archives?

Blain : Y pourrait y en avoir, oui ça me dérangerait pas, qu'il y en ait une de déposée aux archives.

Président d'assemblée : Donc ce que vous demandez par votre amendement, c'est qu'on ne distribue pas la transcription à l'assemblée.

Blain : Merci, monsieur le président, c'est ce que je voulais dire et ce que j'avais de la misère à exprimer, oui.

Président d'assemblée : C'est ça l'amendement, est-ce que c'est appuyé? C'est ***appuyé par M. Coulibaly.*** Donc on est juste sur l'amendement qui est de ne pas distribuer la transcription à l'assemblée. Je sais qu'il y a plusieurs personnes qui ont déjà demandé la parole, mais c'était sur la proposition principale, donc je vais vous repasser, numéro 24 est-ce que c'est sur ça que vous voulez intervenir?

M. LeBlanc : Non, moi je voulais parler du verbatim, mais là on parle d'autre chose.

Président d'assemblée : C'est oui ou non, demandez de nouveau la parole. Numéro 17, est-ce que c'est là-dessus que vous vouliez parler?

Coulibaly : Oui c'était là-dessus.

Président d'assemblée : Allez-y.

Coulibaly : Bien en fait, Mme Blain a résumé ce que je voulais dire en réalité. On a un condensé puis en relisant même ce que j'ai dit dans le verbatim c'est comme si c'était du charabia. On a déjà des tonnes de papier à se taper puis pourquoi ne pas épargner du travail aux collègues. Celui qui lit et qui pense qu'il y a des améliorations ou des choses à faire, il va aller chercher l'enregistrement. C'est aussi simple que ça.

Président d'assemblée : D'accord. Numéro 40, c'était là-dessus? Oui, allez-y.

F. LeBlanc : Oui, moi aussi je suis d'accord que le verbatim est difficile à lire. Je trouve qu'on n'avance pas vraiment, on a un document qui n'est pas vraiment pratique. Je ne sais pas, on a à y penser, mais on ne pourrait pas aller à l'ancien système et avoir l'enregistrement disponible, là on aurait le meilleur des deux systèmes, c'est-à-dire on aurait un compte-rendu qui est lisible et compréhensible et s'il y a quelque chose qui

cloche, là on peut aller à l'enregistrement parce qu'actuellement en lisant ça, il y a des ponctuations qui manquent, c'est très difficile à lire je trouve. Tandis qu'au moins avant le travail, le terrain était fait.

Président d'assemblée : Je ne suis pas sûr que ça se rapporte vraiment à l'amendement. Est-ce que vous êtes pour ou contre l'amendement qui est de distribuer ou non la transcription?

F. LeBlanc : De ne pas distribuer le verbatim, je suis pour.

Président d'assemblée : Ensuite numéro 27.

Ryan : Je suis sensible à l'argument écologique, je suis même très sensible à cet argument-là. La seule chose, la raison pour laquelle je pense que quand même il faudrait avoir accès dans les meilleurs délais au verbatim, c'est qu'on a encore la mémoire de la réunion et puis comme je vous dis pour avoir fait l'exercice, j'ai déjà écouté l'enregistrement et puis il y a des fois que ce n'est pas audible, mais moi je me souvenais de ce que j'avais dit, mais ça n'avait pas été transcrit. Donc je pense que pour peut-être couper la poire en deux, ce qu'on pourrait faire, parce que moi j'aimerais voir même si le verbatim des fois, c'est vrai que c'est tout croche, mais ça nous montre un peu comment la langue parlée est éloignée de la langue écrite, mais je pense qu'on pourrait avoir une solution à avoir non pas le verbatim écrit, mais qu'on puisse l'avoir par Internet comme ça, on peut le lire parce que moi je veux, je vais vous donner un exemple ici page 20. Il s'agit d'un exemple très simple. Un instant, page 20, ma première intervention vers le haut, on était trois personnes ici Marc Brideau, Étienne Dako et moi-même alors c'est Marthe Brideau. Moi je me souviens que c'était Marthe Brideau, ok. Donc c'est pour ça que moi, je tiens à voir le verbatim et puis bon c'est inconfortable certainement, mais d'abord on n'a pas besoin de tout lire, moi je lis en général plus les interventions que j'ai faites pour vérifier que ce que j'ai dit était bien transcrit, donc si je peux avoir accès au verbatim de manière électronique avant la réunion, comme ça, si il y a des choses comme Marc ici Brideau, je pourrais dire non c'était Marthe Brideau et puis ça se pourrait que ce n'est pas audible dans l'enregistrement. Donc si on a sûrement les enregistrements ou le verbatim qui est archivé, mais après nos réunions, je pense que là on risque d'avoir beaucoup, en tout cas, ce genre de problème-là dû au défaut de l'enregistrement me paraît donc important. Merci.

Président d'assemblée : Je vous avais prévenu que des amendements c'est toujours compliqué. Ce que je vous suggère Mme Ryan, c'est que si vous voulez cet amendement-ci. On va régler cet amendement-ci, mais vous pouvez en faire un deuxième qui est de demander que ça soit une version électronique qui soit, parce que le but de l'amendement c'était, ça visait une version papier, évidemment d'après le raisonnement c'était vraiment une version papier qui était visée. Merci. Numéro 24 est-ce que c'est toujours concernant... Ah là vous avez changé d'idée?

M. LeBlanc : Non, je voulais parler du verbatim justement si ça devient le document qu'on distribue, je ne sais pas quelle sera la décision pour qu'il soit plus lisible, j'aimerais qu'on s'entende sur des protocoles de transcription. Je trouve que c'est énervant de lire des « y'a » et des « pis » un peu partout qui sont des traits de l'oral, on fait des choix, peut-être qu'on peut s'entendre là-dessus. On dit « y'a » pour « il y a », mais je trouve qu'il est répété partout « puis » devient « pis », on fait plein de contractions à l'oral qui ne sont pas notées dans le procès-verbal, donc qu'on soit uniforme l'un ou l'autre tout simplement à l'avenir, qu'on pourra adopter un protocole à un moment donné ou en discuter, mais je trouve que ça alourdit la lecture du texte. Je ne sais pas si c'est moi, mais, bon.

Président d'assemblée : Ça c'est un autre point, je ne veux pas vous interrompre là-dessus et puis si vous voulez revenir là-dessus après vous serez libre. Numéro 25, est-ce que c'est sur la question? Mme Urbain allez-y.

Urbain : Donc moi c'était par rapport à la question de l'archivage, je voudrais vraiment, je n'ai pas de problème à ce que ça soit une version électronique, mais je voudrais vraiment insister sur l'importance de l'archivage d'une transcription dans le verbatim parce que des travaux, des exercices comme on a pu faire certains d'entre nous pour la réunion de ce matin d'aller revoir l'historique de certaines discussions et certains dossiers, si j'avais dû le faire dans les enregistrements sonores, je pense que ça aurait été quasiment un travail impossible, donc je voulais juste préciser que c'est très important d'avoir une version même plus verbatim, ça ne me dérange pas, mais une version qu'on puisse consulter.

Président d'assemblée : Mais je vous rappelle que l'amendement ne vise que la diffusion sur papier aux membres de l'assemblée.

Blain : Ça veut dire qu'il y a quand même un verbatim, mais pas, qu'on ne l'ait pas avec nous.

Président d'assemblée : Donc voilà, je ne vois pas d'autres demandes d'intervention et on va voter juste sur cet amendement qui est de ne pas remettre la version sur papier aux membres de l'assemblée, donc vous pouvez voter maintenant. Je vais arrêter le vote. Ça donne 24 oui et 12 non, donc c'est adopté à la majorité. Ce qui veut dire que le système, on revient à la proposition principale, c'est ce que Mme Castonguay vous avait expliqué et donc il y aurait une transcription de faite, cette transcription serait déposée aux archives, mais

là il avait quelqu'un qui se demandait si ça ne pourrait pas être diffusé d'une autre façon que sur papier, alors si quelqu'un veut faire une autre modification à ce sujet-là. Numéro 27.

Ryan : Donc *je voudrais compléter l'amendement*. Si Mme Castonguay pouvait nous relire la proposition telle qu'amendée, s'il vous plaît.

Secrétaire générale : *Que l'on adopte le nouveau format de procès-verbaux étant entendu que la transcription ne serait pas distribuée à la réunion du Sénat académique.*

Ryan : Donc je modifie en disant, mais *qu'elle sera disponible avant la réunion sous format électronique pour les sénateurs et sénatrices*.

Président d'assemblée : C'est pour *appuyer Mme Cabajsky*? Si j'ai bien compris Mme Ryan, vous ne demandez pas une distribution, vous demandez que ça soit disponible, c'est bien ça?

Ryan : Oui ça pourrait être tout simplement envoyer justement quand on reçoit le procès-verbal par courriel en document attaché.

Président d'assemblée : Donc distribué vous voulez dire pas disponible.

Ryan : Mais distribué oui, mais de manière électronique avant la réunion pour qu'on puisse faire la vérification s'il y a des changements.

Président d'assemblée : Je voulais clarifier parce que si vous dites juste que c'est mis disponible, ça ne veut pas dire que c'est distribué.

Ryan : Donc c'est ça, distribué de manière électronique.

Président d'assemblée : Donc ça c'est dûment proposé et appuyé comme amendement. Numéro 19.

Albert : Moi j'entends bien distribué par pas accessible sur un lien intranet où il faut aller trouver le document, mais bien qu'il arrive dans nos boîtes courriels de façon à ce qu'on n'ait pas à chercher pour le document et j'entends bien aussi si c'est l'esprit de la proposition de l'amendement ici, qu'on la reçoive en même temps qu'on reçoive les autres documents pour la préparation de la réunion et non pas quelques jours avant pour faire ça trop rapidement.

Président d'assemblée : La secrétaire générale va peut-être parler sur cette...

Secrétaire générale : Peut-être que je n'ai pas été assez claire au début quand j'ai présenté ceci. Si vous adoptez ça, vous allez le recevoir comme deux semaines après la réunion du Sénat académique. Tout de suite, vous le recevez dix jours avant la réunion, ça fait que ça c'est avantage que vous allez avoir puis ça sera frais dans la mémoire de lire la transcription. Peut-être que je n'étais pas claire au début, mais vous pouvez le recevoir presque deux fois, la première fois vous allez recevoir le tout au complet et puis la deuxième fois dans votre trousse au Sénat, vous auriez seulement le condensé en termes de procès-verbal peut-être avec des références où trouver ceci. Ça ça pourrait...

Président d'assemblée : Donc là je n'ai pas d'autres demandes d'intervention, on va voter sur cet amendement. Vous pouvez voter maintenant. J'arrête le vote et on a 33 oui et 2 non et donc c'est adopté à la majorité. Donc on revient à la proposition principale qui est qu'on ne distribue pas sur papier, mais on distribue sous forme électronique avec le procès-verbal. Ensuite je n'ai pas d'autres demandes d'intervention sur la proposition, vous êtes prêts à voter sur la proposition? Alors, on va y aller. Vous pouvez voter. J'arrête le vote. C'est 36 oui 0 non, donc c'est adopté à l'unanimité. M. Matthieu LeBlanc vous aviez soulevé un autre point, moi je ne sais pas si c'est juste un commentaire vous vouliez faire, ça va. Alors on a fini le point 13. Demain matin on continue la réunion et on a les points 14 et 15, 11.17 oui, 11.17, 14, 15, 16 parce qu'on a mis un point 16.1 et ensuite, c'est les présentations, les rencontres avec les candidats, mais on a juste prévu ça à 11 h 45 alors moi je ne sais pas si ça se change ou est-ce que c'est fixe?

Secrétaire générale : Au sujet des présentations des candidats pour le poste du VRER, les heures sont fixées, les gens viennent de l'extérieur, il y a des vols qui doivent être pris à telles heures, donc on a essayé de faire un horaire qui était convivial pour tout le monde. Je pense qu'au niveau des heures peut-être qu'on veut revoir arrivé ici à 8 h 30, dans le milieu de la nuit, ce n'est pas correct.

Président d'assemblée : C'est ça je voulais en venir, je voulais savoir de vous si vous vouliez venir ici à 8 h 30 demain matin ou si vous voulez une heure tardive. Est-ce que je peux avoir une proposition? Numéro 19.

Albert : Oui bien il y a deux choses, je me demandais si on allait avoir le résultat du vote pour le point 12.1 et puis la deuxième chose, je voulais aussi...

Président d'assemblée : En attendant, je vais vous donner le résultat du vote. C'est Mme Pardiñas qui est élue, félicitations. Est-ce que je peux avoir *une proposition pour détruire les bulletins de vote* s'il vous plaît? *Proposé par M. Adegbidi et appuyé par Mme Dubois.* Alors on passe au vote, un instant. Veuillez voter sur la destruction des bulletins de vote. J'arrête le vote. 26 oui 0 non, adopté à l'unanimité. Alors sur la question maintenant de à quelle heure qu'on se rencontre demain matin. Numéro 17.

Coulibaly : Est-ce que 10 h 00 serait correct? 10 h 00 le matin?

Président d'assemblée : Juste comme ça là, on jase comme dit l'autre, 10 h 00 est-ce que ça va? Y a-t-il quelqu'un qui aurait des objections à 10 h 00, est-ce que vous pourriez les exprimer maintenant. Madame Albert.

Albert : Alors je n'ai pas d'objection à ce qu'on commence à 10 h 00 si c'est le vœu de tout le monde, cependant j'ai une question par rapport à l'exercice qu'on va faire demain dans la rencontre des personnes qui vont se déplacer comme candidat pour le poste de vice-recteur à la recherche et à l'enseignement. Ma question est la suivante, on va les entendre ici, mais est-ce qu'il y aura d'autres forums à l'université où nos collègues vont aussi entendre ces candidats et ces candidates-là?

Président d'assemblée : Monsieur le recteur va vous répondre.

Recteur et vice-chancelier : Absolument on fait comme on le fait pour le poste de recteur et les autres postes de vice-recteur, il y a trois sessions, une par campus et puis il va y avoir un site Web, le monde peut envoyer des commentaires, des lettres, c'est une vaste consultation qui va se faire.

Président d'assemblée : Demain on va vous demander de voter pour un candidat seulement pour que ça soit clair qu'est-ce qu'est le souhait du Sénat, mais vous avez aussi la possibilité d'écrire des commentaires n'est-ce pas, donc vous pouvez écrire des commentaires comme vous voulez et puis ça ira au comité de sélection. Madame la secrétaire générale.

Secrétaire générale : Sur la question de l'heure je trouve que 10 h 00 c'est tôt, le candidat arrive à 11 h 45. On a quelques points à l'ordre du jour. 11 h 00?

Président d'assemblée : Là on est rendu 11 h 00 est-ce qu'il y a des objections à 11 h 00, on essaie de trouver un consensus. M. Chetouane.

Chetouane : *Inaudible...* plus tôt on peut épuiser au moins les points et puis après on se consacre seulement aux candidats au lieu d'étaler le reste de l'après-midi. Je me pose la question, je ne sais pas. Parce qu'on a quand même des points à adresser qui sont le 11.17, 14, 15, 16, 16.17, 17, 18, etc.

Président d'assemblée : On pourrait avoir fini à onze heures moins quart et là faudra attendre une demi-heure.

Chetouane : Voilà, c'est-à-dire si on commence peut-être à 9 h 00 ou 9 h 30, je ne sais pas. Mais au moins il faut informer n'importe quelle soit l'heure, il faut informer les gens pour qu'ils ne se pointent pas à 8 h 30 demain ici.

Président d'assemblée : Alors 10 h 30 est-ce que ça va? Ça va 10 h 30, bon.

Chetouane : 10 h 30 oui.

Président d'assemblée : 10 h 30 demain matin, merci bon sommeil, à demain.

7 mars 2014

Président d'assemblée : Bonjour. Bienvenue à nouveau à cette deuxième partie de notre assemblée ordinaire. Je vous rappelle qu'on doit s'interrompre à 11 h 45, là où on est rendu à 11 h 45 parce qu'il y a le premier candidat qui va se présenter devant nous. Donc pour le moment, on avait prévu poursuivre au point 11.17. Avant je dois mentionner les personnes qui se sont excusées aujourd'hui, ce sont Julie Marcoux, Pierre-Luc Desroches et Katherine Guérard. Donc ça va.

11.17 Mise en vigueur complète des programmes reconfigurés de Baccalauréat en ingénierie

Président d'assemblée : Donc on est au point 11.17, Mise en vigueur complète des programmes reconfigurés de baccalauréat en ingénierie. On se rapporte à la page 226 du tome 1 du rapport du Comité des programmes. Donc je vais maintenant demander au sénateur Chiasson s'il veut bien faire la proposition qui se trouve à cette page.

Chiasson : Monsieur le président, je propose que le Sénat académique accepte la mise en vigueur complète en juillet 2014, les programmes de baccalauréat reconfigurés en ingénierie.

Président d'assemblée : C'est appuyé par le sénateur Chetouane, merci. Vous pouvez continuer.

Chiasson : Alors la Faculté d'ingénierie vient avec cette demande sur la base de plusieurs raisons. La faculté a fait une série de consultations auprès de son corps professoral et de ses étudiants. Vous trouverez à la page 227, une lettre de ma part au Comité des programmes qui explique les motivations de la faculté et qui, comment dire, j'ai compris a reçu la recommandation du Comité des programmes d'être adoptée. Alors nous avons consulté les professeurs de la Faculté d'ingénierie dans les trois départements à savoir s'ils étaient en faveur d'une mise en vigueur complète et nous avons eu un appui unanime du corps professoral en ce sens. Nous avons aussi consulté les étudiantes et étudiants qui seraient touchés par une mise en vigueur complète de leur programme. Il s'agit d'environ 75 étudiants. De ces étudiants, il y en a 93 % qui se sont montrés en faveur pour une mise en vigueur complète et les cinq qui avaient voté contre, et bien on ne peut pas dire si ce sont eux qui sont venus nous voir par la suite, mais il y a plusieurs étudiants qui sont venus nous voir et qui nous ont demandé par la suite des détails sur qu'est-ce qu'impliquait la reconfiguration, la mise en vigueur complète, leur inquiétude étant que ça pouvait les pénaliser et puis après explication, et bien on a eu un sentiment que leur opinion avait changé. Bien sûr on n'a pas repris le vote donc on ne sait pas s'il y a unanimité ou pas, mais il reste qu'il y a quand même un appui ici grandement majoritaire pour une mise en vigueur complète. On nous avait aussi au Sénat, où ça avait été présenté en mai, on avait fait la même demande. On nous avait aussi argumenté que les programmes étaient passablement différents des anciens programmes, dans les faits on a fait une évaluation et on a constaté que les programmes reconfigurés sont dans l'ordre de 90 %, les mêmes que les programmes, les anciens programmes. Donc même si on veut, les étudiants prenant des cours à option, il n'y a pas un étudiant qui suit réellement le même programme donc 90 % de différence en bout de ligne c'est plutôt minime. Tous les étudiants et étudiantes qui seront touchés par une mise en vigueur complète, les 75 étudiants environ, de ces étudiants, les objectifs de formation générale 1, 3, 4, 5, 7 et 8 seront satisfaits automatiquement. Les seuls étudiants qui seront touchés par une mise en vigueur complète en juillet 2014 qui pourrait ne pas satisfaire certains des objectifs de formation générale, on parle ici des objectifs 2, 6 ou 9, sont ceux qui ont déjà complété leurs trois cours à option. Tout de même, il faut souligner que de ces trois cours, deux sont obligatoirement en sciences humaines et sociales. Toujours, ces mêmes étudiants qui sont touchés par une mise en vigueur complète de reconfiguration, mais ceux qui n'auront pas complété leurs cours au choix de leur ancien programme, choisiront à ce moment-là des cours pour satisfaire les objectifs de formation générale 2, 6 ou 9. En conséquence, une mise en vigueur complète dès juillet 2014 mettrait un plus grand nombre de nos finissants de satisfaire un plus grand nombre d'objectifs de formation générale dès maintenant. Les étudiantes et étudiants qui seraient touchés par une mise en vigueur complète en juillet 2014, suivraient quand même un contenu de cours qui satisferait les normes de composition des programmes reconfigurés. Advenant que les programmes reconfigurés ne soient pas complètement mis en vigueur en juillet 2014, il sera nécessaire de remettre les anciens programmes au répertoire officiel de l'université afin de répondre à l'exigence de l'agrément où le répertoire doit contenir les programmes qui seront étudiés pour l'agrément. Et je fais ici une précision, les programmes qui seront étudiés, qui seront évalués pour l'agrément l'an prochain, en fait cette année parce ça va être en octobre de cette année, seront les programmes qui sont en vigueur, c'est-à-dire les programmes pour lesquels il y aura des finissants en 2015. Si le Sénat choisit de rejeter cette proposition, ce sera les anciens programmes qui seront évalués, pas les nouveaux. Donc dans les faits, les nouveaux ne seront pas agréés. Enfin finalement aucun étudiant, aucune étudiante ne seront pénalisés dans le processus. Donc aucun étudiant et aucune étudiante n'aura à faire plus de cours qui étaient prévus dans son programme. Et en conséquence, la Faculté d'ingénierie a recommandé la mise en vigueur complète au Comité des programmes qui a donné son aval. Merci.

Président d'assemblée : Merci M. Chiasson. Donc c'est ouvert. Numéro 14.

Blain : Moi je vais voter pour la proposition, mais j'aurais quand même une question au sujet de l'objectif de formation générale 9 qui est la capacité de s'exprimer en anglais. Je sais que votre faculté, M. Chiasson, accueille un grand nombre d'étudiants internationaux qui n'ont peut-être pas de très grandes connaissances de l'anglais, est-ce que ça pourrait pénaliser, et ça c'est des cours qu'ils devront suivre, est-ce qu'ils auront finalement le niveau minimal requis pour suivre le cours de base qui est requis pour l'atteinte de l'objectif de formation générale 9?

Chiasson : Bien, il faut comprendre que la mise en vigueur complète ne permet pas systématiquement ou obligatoirement de satisfaire aux objectifs 2, 6 et 9 parce que d'abord, il y aura des étudiants qui auront complété leurs trois cours à option. Les étudiants internationaux ou les étudiants acadiens ou les étudiants québécois ou canadiens francophones qui ne satisfont pas l'OFG en question, n'auront pas l'obligation de l'atteindre.

Blain : Ah bon.

Chiasson : C'est ça l'aménagement qu'on fait dans ce cas-ci.

Blain : Ok, ça je n'avais pas compris ça.

Chiasson : D'accord? Parce qu'il est hors de question qu'on pénalise ces étudiants. Ce qu'on veut leur donner en bout de ligne, c'est au moins une opportunité, disons pour l'université d'obtenir des finissants qui vont aller dans le sens des objectifs 2, 6 et 9, il y en aura plus, mais il n'y aura pas d'obligation de demander ça, ça ne serait pas raisonnable. Ça c'est un aménagement qu'on fait exceptionnellement pour les deux prochaines années.

Blain : Ça je n'avais pas compris, très bien, merci.

Chiasson : Parce que tout ça sera terminé en bout de ligne, tout ce processus sera terminé en deux ans, en 2017 si je ne me trompe pas, les finissants de 2017 seront dans le nouveau système que vous décidiez oui ou non d'aller avec la proposition.

Président d'assemblée : Ça va Mme Blain?

Blain : Oui merci.

Président d'assemblée : Numéro 4.

Registraire : Monsieur le président, c'est pour amener un élément de clarification aussi. Vous vous souvenez que le Sénat académique a déjà considéré une proposition similaire de la part de la Faculté d'ingénierie il y a quelque temps qui à l'époque proposait le plein déploiement du programme tous les cinq ans d'un seul coup dès septembre dernier. Le Sénat ayant évalué la situation avait trouvé que cinq ans d'un coup c'est un peu trop surtout, que les premières années, les deux premières années du programme étaient celles qui créaient le plus de problèmes au niveau de la ramification, de la jonction avec les autres programmes, avec les connexions par cours de service les choses du genre et qu'on préférerait donc que les deux premières années soient livrées, qu'ensuite qu'il y ait une évolution par cohorte pour les années 3, 4 et 5. Donc ce que ça veut dire, c'est que les deux premières années du programme d'ingénierie sont déjà déployées maintenant comme on se parle, en septembre par définition la troisième année sera déployée, donc ce dont on parle ici c'est de rajouter la quatrième et la cinquième. C'est essentiellement ça qu'est l'effet de la décision que l'on demande aujourd'hui. Les quatrième et cinquième années du programme sont beaucoup moins problématiques pour ce qui est du croisement entre le programme actuel et programme reconfiguré que les première, deuxième et troisième le seraient. Donc ce qu'on nous demande d'ajouter de plus est la partie qui est de loin la moins problématique du programme en tant que tel. L'autre élément c'est que la proposition initiale qui nous était venue de la faculté avait ce qu'on appelle un formulaire CPR-7, c'est-à-dire la grille d'équivalence entre les cours abolis et les cours créés qui étaient relativement restreints et qui ne permettaient pas de très très grands volumes d'équivalence entre les programmes, ce qui faisait que l'articulation était un petit peu difficile. Depuis ce temps-là, le registrariat et la faculté ont travaillé ensemble et cette grille-là a été largement bonifiée en faisant une interprétation plus large et plus conforme à l'habitude aussi de cette jonction entre cours abolis et cours créés de façon à ce qu'on a étoffé de beaucoup cette capacité pour faire le transfert entre l'ancien et le nouveau programme, et à cette lumière-là, si vous vous souvenez, la dernière fois qu'on avait considéré la chose au Sénat académique, le Comité des programmes l'avait renvoyé au Sénat, mais sans le recommander. Cette fois-ci le Comité des programmes se sent confiant de le recommander en tant que tel considérant l'évolution de la grille d'équivalence et que l'on traite véritablement des quatrième et cinquième années qui sont beaucoup moins problématiques et très similaires entre les deux programmes. Il nous paraît ici nous que le projet de la faculté est réalisable. Voilà, merci.

Président d'assemblée : Merci. Ensuite j'ai le numéro 40.

F. LeBlanc : Merci monsieur le président. J'ai une question concernant le cours de MATH3503. Pouvez-vous me confirmer qu'il est prévu d'être suivi à l'automne?

Chiasson : Je ne vois pas qu'est-ce que cette question a à faire avec la mise en vigueur de la reconfiguration complète des programmes. S'il s'agit là d'une question de programmation de cours.

F. LeBlanc : Bien si je peux me permettre, cette année on a eu un problème que vous avez prévu ce cours-là à l'hiver et il est normalement donné à l'automne, et puis il y a d'autres étudiants de nos programmes qui suivent le cours. Donc à nos yeux, c'est important, il faut s'assurer que le cours est programmé en fonction de l'offre et non en fonction d'autre chose. Je pense que ça prend, j'aimerais avoir une réponse claire.

Chiasson : Je suis certain qu'on pourra arriver à une entente à ce niveau-là et ça ne touche pas du tout la proposition qui est ici. Donc je ne pense pas que c'est l'endroit approprié pour discuter de la programmation de cours lorsque ces programmes-là font déjà partie d'une résolution qui a été adoptée par le Sénat académique, c'est-à-dire la mise en vigueur de la reconfiguration des deux premières années du programme.

Président d'assemblée : M. LeBlanc, est-ce que c'est bien le cas, ça n'a pas rapport à la reconfiguration?

F. LeBlanc : Oui, parce que dans les anciens programmes le cours de MATH3503 était suivi à l'automne. Donc cette année, la Faculté d'ingénierie nous a demandé de l'offrir à l'hiver. On a consenti pour cette année à l'offrir à l'hiver pour les dépanner, mais on ne peut pas offrir ce cours-là deux fois par année, on l'offre à l'automne parce qu'il y a des étudiants de physique la majeure la spécialisation B, B.E.D physique. Les gens avec la majeure en math, B, B.E.D en math qui en ont besoin dès l'automne et non à l'hiver. Donc ça cause un problème d'agencement de nos cours.

Président d'assemblée : Est-ce que je comprends que le fardeau est sur la faculté d'ingénierie parce qu'il vous demande à vous de le donner dans un autre semestre?

F. LeBlanc : Bien le fardeau, la charge est transférée à notre faculté. C'est nous qu'offre le cours.

Chiasson : Monsieur le président, j'aimerais vous faire remarquer que la mise en vigueur des deux premières années de la reconfiguration des programmes a passé au Sénat académique au mois de mai et que cette mise en vigueur complète prévoit que le cours équation différentielle se donne en deuxième année et qu'il ne peut que se donner à l'hiver parce que le préalable de ce cours est un cours de math qui se donne à l'automne. Donc c'est ça la conséquence de la décision du Sénat académique. Cette proposition ici n'a aucun rapport avec ce que le sénateur LeBlanc est en train de nous apporter ici. Il s'agit là d'un différend sur l'offre du cours à l'hiver ou à l'automne. Je ne pense pas que c'est la place ici pour discuter de ce problème technique entre deux facultés.

F. LeBlanc : Bien, monsieur le président, si vous voulez bien me permette, à la page 233, 236 et 237, le cours de MATH3503 est à l'horaire en troisième année et non en deuxième année comme qu'il devrait normalement l'être, et je pense que c'est important pour nous de connaître les conséquences de ceci parce qu'on n'avait pas été consulté par la Faculté d'ingénierie lorsqu'on a décidé de changer le cours de semestre. Donc c'est important pour la faculté qui offre les cours, les cours de service, soit consultée avant qu'une décision soit prise. Donc nous ça nous pose problème en termes qu'on a une autre clientèle pour le cours et on ne se voit pas dans l'obligation d'offrir le cours deux fois par année, mais bien une fois par année à l'automne.

Président d'assemblée : Oui, j'essaie juste de déterminer si M. Chiasson a raison de dire que ce n'est pas pertinent par rapport à la proposition. Reconnaissez-vous M. Chiasson que ces cours-là sont dans le programme que nous est donné ce matin?

Chiasson : Mais la page 233, monsieur le président, fait référence à une correspondance du cours où s'il était le cas le cours d'équation différentielle se donnait en troisième année dans l'ancien programme. Le nouveau programme qui a été adopté par le Sénat académique, ce cours se donne en deuxième année. Quant à savoir si nous n'avons pas consulté le département de mathématiques pour ce cours, c'est faux. Il a été consulté, d'accord? Il n'est jamais venu avec une réponse, mais il a été consulté, il y a une demande qui lui a été faite pour discuter de ce cours. Nous on doit s'occuper de notre programme, on a demandé qu'on réduise notre programme de 160 à 150 crédits, mais il a fallu faire des aménagements en conséquence.

Président d'assemblée : Je dois mettre un terme à ce débat donc je pense que la conclusion qu'il faut tirer c'est que M. LeBlanc a demandé s'il pouvait avoir une assurance et la réponse que j'ai c'est que l'assurance ne sera pas donnée aujourd'hui, mais dans un autre forum. Alors c'est ça la réponse qu'on vous donne, je ne sais pas, ensuite vous pouvez voter contre la proposition. Est-ce que ça va parce qu'il faut passer à autre chose? Ça va M. LeBlanc?

F. LeBlanc : Oui, merci. J'interprète des choses différemment que le doyen Chiasson. Il n'y a pas eu d'entente entre les deux facultés pour changer l'offre du cours MATH3503. Ça n'a jamais été, il n'y a pas eu d'entente, il

n'y a pas eu de discussion avec moi ou la vice-doyenne. Supposément il y a eu une discussion à un certain moment avec le directeur du département de mathématiques, mais il n'y a pas eu de notre part un engagement de changer le cours de semestre ou de l'offrir deux fois.

Président d'assemblée : En tout cas, on a deux visions de la chose et je vous ai permis de préciser des faits et donc on va passer maintenant à une autre question. Madame la secrétaire générale avait une autre question.

Secrétaire générale : Oui c'est une précision, vous avez dit qu'il y a des étudiants qui ont complété leurs cours option et la plupart d'entre eux c'est deux en sciences humaines sciences sociales, est-ce que je peux avoir un ordre de grandeur de combien d'étudiants que ça touche et puis la même chose pour ceux qui n'ont pas complété les cours au choix 2, 6, 9, combien d'étudiants que ça touche. Et ma question en arrière de ça c'est le Comité d'attestation d'études, ces dossiers-là est-ce que c'est beaucoup d'étudiants, est-ce que c'est très peu d'étudiants?

Chiasson : Ce n'est pas un très grand nombre d'étudiants. Ça va être réglé au cas par cas avec des résolutions au conseil comme on fait à l'habitude lorsqu'on est, par exemple, pas capable d'offrir un cours. Il arrive par exemple qu'un étudiant termine en décembre et que le cours se donne à l'hiver, mais qu'on ne peut pas demander raisonnablement à un étudiant de rester pour un cours pour une session, alors là on passe une résolution au conseil pour reconnaître par exemple un cours à option comme substitut au cours en question. Alors c'est selon cette mode-là que le conseil va procéder et c'est de la pratique courante, quoi. Donc je ne vois pas pourquoi le comité d'attestation y verrait un problème. Il s'agit non plus d'un grand nombre d'étudiants.

Secrétaire générale : Merci. Ça entraîne l'autre question pour le comité d'attestation, on a eu le débat la dernière fois, je ne veux pas revenir là-dessus sur les programmes qui sont relativement hybrides, c'est le mot qu'on utilisait. Ce que je veux vraiment avoir comme certitude c'est que le programme, si on adopte le plan de transition ici, on accepte au fond que les étudiants il y en a qui sont dans l'ancien programme qui transfèrent à l'autre programme, et qu'on est très très très correct au Sénat académique d'accepter qu'il y a des étudiants qui n'auront pas atteint tous les objectifs de formation générale. Et si c'est ça, c'est correct avec le Sénat, nous au comité d'attestation on n'aura pas à se poser cette question-là.

Chiasson : C'est ça. Je pense que si le Sénat vote en faveur de la résolution, c'est ce que ça veut dire et à ce que je sache, le comité d'attestation est un comité du Sénat académique et donc le Sénat académique est souverain. Si la résolution ici passe, il n'y a pas de problème pour les étudiants.

Président d'assemblée : Numéro 13.

Chetouane : Merci monsieur le président. Moi j'ai juste peut-être trois points à mentionner ici. Ici comme disait monsieur le registraire, il s'agit ici d'assurer une transition d'un mode ancien à un mode épuré du programme, ça veut dire épuré dans le sens que le nombre de crédits, etc. est réduit, la qualité est plus satisfaisante aux exigences de l'accréditation et aussi de l'énoncé de la reconfiguration des programmes. Ça veut dire que c'est un travail qui a été fait et puis dans toute transition entre deux états, il y a toujours un régime plus ou moins dégradé un peu. Donc maintenant, le nombre de crédits concernant le nombre d'étudiants touchés et tout, on a toujours un petit nombre cas au cas, mais on sait que la différence de crédits on parle ici de 12 crédits de différence entre l'ancien et le nouveau, ça veut dire à peine quatre cours qu'on a déjà identifié les équivalences, etc., et on parle ici de la troisième et quatrième année passage qui sont les années les moins compliquées. Et pour revenir à la remarque du sénateur LeBlanc, la Faculté des sciences a été consultée plusieurs fois concernant ce cours d'équation différentielle parce que pour nous en génie on a besoin que les étudiants satisfassent les exigences de ces équations différentielles parce qu'on les retrouve partout dans toutes les disciplines de génie. Je comprends ici que le message peut-être n'a pas été transmis au sein des mécanismes de cette faculté des sciences et je trouve aussi quand même malheureux qu'une faculté qui offre des cours de service ne se mette pas en service pour la transition épurée vers l'avancement et le développement des autres programmes voisins. Merci.

Président d'assemblée : Merci.

Chiasson : Est-ce que je peux quand même mettre une clarification ici je pense qui s'impose?

Président d'assemblée : Oui allez-y.

Chiasson : Je ne pense pas qu'on doit parler d'un programme dégradé. Je ne pense pas qu'on doit parler d'un régime dégradé. Ici on passe d'étudiants qui vont faire 162, 159 crédits, d'accord, qui vont avoir en fait dépassé le minimum des programmes reconfigurés, qui vont avoir satisfait à la majorité des OFG. Peu d'étudiants n'auront pas satisfait certains OFG, donc je pense qu'ici on a certainement des étudiants qui peuvent finir avec mieux. Et on a un excellent programme de transition qui va permettre à ces étudiants de passer à travers le processus de façon fluide, beaucoup plus fluide que l'approche présente. Si cette

proposition est rejetée, les problèmes vont se répéter année après année jusqu'à ce qu'on sorte du système. On a eu des problèmes cette année, on n'est pas capable de les régler d'un coup, donc l'an prochain si ce n'est pas passé, il va y avoir d'autres problèmes parce qu'on ne contrôle pas ce que les étudiants font. Alors on a des étudiants qui prennent des cours du nouveau programme, mais ils sont dans l'ancien et on n'a pas moyen de les arrêter, donc ça crée un vrai capharnaüm au niveau de la gestion des programmes. Donc cette mise en vigueur complète a aussi cet avantage de régler ce problème une fois pour toutes.

Président d'assemblée : Là je vais donner la parole à M. LeBlanc parce qu'il a été interpellé.

F. LeBlanc : Merci monsieur le président. J'aimerais rappeler au sénateur Chetouane que c'est le décanat d'une faculté qui doit être consulté. C'est le doyen qui détermine les charges académiques dans une faculté. Ici on est en train de créer un précédent très dangereux, c'est-à-dire qu'une unité reconfigure son programme avec des cours de service, oui, et exige lorsque ces cours-là sont offerts à d'autres étudiants, mais exige qu'ils soient donnés au semestre de son choix. Ça pourra doubler, augmenter la charge des différentes facultés, par exemple, si une unité décide que c'est donné à l'été, la faculté n'aura pas le choix de donner le cours à l'été. Ce cours-là avait toujours été donné au premier semestre de la troisième année puis pour nos étudiants, c'est obligatoire qu'il soit donné au premier semestre de la troisième année. Il n'y a pas eu d'entente, il y a eu des demandes puis je vous ai informé que ce n'était pas possible. Donc cette année on a fait une exception, on a offert le cours deux fois pour dénouer l'impasse pour cette année en nous assurant qu'on allait trouver une solution. Là on nous dit il n'y a pas de solution, le cours doit être donné à l'hiver. Donc moi je trouve que c'est déplorable ce genre d'attitude puis il faut quand même respecter les gens qui vous donnent des cours de service, donner un cours de service ce n'est pas être au service d'une autre faculté, il y a une différence M. Chetouane.

Président d'assemblée : J'ai numéro 17 maintenant.

Chiasson : Est-ce que je peux quand même ajouter un élément?

Président d'assemblée : Pas tout de suite M. Chiasson. Numéro 17.

Coulibaly : Moi je change de sujet. Je sais que le programme a besoin de l'accréditation puis je sais qu'à la dernière réunion du Sénat on était venu là-dessus. J'aimerais savoir, si les étudiants changent tout de suite alors que l'ancien programme est accrédité le nouveau n'a pas encore été évalué pour son accréditation. Qu'est-ce que cela peut causer comme problème, M. Chiasson?

Chiasson : Et bien dans les faits notre agrément, notre visite d'évaluation va avoir lieu en octobre cette année. Donc les programmes qui seront évalués selon les normes de l'agrément, sont les programmes pour lesquels il va y avoir des finissants en 2015. Si cette proposition est rejetée, les programmes qui seront évalués seront les anciens programmes. Si cette proposition est adoptée, les programmes qui seront évalués seront les programmes reconfigurés. Donc on peut, disons extrapoler puis dire que si cette proposition est rejetée, on va agréer les anciens, mais les nouveaux ne le seront pas. On devra attendre dans deux ans pour une réévaluation des nouveaux programmes.

Président d'assemblée : Numéro 13.

Chetouane : Donc ça sera pour faire suite à ce que disait sénateur Chiasson, donc on va attendre deux ans pour agréer les nouveaux programmes et puis ça ça sera une réelle perte de temps pour l'effort d'épurer et de se réviser constamment pour améliorer la qualité de son programme. Donc ce sera l'occasion de mettre à l'épreuve ces nouveaux programmes reconfigurés et de les soumettre à l'exercice de l'accréditation; vous savez tous ici combien les cycles de révision d'accréditation y prennent quand même beaucoup de temps. Donc ça c'est d'un côté, c'est-à-dire nous on est certain de la qualité de ce programme qu'on demande qu'il soit mis en vigueur, mais que ça sera quand même, je veux dire malheureux qu'il ne sera pas mis à l'examen de l'accréditation parce que de toute manière on n'est pas bloqué, on peut toujours revenir à l'ancien programme et ça sera juste une perte d'effort et de temps. C'est tout. Et juste entre parenthèses pour dire au sénateur LeBlanc il n'y a pas de manque de respect ici, ça veut dire vous avez tout mon respect et on fait pas rentrer des questions de respect lorsqu'on débat des questions académiques parce que j'assume qu'on se respecte mutuellement et vous avez mon respect garanti d'avance, donc ce n'est pas une question de faire attention ou d'avertissement ou de rappeler le respect. C'est juste une question malheureuse que de buter sur une technicalité d'organiser un cours dans un emploi du temps au sein d'une faculté. Alors ça serait ce que peut-être, nous on ne veut pas le redoublement de cours...

Président d'assemblée : Est-ce qu'on peut s'arrêter là-dessus M. Chetouane, il y a eu des débats suffisamment là-dessus. Je n'ai pas d'autres demandes d'intervention à ce stade-ci. M. Chiasson aviez-vous un autre mot à ajouter avant qu'on passe au vote parce que c'est votre proposition?

Chiasson : Bien non, je pense qu'on a tout dit ici. J'espère que le Sénat va voter pour, c'est tout ce que je peux vous dire parce que ça va nous faciliter la vie à la faculté et pour nos étudiants.

Président d'assemblée : Merci. Donc maintenant on va passer au vote. Vous pouvez voter maintenant. Je vais arrêter le vote et ça donne 24 oui et 9 non donc c'est adopté à la majorité. Merci. Donc ça épuise le point 11.17.

14. Rapport du recteur et vice-chancelier

14.1 Planification stratégique « Osez rêver ».

Président d'assemblée : On passe au point 14 qui est le Rapport du recteur et vice-chancelier d'abord concernant la planification stratégique « Osez rêver ».

Recteur et vice-chancelier : Merci monsieur le président, je serai bref. Donc pour faire suite au dépôt du plan stratégique qui est adopté par le Conseil des gouverneurs lors de sa dernière rencontre, j'aimerais faire une mise à jour en termes des suivis qui ont eu lieu à date et aussi en termes des suivis qui ont lieu dans les prochains mois. Premièrement, j'ai eu des rencontres avec différents groupes depuis l'adoption dont j'ai rencontré la RVD pour leur parler du volet planification académique. Je vais me rendre sous peu à Shippagan et je l'espère à Edmundston pour avoir une discussion plus approfondie avec les gens aux campus du nord. J'ai aussi rencontré le conseil d'administration de l'ABPUM pour parler effectivement des prochaines étapes. Aussi par rapport au chantier 5 qui est le chantier sur la gouvernance, on a eu une session de formation spéciale à Edmundston avec les membres du Conseil des gouverneurs pour parler effectivement de gouvernance. Le comité de gouvernance s'est donné un plan de travail pour les prochaines années pour revoir nos structures, nos procédures, etc., au niveau de la gouvernance qui implique aussi toute la question de transparence. Donc aussi, on est à un point aussi important au niveau du renouvellement de l'équipe de direction avec un choix d'un nouveau VRER. Un des mandats de cet individu sera effectivement la planification académique. La planification académique c'est une façon, une approche pour relever les défis qui sont toujours là. La planification stratégique va nous permettre de revoir nos programmes dans une perspective différente parce qu'on a toujours des défis à l'université, l'avenir s'annonce, je ne dirais pas difficile, mais s'annonce intéressante, disons, c'est un mot que je préfère à difficile et il est important qu'on aborde toute la planification, c'est-à-dire qu'on continue à avoir ces réflexions au niveau des facultés, au niveau des unités. Donc j'ai aussi une rencontre avec les directeurs, les directrices du vice-rectorat affaires étudiantes et internationales pour qu'eux aussi ils développent un plan d'action par rapport à la mise en œuvre de certains des chantiers. Je vais revenir souvent au Sénat pour vous parler du plan stratégique. Il va y avoir aussi certainement d'autres occasions ouvertes où les gens pourront réagir aux initiatives. Le plan stratégique c'est plus que tout simplement un document, c'est organique, ça va changer. On va se retrouver des fois dans des situations qui n'étaient pas prévues, on devra s'adapter et on est une organisation à l'université, on ne brille pas par notre flexibilité structurelle, disons, mais ce qui est important, des fois des changements se passent beaucoup plus rapidement qu'on le voudrait, mais c'est important de responsabiliser ceux et celles qui ont des décisions à prendre par rapport à leurs unités, à leurs facultés, à leurs départements peu importe, parce que c'est là qu'il y a le savoir et les connaissances nécessaires et par la suite c'est de trouver des solutions. Donc l'exercice qu'on a débuté l'an passé, c'est un exercice continu et puis soit au niveau du Sénat, soit au niveau du Conseil des gouverneurs on va en parler souvent, je vais y référer souvent dans tous mes propos devant les médias, etc. et puis pour moi c'est une façon de maintenir un peu le cap où est-ce qu'on s'en va. Pour moi c'est rassembleur et tout le monde a sa place dans ce plan. Donc dans les prochains mois, vous allez en entendre parler, il va y avoir des plans de mise en œuvre qui seront discutés au niveau des départements, au niveau des facultés et au niveau du Sénat et du Conseil des gouverneurs. C'est là où est-ce qu'on est rendu par rapport à ça et en termes de temps, on a développé un plan quand même relativement rapidement et la clé c'est la suivante : je ne sais pas si je l'ai déjà mentionné ici, mais c'est la deuxième année d'un plan stratégique, c'est souvent l'année où les plans stratégiques meurent. Donc c'est extrêmement important de s'assurer que dans cette deuxième année, qu'on ne perde pas de vue le plan et c'est pour cette raison que je vais en parler souvent souvent souvent. Donc je suis prêt à répondre à des questions.

Président d'assemblée : On est sur le point 1 qui concerne la planification stratégique « Osez rêver » si vous avez des questions à ce sujet. On reviendra à d'autres questions au deuxième point. Avez-vous des questions sur ce volet-là? Numéro 22.

Dako : Je voulais tout simplement demander au recteur s'il a déjà en tête quand est-ce que ce plan stratégique commencerait éventuellement, sa mise en œuvre.

Recteur et vice-chancelier : En termes de temps, il faut attendre que certains individus soient en place pour faire un certain travail. Moi j'oserais croire, j'aimerais voir quelque chose pour le mois de novembre genre de chose en termes de plan de mise en œuvre qui va encore nécessiter beaucoup de discussions au niveau des facultés, au niveau des départements, mais certains volets vont être menés par différents individus.

Dako : Merci.

Président d'assemblée : Numéro 27.

Ryan : Pour avoir participé à la journée de formation des gouverneurs, je tiens à remercier le recteur ici parce que ça été très positif je crois, ça devrait être quasiment fait chaque fois que quelqu'un arrive nouveau pour avoir, je pense que la plupart des gouverneurs bien en tout cas, dans les discussions qu'on a eues on a tous bien apprécié cette formation-là et je tiens donc à remercier vraiment sincèrement le recteur pour cette initiative. Merci.

Président d'assemblée : Numéro 32.

Bourque : Je pense pour la mise en œuvre ce qui va être extrêmement important pour nous, c'est les directives, les étapes et les échéanciers. Alors monsieur le recteur, est-ce que vous pouvez nous dire quand on va recevoir ces directives et comment nous on devra, au niveau des facultés respectives, entamer le processus pour qu'en effet, il y ait une mise en œuvre?

Recteur et vice-chancelier : Par rapport au côté académique, ça va attendre un peu parce que ça va être sous la direction du nouveau VRER. Ce qui est important c'est qu'on va développer, j'ai déjà eu des discussions avec M. Richard en termes on va développer un gabarit qui va être distribué aux facultés qui n'est pas un carcan, c'est un gabarit, faut s'entendre, ce n'est pas une question d'essayer de mettre tout le monde dans le même moule, mais ça va être un outil pour aider la discussion, un peu comme le document de réflexion qui avait été utilisé au début, c'est tout ce que c'était, c'était un document de réflexion pour débiter le travail et par rapport à certaines facultés, ce n'est pas la même chose. On a des facultés qui sont très hétérogènes et d'autres qui sont très homogènes en termes de leur formation, génie par exemple, ingénierie. Par contre, la Faculté des arts et sciences sociales très hétérogène, va demander peut-être une autre approche, mais en bout de ligne on va développer des outils qui vont vous permettre de mener votre réflexion, par contre ça ne sera pas une façon de diriger votre réflexion.

Président d'assemblée : Numéro 20.

Chouinard : J'aimerais savoir, vous avez mentionné le mot « intéressant » pour l'université, vous avez sûrement quelque chose que vous voulez dire par là et j'aimerais comprendre qu'est-ce qui est intéressant.

Recteur et vice-chancelier : Certainement. Depuis mon arrivée on a commencé à faire un peu une analyse environnementale dans laquelle se trouve l'université et puis on parle beaucoup du côté démographique, on parle beaucoup du déclin démographique et ça c'est, veut veut pas c'est un défi parce que ça un impact sur nos inscriptions. Aussi, nos inscriptions à date on les a maintenues avec l'arrivée de la façon importante les étudiants internationaux. Là on va se retrouver à mon avis dans une conjoncture, il va y avoir une baisse inévitable des étudiants francophones du Nouveau-Brunswick tout simplement parce qu'il y en a beaucoup moins. Cette année, il y a 260 finissants et finissantes de moins des écoles secondaires du Nouveau-Brunswick. Si on a un taux de pénétration de 30 %, ça veut dire 75 étudiants de moins tout de suite. Le rythme de la croissance des étudiants internationaux si on regarde l'année passée cette année, on est plus ou moins au même niveau. Donc ça c'est un défi auquel on devra faire face. L'autre chose, bien sûr, c'est l'état de la province du Nouveau-Brunswick en termes des finances de la province. Cette année, on va finir avec un déficit d'au-delà de 500 millions qui s'ajoute à un déficit de 11,5 milliards donc on va bientôt taper le 12 milliards de dettes ici au Nouveau-Brunswick qui fait en sorte que si on regarde le budget de la province, numéro un c'est la santé, numéro deux c'est l'éducation et numéro trois c'est service de la dette. Chaque dollar qu'on paie en intérêt sur la dette, un dollar de moins qu'on peut investir en éducation ou en santé. Donc les universités, on va appeler le postsecondaire de façon générale, devra très bien se positionner et ce sera même non seulement est-ce que l'Université de Moncton on doit se positionner, mais collectivement le secteur doit se positionner pour s'assurer qu'on est toujours vu comme un investissement et non comme des dépenses. On va avoir une élection et puis il y a eu une promesse qui nous a été faite par le gouvernement en place d'augmenter la subvention de base de 2 % l'an prochain. Il y a une élection qui s'en vient, est-ce qu'on va maintenir cette promesse, pas évident étant donné l'état de la province. Aussi on est dans un milieu très très concurrentiel par rapport au recrutement des étudiants, on n'est plus la seule université à recruter sur le territoire francophone et acadien. On a beaucoup de compétiteurs, UNB recrute, tout le monde recrute dans les écoles francophones et acadiennes du Nouveau-Brunswick. Donc il y a ce genre d'environnement qui est devenu, il y a plusieurs variables, plusieurs facteurs, mais ça une influence directe sur notre institution. Aussi, il y a d'autres éléments qui nous touchent. Le gouvernement fédéral a une vision particulière de la recherche, à titre d'exemple, où on doit toujours développer des liens, on doit privilégier des liens avec l'industrie. Ça c'est un défi au Nouveau-Brunswick parce qu'on peut développer des technologies, on peut travailler dans ce domaine-là, mais où sont les entreprises, où sont les compagnies récepteurs et puis ça change un peu la nature de la recherche universitaire. Ce n'est plus la recherche qui est motivée par la curiosité, mais oui il faut qu'il y ait cette autre étape d'ajoutée. Il y a beaucoup de pression aussi de la part des différents niveaux au gouvernement qu'on soit des institutions de formation dans le sens d'être complètement lié au marché du travail beaucoup plus comme un collège communautaire qu'une université et je reviens à mon anecdote; ceux qui étaient au CA de l'ABPUM l'ont déjà entendu, mais le premier ministre du Nouveau-Brunswick dit toujours qu'il a deux fils : un fils qui fait très bien qui travaille à Fort McMurray et puis l'autre il est à la faculté des arts puis il reste à la maison. Donc ce n'est pas le genre de commentaire qui m'encourage. Donc M. Chouinard c'est le genre de contexte dans lequel on se trouve et on va gérer cette situation, mais c'est important de se

rappeler que nous on ne peut pas s'isoler complètement de ce qui se passe et puis c'est un peu des éléments qui vont contribuer à rendre notre vie intéressante dans les prochains mois.

Président d'assemblée : Merci. M. Dako vous aviez une autre question?

Dako : Oui, c'est plutôt une demande. Suite aux propos de la sénatrice Ryan relative à la formation que les gouverneurs ont eue, j'aimerais bien savoir si les membres du Sénat pourront bénéficier de cette formation aussi.

Recteur et vice-chancelier : Certainement si c'est le désir du Sénat de recevoir ce type de formation, je pense ça serait très utile et je pense ça serait d'une très grande valeur. On pourrait en parler avec la secrétaire générale pour voir comment on peut trouver un temps pour avoir cette formation.

Président d'assemblée : Numéro 13.

Chetouane : Moi je reviens à la discussion sur le plan stratégique, monsieur le recteur, lorsque vous avez mentionné ce document que vous avez dit que ce n'est pas un moule, ce ne sera pas la même chose donc, j'imagine, c'est une sorte de plan directeur dans lequel il y a des suggestions, des avenues à voir, à scruter par chaque faculté selon sa nature et sa composition, etc. Maintenant je reviens à cet exercice qui a eu lieu à la fin de l'été et puis je me rappelle qu'il y avait les axes excellence en enseignement et puis la recherche, etc. et puis aussi il y avait le rayonnement social, société, etc. Donc pour ce plan directeur qui est en train de se préparer, alors pour l'enseignement, pour le côté enseignement, moi je me pose la question est-ce que ce serait judicieux pour économiser un peu le temps et pour ne pas impliquer beaucoup de ressources et trop d'efforts, essayer d'arrimer cette excellence à ce plan stratégique côté enseignement avec les exercices qu'on connaît déjà comme par exemple la reconfiguration, comme l'accréditation, ça c'est pour l'enseignement c'est-à-dire ce qu'on dit en anglais les best practice dans le domaine. Maintenant pour la recherche, est-ce que le message qui va être envoyé aux différentes unités, ça ne serait-il pas mieux que ce message ou ce côté recherche du plan directeur soit plutôt communiqué vers les appareils qui chapeautent la recherche sur les trois campus comme par exemple la FESR, comme par exemple le bureau de soutien à l'innovation, etc. C'est à eux qui reçoivent ces consignes pour les distiller aux matières applicables à chaque unité parce que c'est eux qui ont les dossiers, etc., de renseignements, etc. de toutes les facultés, de tous les membres de cet FESR par exemple. Et juste pour terminer, sur le côté volet rayonnement, etc. de l'université, moi j'imagine plus une stratégie qui va de manière en concordance avec ce qui a été dit dans le plan stratégique, c'est plutôt penser comment cette université devient comme une sorte d'université de proximité, c'est-à-dire de reach out la communauté pour essayer de voir quels sont les vrais problèmes à adresser et que ça soit un côté qui va, enfin on verra. C'est juste des pistes, des avenues de suggestions possibles puisque ce document directeur il est en préparation de toute manière.

Président d'assemblée : Numéro 8.

Selouani : Merci monsieur le président. Monsieur le recteur, j'ai une question par rapport au plan d'action. Nous avons fait un exercice au niveau du campus où nous avons réuni tous les professeurs sur deux séances. Tout le monde a participé et nous avons un plan académique, donc nous avons établi pendant ces 18 mois donc nous avons un plan par rapport au développement de nos programmes, qu'est-ce qu'on vise comme développement et c'est surtout centré sur l'académique et la recherche. Donc il y avait ces deux aspects pour lesquels les professeurs ont pratiquement participé à 100 % donc sur deux exercices où on a pris une journée pour définir et discuter et partager des documents par rapport à notre vision, par rapport à ce plan-là. Suite à ça, nous avons fait un exercice je dirais ___ par rapport au plan stratégique où nous avons un petit peu fait la correspondance de tous nos objectifs avec les chantiers que vous avez proposés. Simplement il y a deux défis que j'ai identifiés, que tout le monde a identifiés par rapport à ceci, c'est que par exemple si je prends le chantier à l'international ou l'expérience étudiante, c'est lié à l'académique et ses paliers, il y a beaucoup d'interrelations entre les différents chantiers que les facultés certainement auraient besoin d'information beaucoup plus par rapport aux services aux étudiants par exemple. Ce n'est pas que de l'académique à 100 %. L'implication de la FESR par rapport à la recherche ça demande aussi pour établir un plan qui serait efficace d'avoir ces interrelations-là que nous n'avons pas eues parce qu'on s'est centré sur l'académique beaucoup plus. Il y avait un autre défi aussi, c'est celui des étudiants. On avait discuté en bons professeurs disons qui savent où ils vont, mais en définitive, ce sont des étudiants qui vont recueillir ces programmes-là, mais nous ne les avons pas inscrits parce que c'était un exercice beaucoup plus assemblée professorale avec une vision professeurs. Est-ce que vous pensez impliquer ou comment peut-on impliquer, parce que c'est le défi que nous avons à rencontrer, les étudiants, est-ce que vous pensez dans le plan d'action que les étudiants ont leur mot à dire parce que c'est quand même un plan d'action qui est destiné au bien-être des étudiants. Donc il y a une interrelation, on a essayé au niveau du campus de faire l'implication des services à notre niveau, mais je pense que ça nous dépasse dans certains cas et que ça déborde au niveau des services qui sont au niveau du vice-rectorat par exemple, aux services aux étudiants et à l'international qui pourrait nous donner des feedback. Ce n'est pas uniquement académique c'est ça que je voulais dire.

Président d'assemblée : Je pense que Mme Robichaud aurait quelque chose à ajouter, on va peut-être l'entendre avant.

Robichaud : Pour ce qui est des étudiants ___ je peux répondre à ta question, par exemple moi j'ai été présente, le conseil étudiant a été présent dans l'élaboration du document de planification stratégique puis j'ai assisté aux deux journées aussi qui avaient eu lieu pour la finalisation puis on a rencontré aussi monsieur le recteur le conseil étudiant...

Recteur et vice-chancelier : Disons pour répondre à certains des défis par rapport à l'internationalisation la FESR bien sûr, on devrait établir des liens entre les campus et la FESR et le vice-rectorat des affaires internationales. Pour ce qui est de l'implication des étudiants, je pense que tout au long du processus on a impliqué les étudiants et à certains moments on devra ré-impliquer les étudiants parce que ce n'est pas une question de, puis aussi si ils vont chercher des étudiants donc c'est important de toujours les garder informés et participatifs.

Président d'assemblée : Numéro 21.

D. Roy : Denis Roy de la Faculté de droit. Je ne suis pas certain que c'est le forum approprié, mais je me sens un peu interpellé. Ce n'est pas la première fois qu'on me parle des finances, du financement de l'université, qu'on me parle de ce que pense le non universitaire de l'universitaire et je pense, en fait, c'est plus une question, monsieur le recteur, point de vue stratégique il me semble que les promesses du gouvernement en place pourraient s'inscrire, c'est aussi un monde de lobbyiste le monde dans lequel on vit. C'est tout à fait naïf comme question, mais est-ce qu'on s'est servi de ces promesses-là pour aller voir les autres partis politiques pour essayer d'avoir des engagements similaires et même faire monter les enchères?

Recteur et vice-chancelier : Effectivement, on a eu une rencontre tout récemment avec le chef de l'opposition qui pourrait se retrouver le premier ministre de la province au mois de septembre et on a eu une très longue discussion sur le financement de l'Université de Moncton. Le cas qu'on fait aussi, c'est non seulement le financement des universités, mais la situation particulière de l'Université de Moncton comme étant la seule université francophone au Nouveau-Brunswick comparativement à trois universités anglophones au Nouveau-Brunswick. Et aussi, non seulement est-ce qu'il y a des messages au niveau du financement, on donne aussi des messages par rapport à est-ce qu'il pourrait trouver des moyens de nous donner un certain financement pour les étudiants internationaux étant donné qu'ils ont un impact incroyable au niveau socioéconomique. Aussi, on parle beaucoup, chaque fois qu'on parle de rationalisation dans le système universitaire, on dit très bien rationaliser le côté anglophone. Il y a trois universités, on ne peut jamais dire qu'il y a plus, on a un programme en science po, eux ils en ont trois, c'est toujours de même donc si le gouvernement veut utiliser ce discours de rationalisation, bien qu'il se dirige vers le côté anglais parce que nous on a jamais plus qu'un programme. Donc oui on rencontre non seulement le gouvernement, mais on rencontre les partis d'opposition.

Président d'assemblée : Je n'ai pas d'autres questions sur 14.1.

14.2 Autres

Président d'assemblée : On passe à 14.2, monsieur le recteur aviez-vous autre chose à ajouter dans votre rapport?

Recteur et vice-chancelier : Non, j'ai assez parlé, merci.

Président d'assemblée : Avez-vous des questions vous la salle sur d'autres points? Je n'en vois pas.

15. Suivi des réunions du Conseil des gouverneurs CGV-131030 et CGV-131130

Président d'assemblée : Donc on va passer au point 15 maintenant, Suivi des réunions du Conseil des gouverneurs. On a un procès-verbal, l'autre n'est pas encore prêt. Si vous avez des questions à ce stade-ci vous pouvez les poser au recteur. Je n'en vois pas. Donc ça épuise le point 15.

16. Affaires nouvelles

Président d'assemblée : Le point 16, Affaires nouvelles on nous avait demandé d'ajouter évaluations institutionnelles des programmes et c'est M. Richard qui voulait parler à ce sujet. Je vous donne la parole.

Richard : Merci monsieur le président. Tout simplement, vous êtes au courant qu'on a voté, on a entériné une nouvelle politique d'évaluation des programmes institutionnels le printemps dernier. Dans cette politique-là il y avait un calendrier qui avait également été voté, un calendrier qui débutait à l'hiver 2014 et qui était étalé jusqu'en 2020 pour la prochaine ronde si vous voulez d'évaluation de programmes. On a débuté, si vous voulez, cette prochaine ronde d'évaluation de programmes là à l'hiver, sauf j'ai découvert, bien sûr, bien des

situations en ce qui a trait au calendrier puis déjà à la première année de cette nouvelle ronde d'évaluation, il y avait une douzaine de programmes de ciblés, mais on a seulement pu démarrer l'évaluation de cinq programmes puis je vais vous expliquer pourquoi. C'est beaucoup dépendant de la mise en œuvre de la reconfiguration. On sait qu'on a ciblé la mise en œuvre pour septembre 2014 donc je ne sais pas si ça va être, on n'en a pas parlé à ce Sénat ici, je ne sais pas si on va en parler au prochain Sénat parce que ça fait quelques années, comme vous savez, qu'on révise ou qu'on repousse la date de la mise en œuvre de la reconfiguration parce qu'il faudra absolument réviser le calendrier, le réviser pour la période de 2015 à 2021 étant donné qu'on n'a pas pu respecter le calendrier de cette année et je vais vous donner des explications pourquoi il y a certains programmes qui ne pouvaient pas être évalués cette année. Par exemple, il y a certains programmes qui ont été reconfigurés durant les dernières années, mais que la reconfiguration comme telle, les modifications dans la recommandation étaient au-delà de 25 % du programme, donc c'était vraiment des nouveautés et lorsqu'on est au-delà de 25 % du programme, faut quand même que ça passe à la CESPМ et dans ce cas-là, je vais donner un exemple très concret parce j'en avais parlé avec la directrice du département, le programme d'anglais qui avait été reconfiguré déjà ça fait quelques années en 2007-2008 si je ne me trompe pas. Dans leur cas au niveau de la spécialisation, il y avait quand même 25 % de modification donc fallait que ça passe à la CESPМ. La CESPМ l'a passé sauf que dans ce cas-là, on est mieux d'attendre une période d'au moins une cohorte avant de l'évaluer, mais ce programme-là était assujéti à l'évaluation cette année basée sur le calendrier de la dernière évaluation, mais dans ce cas ici, ce programme-là va seulement être évalué probablement quatre ans après la mise en œuvre de la reconfiguration. Vous pouvez comprendre que le reste du calendrier est un peu dépendant, selon la mise en œuvre de la reconfiguration. Donc c'est pour ça que c'est important qu'au prochain Sénat qu'on détermine oui ou non si la reconfiguration est mise en œuvre et dans ce cas-là je pourrai faire une révision du calendrier pour le reste du cycle si vous voulez jusqu'en 2021. J'ai déjà commencé à consulter avec les facultés parce qu'il y a d'autres situations qu'il faut prendre en considération par exemple, l'agrément de certains programmes professionnels, etc. et puis dans ce cas-là je pourrai arriver avec une version révisée du calendrier qui pourrait être présentée probablement au Sénat du mois d'août et qui pourrait être regardé et entériné à ce moment-là. Donc c'était plus une information parce que c'est quand même important parce qu'on ne peut pas nécessairement attendre à l'hiver prochain. Il faut absolument réviser le calendrier à ce moment ici pour que les gens qui sont concernés par rapport à l'évaluation de l'année prochaine, on a démarré cinq programmes cette année, mais dans la révision de programmes c'est tout le temps mieux de le savoir à l'avance pour que les gens se préparent en conséquence. Voilà.

Président d'assemblée : Merci M. Richard. La raison qu'on met des points aux affaires nouvelles c'est pour donner un préavis, ce que vous venez de faire, afin que les gens soient préparés à la prochaine réunion donc est-ce qu'on peut présumer qu'ils auront de l'information suffisamment à l'avance puisqu'ils puissent consulter leurs commettants et pouvoir...

Richard : Dans ce cas-ci c'est plutôt, c'est quasiment moi qui a besoin de l'information. C'est de savoir est-ce qu'on procède de l'avant avec la mise en œuvre de la reconfiguration à l'automne 2014. Si oui, le calendrier peut être finalisé par rapport à cette réalité-là. Si elle est repoussée en 2015, faut que je travaille le calendrier en fonction de cette réalité au lieu de 2014, donc ça peut avoir des incidences sur l'ordre et le calendrier, bien sûr, des programmes qui seront évalués jusqu'en 2021.

Président d'assemblée : Numéro 13.

Chetouane : Merci monsieur le président. Donc si le sénateur Richard va en faire une proposition moi je pense que ça serait quand même utile.

Richard : Bien ce n'est pas une proposition, c'est plus une information pour vous dire qu'on a démarré puis on a absolument besoin d'un avis officiel lors du prochain Sénat pour dire on va de l'avant ou qu'on y va pas.

Chetouane : Si vous voulez en faire une proposition, je sais que c'est le président qui décide des propositions ou pas.

Richard : Bien moi je ne peux pas faire la proposition parce que je ne suis plus sénateur.

Président d'assemblée : Non, mais je ne comprends pas quelle proposition vous voulez.

Chetouane : La proposition dont je parle c'est que le sénateur Richard il explique ici un vrai problème de cédule, de temps, etc. On rate juste d'une petite trame de temps un train qui s'appelle l'accréditation et puis après on se retrouve en train d'attendre trois ans plus tard et qui peut pénaliser parce que dans trois ans les choses changent. Et moi je pense qu'il a besoin, comme il l'a exprimé tout à l'heure, de savoir quand est-ce qu'on va réviser cet échéancier de mise en vigueur de ces programmes de reconfiguration et le savoir le plus tôt possible pour tous les programmes.

Président d'assemblée : Je pense que c'est entendu que ce sera à la prochaine réunion, on peut avoir une proposition si vous voulez pour être sûr que ce soit à la prochaine réunion. Est-ce que c'est ça que vous voulez proposer? Si quelqu'un veut proposer ça, c'est acceptable. Numéro 35.

Navarro Pardiñas : Merci monsieur le président. Juste une question, je voudrais savoir combien de programmes il reste à reconfigurer?

Président d'assemblée : M. Richard.

Richard : Ce n'est pas mon dossier. Je ne le sais pas.

Président d'assemblée : Vous ne savez pas.

Richard : Je n'aborde pas moi, je ne travaille pas ce dossier-là.

Président d'assemblée : M. Robichaud savez-vous?

Registraire : Puisqu'ils passent tous par mon pupitre je peux vous dire à peu près. En réalité, il nous reste la plupart des programmes de la Faculté des sciences et les programmes de la Faculté d'éducation. Donc on parle quand même d'une bonne vingtaine de programmes en tout et partout, probablement un petit peu plus qui restent à être reconfigurés sur à peu près 141. Donc on est à plus de 80 % de programmes reconfigurés et il y en a certains qui seront probablement à l'ordre du jour du Sénat du mois de mai donc par le temps qu'on arrive au mois de mai, on aura probablement entre 80 à 90 %, je dirais 85 comme estimation de nos programmes reconfigurés par ce temps-là.

Navarro Pardiñas : Qu'est-ce qui empêche qu'on termine une fois pour toutes la reconfiguration de tous les programmes? Qu'est-ce qui retarde? Parce que là on parle peut-être qu'on ne commencera pas en septembre, mais est-ce que c'est justifié, justifiable parce que là c'est retard après retard, à un moment donné il faut terminer donc la question que je me pose qu'est-ce qui empêche qu'on termine et qu'on commence?

Président d'assemblée : Malheureusement, le vice-recteur n'est pas là, c'est la personne qui aurait pu répondre à la question sans doute, je ne sais pas s'il y a d'autres personnes. Madame la secrétaire générale peut-être.

Secrétaire générale : Je pense qu'il y a vraiment eu un effort considérable de la Faculté des arts et des sciences sociales pour mener les dossiers le plus loin possible, le plus rapidement possible. La même chose à la Faculté des sciences, on voit que les dossiers vous en avez eu en biologie hier, en physique hier, il y a des questions vraiment importantes au niveau des dérogations qui ont été répondues qui fait en sorte que ça un effet domino. Fait qu'il y en a peut-être une vingtaine qui restent, mais je peux vous dire qu'on voit vraiment de l'énergie autour de ça, puis je me dis on devrait être en mesure de recevoir des propositions à la Faculté des sciences spécialisation en biologie et physique ça devrait se faire d'ici le mois de mai. Il y a des réponses que vous avez données hier qui sont importantes pour la suite des choses. Donc oui il y a un retard, mais je veux dire je sens qu'il y a une énergie aussi autour de ça.

Président d'assemblée : Merci. Peut-être que les doyens aussi pourraient, je vois que Mme Roy, numéro 32.

Bourque : 32 c'est moi, Paul Bourque. Alors, au sujet je pense que oui en effet il faut absolument avoir une directive assez rapidement. On est en train de préparer les charges de travail et vous vous imaginez si on est au mois de mai, au mois de juin puis là on décide d'aller de l'avant avec la reconfiguration, ça ça change tout ce processus-là. Alors en effet il y a une urgence puis je comprends le dilemme au sénateur Richard. On voudrait aller de l'avant, mais il va falloir s'entendre sur des règles et une date. Alors s'il faut faire une proposition que ça soit à l'ordre du jour à la prochaine réunion du Sénat, je souhaiterais ardemment qu'on en discute pour qu'on ait des directives pour comment faire notre planification.

Président d'assemblée : C'est à vous à décider.

Bourque : Alors j'en fais la proposition.

Président d'assemblée : Donc la proposition c'est que le sujet qu'a mentionné M. Richard soit à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

Bourque : Concernant la reconfiguration des programmes qu'on établisse un plan de travail à savoir la date, etc. Essentiellement c'est qu'il y ait une détermination de faite à la prochaine réunion du Sénat sur la reconfiguration.

Président d'assemblée : On va noter ça puis en attendant, M. Chetouane, vous voulez appuyer. On va la relire.

Secrétaire générale : Que le sujet portant sur la date de la mise en vigueur des programmes reconfigurés soit à l'ordre du jour de la réunion du Sénat académique du mois de mai, et qu'un plan de travail pour le lancement soit présenté.

Président d'assemblée : C'est ça. C'est proposé et appuyé donc maintenant si vous avez des interventions sur la proposition. J'avais numéro 30, est-ce que c'est pertinent par rapport à ça?

L. Roy : J'aimerais peut-être rassurer le Sénat académique, hier on a adopté ici les deux derniers programmes de la faculté qui n'avaient pas encore reçu l'approbation de reconfiguration. On est à travailler de manière très ardue à proposer au Comité des programmes, en fait, ça va sûrement sortir cette semaine, la semaine prochaine pardon, un programme de transition parce que reconfigurer c'est une chose, mais déployer la reconfiguration c'est une autre chose dans une faculté de notre taille. Donc on aura un plan de transition à proposer au Comité des programmes, si tout va bien là ce plan de transition-là devrait être proposé au Sénat académique du mois de mai. Si tout va comme on veut, les programmes de la Faculté des arts seront déployés dès le mois de septembre. Donc comme on compte un très grand nombre de programmes chez nous, avec la Faculté d'administration et la Faculté d'ingénierie qui ont déjà procédé au déploiement plus d'autres programmes, on sera très près du but du départ.

Président d'assemblée : Merci. Ensuite Mme Navarro.

Navarro Pardiñas : Merci monsieur le président. Je suis très sensible à la remarque du sénateur Bourque qui disait que les charges de travail se font au mois d'avril, effectivement la question que je me pose c'est si on prend la décision au mois de mai, est-ce que ce n'est pas trop tard pour prévoir? Parce que si on doit par exemple, je sais comme professeur déjà on fait nos charges de travail au mois d'avril on fait une esquisse de programmation, ça change beaucoup si on a à offrir le nouveau programme reconfiguré ou non parce que dans notre cas, il y a des cours nouveaux qu'il faut prévoir, il va falloir chercher des professeurs, des chargés de cours donc ce n'est pas si évident que ça. Est-ce que si on décide ça au mois de mai c'est trop tard, peut-être prévoir un Sénat extraordinaire à distance je ne sais pas. Je pose juste la question.

Président d'assemblée : Je vais passer la parole à madame la secrétaire générale.

Secrétaire générale : La date de tombée normalement c'est le dernier Sénat au mois de mai puis les programmes reconfigurés apparaissent dans le répertoire à la suite de la réunion du Sénat académique, ça c'est la date de tombée pour le répertoire. Donc on a toujours fonctionné un peu avec ce calendrier-là. Si on prévoit un Sénat extraordinaire, on reporte aussi le lancement du répertoire.

Navarro Pardiñas : Au contraire, non non j'ai dit extraordinaire avant le mois de mai. Parce que les charges de travail se font avant, donc ___ décalage dans le calendrier, mais si on peut s'arranger on s'arrangera.

Secrétaire générale : Je pensais après.

Navarro Pardiñas : C'est juste prévoir ça.

Président d'assemblée : Je pense, d'après les constatations, je compte deviner qu'on essaie de voir à ce stade-ci où on en est rendu; on a eu des indications du registraire, de la doyenne, etc. et ça nous donne l'impression qu'il est possible qu'on atteigne nos objectifs presque à 100 %. Donc la question qui serait discutée à la prochaine réunion est de voir si le calendrier a besoin d'être repoussé. J'ai l'impression que c'est à ce moment-là qu'on verra combien de demandes de reconfiguration qu'on aura eues au mois de mai. Je ne suis pas sûr qu'aujourd'hui on aurait les données nécessaires plus que ce qu'on nous dit, mais j'essaie juste de faire le point sur ce que j'entends et voir si ça du sens ou non. Est-ce que ça suffit Mme Navarro.

Navarro Pardiñas : Je voulais juste souligner ça.

Président d'assemblée : Numéro 40.

F. LeBlanc : Il est clair de notre côté, je pense qu'il serait impossible de déployer des programmes de science et aussi les programmes qu'on a conjointement avec la Faculté d'éducation à la ___BED pour septembre 2014. Nous on est dans l'obligation de tout déployer nos programmes en même temps parce que les cours sont partagés parmi nos programmes. Une des raisons que la reconfiguration a pris plus de temps chez nous c'est qu'on a des programmes qui se prêtent moins bien à la reconfiguration, c'est-à-dire qu'on avait des programmes qui avaient très peu de formation générale initialement, donc l'ajout des cours de formation générale fait en sorte qu'on a plusieurs dérogations dont on en a vu trois hier. Donc de notre côté, ça serait irréaliste de penser qu'on peut déployer nos programmes pour septembre.

Président d'assemblée : On me signale qu'il est 11 h 50 et il y a déjà des personnes qui attendent. Je ne veux pas précipiter les choses, mais si vous pensez qu'on peut terminer cette discussion dans deux minutes,

sinon on va la rapporter après les présentations. Est-ce que vous voulez voter maintenant sur la proposition ou vous voulez prolonger le débat? Numéro 38.

Chiasson : J'aimerais proposer un amendement à la proposition.

Président d'assemblée : À ce moment-là on va la reporter après.

Chiasson : On peut la reporter sa proposition à ce moment-là après les présentations?

Président d'assemblée : Oui on peut reporter, je voulais juste savoir si vous vouliez passer au vote tout de suite. Donc je vais interrompre la discussion sur ce sujet-là et on y reviendra à la fin. Merci.

PRÉSENTATION DES CANDIDATS

Président d'assemblée : Bon alors je vais demander à monsieur le recteur de bien vouloir présenter notre premier invité.

Recteur et vice-chancelier : Merci monsieur le président. Donc j'ai le plaisir de vous présenter M. Roger Levesque qui est présentement directeur de l'Institut de biologie intégrative des systèmes à l'Université Laval. Vous avez sans doute tous lu son curriculum vitae. Dr Levesque, M. Levesque est un chercheur de grande renommée et puis il est ici pour faire une présentation au Sénat et par la suite de répondre à vos questions. Donc sans plus tarder, M. Levesque je vous passe la parole.

Roger Levesque : Mesdames et messieurs, bonne journée. Merci de prendre le temps de m'accueillir ici à l'Université de Moncton qui est pas une université qui m'est inconnue, j'ai fait mon baccalauréat ici en 1975, par la suite j'ai été à l'Université de Montréal, j'ai fait un doctorat à l'Université Laval, j'ai fait un postdoc à l'Université de Harvard. Je suis professeur à l'Université Laval depuis 1984 donc je suis dans la structure universitaire depuis un bon moment et c'est un privilège d'être ici parce que bon j'ai eu l'occasion de prendre connaissance que vous cherchez un vice-recteur à la recherche et à l'enseignement et je vais prendre peut-être une quinzaine de minutes pour résumer la façon dont je vois l'Université de Moncton évidemment de l'extérieur, mais en tenant compte de la planification stratégique 2020 : Un rêve qui nous appartient. Je sais que vous avez travaillé très fort au cours des prochains, au cours des derniers jours vous avez évalué toute la situation des cours, des programmes, etc. et c'est non seulement diffusé dans les journaux, mais c'est sur le site internet de l'université. Donc je suis quand même assez au fait de ce qui se passe à l'Université de Moncton, j'ai eu l'occasion d'être ici il y a une dizaine de jours où j'ai reçu le Prix de l'ancien de la Faculté des sciences donc je suis content d'être là. Alors je vais essayer de vous résumer un petit peu qu'est-ce que je vois en moins de quatorze minutes, comment je vois ça le développement stratégique de l'université 2020. Je suis très au courant des plans de développement à l'Université Laval, l'Université de Montréal, l'Université McGill. Étant directeur d'institut j'ai un plan stratégique à développer de l'institut que j'ai fondé en 2008 alors je vais essayer d'utiliser mes connaissances et partager avec vous ce que je vois dans le plan qui m'apparaît comme important pour un vice-recteur à la recherche et à l'enseignement. Je vais ajouter à la création parce que la culture acadienne m'intéresse particulièrement. Alors qu'est-ce qui est intéressant à l'Université de Moncton d'abord c'est sa vitalité. Lorsqu'on regarde ce qui se passe autour de l'Université de Moncton vous êtes le point, la pierre angulaire pour la culture acadienne, le milieu francophone dans la région de l'Atlantique c'est extrêmement important, vous êtes le cœur de cette société acadienne qui va former du personnel, qui va former des professionnels, qui va former des hommes d'affaires, etc. et vous avez même actuellement un programme médecine avec l'Université de Sherbrooke, ce que je trouve très fascinant. Donc la vitalité est là, la réussite humblement je pense que j'en suis un exemple, y'en a d'autres, je connais d'autres professeurs qui sont à l'extérieur et qui ont un attachement profond à l'Université de Moncton. Il y a aussi la question de l'expertise, vous avez de l'expertise ici je pense qu'on pourrait mettre en valeur de façon très importante. Je vais parler au niveau de la santé, au niveau de l'environnement qui sont des axes de développement importants et aussi au niveau de la culture alors quand je parle de recherche, évidemment dans mon C.V. là, je suis un scientifique, mais moi ce qui m'intéresse la recherche c'est la recherche scientifique et la recherche qu'on dit culturelle : les arts, la littérature, l'histoire, tout le côté acadien doit toujours être bien équilibré avec ce qu'on va faire au niveau de la santé. La santé ce n'est pas simplement le biomédical, c'est également au niveau social dans les communautés qui sont minoritaires en lien avec les travailleurs sociaux, etc. Donc il y a quelque chose à faire qui doit être bien équilibré. Moi ce qui m'intéresse c'est l'excellence. J'ai passé 30 ans de ma carrière à compétitionner avec les meilleurs au monde que ce soit à l'Université de Toronto, à l'Université McGill, à l'Université de Harvard, lorsqu'on fait des demandes au niveau fédéral, peu importante l'université on est évalué par les pairs. Donc comme on dit en français « je connais la game ». Ce qui m'intéresse aussi avec la recherche c'est l'équilibre comme je disais, c'est la recherche et l'équilibre avec la société, aujourd'hui on parle ici de société acadienne, c'est très important pour moi. Étant d'Edmundston Nouveau-Brunswick et étant un gars du Madawaska, il y a toujours eu des discussions à savoir si on était vraiment des Acadiens ou on était des Brayons, je pense qu'on peut être les deux, ça ne pose aucun problème. Alors en termes de qualité je regarde votre plan de stratégies et de développement, moi ce qui m'intéresse c'est la qualité de l'enseignement, la qualité de la recherche donc les professeurs. Les professeurs

c'est ce qui fait le prestige. Beaucoup de gens me disent ah l'Université de Harvard ça doit être extraordinaire. Oui c'est extraordinaire, faut se rappeler que c'est une université privée donc il y a beaucoup de fonds, mais ce qui fait la différence j'ai été là pendant trois ans comme postdoc, je peux vous dire que c'est le capital humain. Le capital humain ce n'est pas seulement les professeurs, c'est les techniciens, c'est les gens qui font l'entretien, c'est le service à la communauté, c'est les liens avec ce qui se passe autour donc l'Université de Harvard ce qui fait son excellence et son prestige c'est le capital humain que vous avez ici. Bien sûr que ce n'est pas l'Université de Harvard. Moi je pense que si on regarde au niveau francophone au Nouveau-Brunswick et ce qui se passe au niveau francophone, vous pouvez être et vous serez la meilleure université francophone au Canada en dehors du Québec et même avec plusieurs universités du Québec que je connais très bien où on peut faire mieux et beaucoup plus et ça ça ne veut pas dire qui faut changer votre système; moi je ne suis pas ici pour changer le système, je suis ici pour travailler avec tout le monde. Moi ce qui m'intéresse c'est connaître vos besoins, apporter mon expertise, collaborer avec l'équipe du vice-rectorat, avec le vice-recteur et le recteur qui sont là et aussi avec vous tous le Sénat pour voir quelle orientation vous voulez prendre et puis qu'est-ce que je peux contribuer. Maintenant vous avez développé cinq points : l'enseignement, l'engagement, l'internationalisation, la recherche et la gouvernance. Alors l'enseignement vous êtes en train de faire l'exercice que je trouve extraordinaire, vous êtes en train de réviser les programmes, c'est clair que vous avez une structure intéressante pour un chercheur comme moi et un professeur parce que vous avez une structure où vous avez un professeur pour 14 étudiants au niveau du 1^{er} cycle, c'est fantastique. Vous avez également au niveau des études supérieures vous avez deux professeurs pour un étudiant et ça, je trouve que c'est très intéressant pour l'international. Vous allez avoir des étudiants ici que vous voulez recruter qui arrive de l'extérieur, ils connaissent moins la culture, ils ont besoin d'appui, ils ont besoin de connaître les professeurs, de s'adapter à la culture acadienne à -30 et aussi de voir comment fonctionne notre société donc il y a un cheminement là qui faut avoir avec ces étudiants-là. Je regarde ce que vous êtes en train de faire pour évaluer les programmes, moi je trouve ça intéressant et fantastique parce que vous essayez de vous arrimer avec les besoins de la société actuelle et ça, je pense que c'est très pertinent. Je pense que vous allez devenir la meilleure université, je n'aime pas le mot généraliste même si je le comprends dans le cas ci. Oui généraliste, mais il faut aller chercher des créneaux d'excellence que vous avez commencé à développer et qui sont quand même développés dans d'autres domaines, ça, je pense que c'est drôlement important. Une chose qui est importante c'est le recrutement, on sait que la population acadienne il y a beaucoup moins d'enfants donc il faut voir comment au niveau stratégique on va recruter dans les écoles secondaires, compétitionner avec l'Université d'Ottawa et d'autres universités au Québec pour garder les Acadiens ici pour qu'ils apprennent à comprendre que l'Université de Moncton c'est une université qui vise l'excellence. Donc ça, c'est très important pour moi. Quand j'examine encore votre plan, l'enseignement c'est intéressant et je vais vous lire juste une ligne d'un, j'étais ici il y a dix jours et puis il y a une étudiante qui s'appelle Camille Champinier qui est 2^e année en diplôme de la science de la santé qui me dit « c'est extraordinaire de savoir qu'il est possible de terminer ses études à l'Université de Moncton et ensuite de fréquenter les plus grandes universités au monde. Cette vision de réussite à l'échelle mondiale dans le domaine académique n'est pas souvent présente dans les Maritimes », ça ça m'a touché. Oui c'est présent donc il faut mettre en place à l'Université de Moncton des moyens de communication, valoriser les professeurs, valoriser les étudiants, il y a déjà des structures par exemple avec les prix qui se donnent le meilleur professeur à la Faculté des sciences avec le prix Bernard Vanbridge qui m'a déjà enseigné en mathématiques, il y a des prix aussi pour les étudiants, ça c'est extrêmement important que un ça se fasse et deux qu'on le voit à l'extérieur. Donc le site de l'Université de Moncton en ligne, c'est la fenêtre pour les gens de l'extérieur, peu importe les pays pour voir qu'est-ce que vous êtes et puis qu'est-ce qu'on veut faire. Alors ça c'est important de voir qu'il y a des étudiants qui commencent à réaliser que l'Université de Moncton c'est une université d'excellence. La qualité de l'enseignement je pense que je vais aller rapidement parce que vous êtes en train d'évaluer tous ces programmes-là. Ce qui m'intéresse aussi c'est l'engagement. Vous avez un chantier en cours pour l'engagement, c'est de l'amélioration de la société acadienne appuyée sur ce que fait l'Université de Moncton. Je pense que l'Université de Moncton s'est beaucoup développée depuis 1975, vous avez des programmes en droit, vous avez des nouveaux programmes, des nouveaux édifices par exemple pour les biotechnologies, science de la santé, environnement et je trouve fascinant de voir au niveau structure ce qui s'est passé à Moncton et à l'université ici, mais aussi avec les professeurs que vous avez recrutés. Ça je trouve ça drôlement intéressant ce que vous avez comme jeunes professeurs. L'internationalisation avec Mme Lord il y a toute une structure qui est place pour recruter des étudiants francophones et même autres qui seraient intéressés à venir à Moncton. Je vais utiliser le mot intégratif dans le sens que oui faut faire ce recrutement-là, mais faut bien arrimer le recrutement, l'encadrement de l'étudiant, la prise de connaissance de la culture acadienne, intégrer la culture de ces étudiants-là ici pour que les étudiants aussi acadiens voient c'est quoi la culture internationale de d'autres étudiants qui sont ici. Je me suis beaucoup promené sur le campus il y a dix jours, j'ai fait tous les pavillons, j'ai rencontré les étudiants au centre étudiant, je trouve fantastique l'atmosphère et ce qui est en train de se faire ici c'est merveilleux. C'est très intéressant et très stimulant pour quelqu'un comme moi qui arrive de l'extérieur. Maintenant la recherche je pourrais vous en parler pendant des heures, je vais tout simplement me limiter à quelques minutes. Je pense que la recherche il y a des créneaux d'excellence qui existent ici qu'il faut mettre en valeur, je vais parler au niveau de la santé, au niveau de l'environnement et de la recherche en culture acadienne. Je connais bien la bibliothèque Champlain, c'est magnifique ce qui a été fait comme rénovation et système d'études et tout ce qu'il y a là pour encadrer les étudiants. Il y a certains artistes qui apparaissent dans les journaux régulièrement ici à Moncton que j'ai vu avec une professeure qui est en art visuel. Mon épouse est artiste-peintre et mon épouse a fait son

diplôme ici en service social donc je suis très sensible aux sciences sociales, je sais l'importance que ça l'a pour l'Université de Moncton et c'est quelque chose que j'aimerais connaître beaucoup plus et puis voir où je peux contribuer en tant que chercheur, chercheur scientifique, mais chercheur vice-recteur peut-être qui s'intéresse à l'Université de Moncton. Bref, vous avez des programmes de 2^e et 3^e cycle, il y a beaucoup de programmes qui sont en train de se développer, vous en avez un avec un doctorat en science de la vie, je trouve ça superbe. Je sais qu'il y a d'autres développements dans les cartons de l'université avec le Sénat, je ne les connais pas tous, mais je pense que ça va être intéressant. Peut-être le dernier point qui me touche beaucoup c'est une gouvernance responsable et l'excellence de l'organisation. J'ai regardé l'organigramme de l'Université de Moncton, oui c'est une gestion qui est complexe gérer une université, par contre avec le Sénat qu'il y a ici, avec la structure que je vois et les appuis, je serais très intéressé à voir en tant que personne qui a beaucoup d'expérience en recherche, voir ma contribution à l'Université de Moncton. Je pense que la qualité et le prestige de l'université ça se fonde avant tout sur son capital humain. Ce n'est pas ça qui manque à l'Université de Moncton le capital humain donc je suis très impressionné de voir comment ça fonctionne pour ce que j'ai pu en comprendre et en connaître et je suis très impressionné de voir les étudiants que vous avez ici, j'ai rencontré beaucoup d'étudiants dans les dernières deux semaines, des étudiants étrangers, des étudiants acadiens, le directeur de CKUM donc je suis très impressionné de voir ce que vous avez comme université. La chose qui préoccupe tout le monde je vais terminer là-dessus, c'est tout simplement la question des revenus. Je sais que c'est préoccupant pour l'université les revenus, il n'y a jamais assez d'argent pour tout ce qu'on veut faire. Moi personnellement j'ai beaucoup d'expérience à discuter et à négocier avec les compagnies, je pense que si on parle à la compagnie McCain, la compagnie Irving et à d'autres gens qui s'intéressent à l'Université de Moncton, on pourrait faire beaucoup plus sans nécessairement mettre des millions et des millions. Merci beaucoup.

Président d'assemblée : Merci M. Levesque. Maintenant nous avons une période de questions et ça doit se terminer à 12 h 40. Donc la première personne c'est numéro 14.

Blain : Alors Dr Levesque merci de votre présentation. Vous avez passé rapidement sur la qualité de l'enseignement, mais j'aimerais qu'on y revienne et plus particulièrement sur un des objectifs donc l'orientation 1.3 qui est d'améliorer nos services d'appui pédagogique et de formation continue à l'intention des professeurs afin d'assurer une pédagogie innovante et actualisée. Donc vous savez que le service d'animation et de soutien à l'enseignement relève de votre vice-rectorat.

Roger Levesque : Merci beaucoup Mme Blais, oui effectivement ça relèverait du vice-rectorat à la recherche et à l'enseignement. Je pense que la formation des professeurs c'est quelque chose qui me préoccupe beaucoup. Je vais vous donner l'exemple que je connais en fonction de ma formation et en fonction de la direction. On a des professeurs nous à l'Université Laval qui font de l'enseignement beaucoup et qui font de la recherche et c'est des tâches qui sont lourdes. Ici encore c'est encore plus difficile pour les chercheurs parce qu'étant une université qu'on dit généraliste les professeurs ont beaucoup de cours donc c'est très difficile. Par contre il y a des moyens qui existent, ça peut être des échanges entre les universités comme avec l'Université Laval, ça peut être des collaborations avec des programmes par exemple de formation que ce soit à l'extérieur; en sciences il y a des instituts comme Cole Spring Harbour près de New York qui donnent des formations de quelques semaines pour vraiment mettre les professeurs à la fine pointe de certaines technologies. Au niveau de la pédagogie de l'enseignement, je regarde ce que vous avez fait ici avec la bibliothèque et la façon dont vous encadrez les étudiants, je pense qu'il y a quelque chose au niveau je vais appeler informatique ou virtuel qui pourrait être fait en formation continue pour les professeurs. Je ne connais pas les détails ici comment ça fonctionne, par contre je regarde ce qui se fait à l'Université Laval et à d'autres universités au Québec et à l'extérieur, il y a moyen de mettre en place une formation continue pour les professeurs, pas nécessairement juste l'année sabbatique, dépendamment de l'intérêt des professeurs et de leurs compétences, on peut effectivement développer ce genre de programme-là. Je serais heureux de savoir si ça existe ici actuellement et comment ça fonctionne.

Président d'assemblée : Merci. La prochaine question vient de numéro 16.

Djaoued : Merci monsieur le président. Juste je voudrais vous remercier pour votre présentation, mais vous savez que l'Université de Moncton c'est une université avec trois campus dont un d'Edmundston d'où vous venez et puis un autre à Shippagan, mais dans votre présentation je n'ai pas entendu un mot de la structure de l'Université de Moncton et comment que vous voyez comme VRER la synergie qui peut exister entre ces trois campus, etc.

Roger Levesque : D'abord merci pour votre question je l'attendais. Je connais très bien le campus d'Edmundston étant d'Edmundston qui était le collège St-Louis anciennement et je connais les gens qui sont là aussi, j'en connais quand même quelques-uns très bien qui font de l'enseignement ou qui sont chargés de cours et je pense que c'est important que l'Université de Moncton voie, moi si je serais vice-recteur à la recherche et à l'enseignement, une des premières choses que je ferais c'est absolument visiter le campus d'Edmundston et le campus de Shippagan. Le campus d'Edmundston a une force importante en foresterie pour donner un exemple, il existe des programmes internationaux en foresterie que je pense que le campus d'Edmundston pourrait profiter, exemple avec l'ACDI il y a d'autres programmes que je connais aussi où on est

capable de voir comment développer des collaborations internationales et puis attirer des étudiants. L'Université Laval le fait déjà avec le professeur **Damas Kassa** donc ça ça serait important. Je vais donner cet exemple-là. Je suis très intéressé d'aller sur place, de rencontrer les gens et si j'étais vice-recteur, je ne crois pas que ça se limiterait à une visite par année. Il y a beaucoup de choses à développer avec le campus d'Edmundston. Le campus de Shippagan est très intéressant aussi, il y a un institut que je vais appeler des zones côtières, il y a de l'aquaculture qui se fait avec des gens qui ont étudié à l'Université du Québec à Rimouski. C'est une structure qui m'intéresse et il y a un potentiel très important que je pense qu'on pourrait mettre à profit. Je pense que l'intégration, c'est un mot que j'aime beaucoup, l'intégration de ces campus avec l'Université de Moncton à Moncton, il y a des choses qui pourraient être faites pour mieux rendre évident leurs compétences et peut-être aussi de bénéficier de leurs expertises que ce soit du côté de l'environnement, du côté de l'aquaculture, etc. Il y a un potentiel énorme là qui pourrait être beaucoup plus utilisé et ça ça me préoccupe.

Président d'assemblée : Numéro 5.

Dubois : Merci beaucoup de votre exposé, Dr Levesque, j'apprécie énormément votre enthousiasme et votre optimisme, ça fait du bien après une longue réunion du Sénat. Donc vous nous arrivez d'une grande université, vous êtes prof et chercheur et vous êtes prêt à faire le saut vers une plus petite université, je suis d'accord avec vous sur le terme généraliste, je pense que il faut peut-être essayer de trouver quelque chose d'autre parce que ça l'a ses pièges. L'Université de Moncton étant une université de plus petite taille a certainement des défis d'importants sur le plan du développement de la recherche. J'aimerais vous entendre un peu sur la nature de ces défis-là et qu'est-ce qu'on pourrait faire pour mieux, pour veiller au développement et puis justement pour qu'on développe notre capital, le capital humain parce que sans capital humain il n'y a pas de développement.

Roger Levesque : Alors merci beaucoup Mme Dubois. J'ai regardé longuement tous les rapports de l'université et les rapports de monsieur le vice-recteur ici au Sénat, les rapports de Mme Dubois sur l'international, j'ai passé beaucoup de temps à essayer de comprendre la structure. Je n'aurai pas la prétention de connaître tout, je n'appellerais pas ça des problèmes, pour moi c'est des problèmes c'est des défis. On a des défis, on n'a pas des problèmes. Je sais que vous allez me parler de problèmes, mais moi je considère que c'est des défis qu'on est capable de relever. Oui il faut être optimiste, mais il faut avoir une certaine vigilance aussi. J'aime beaucoup ce terme-là parce que ça veut qu'il ne faut pas pelleter des nuages, mais vivre la réalité aussi. Au niveau recherche par exemple je regarde vous avez six chaires de recherche du Canada possibles, il y en a cinq actuellement qui sont assez claires, une que je ne sais pas trop. Je sais que vous avez le centre de cancer ici à côté de l'Atlantique avec M. Rodney Ouellette. Je sais aussi qu'il y a certains recrutements qui ont été faits de ce côté-là. Je pense qu'avec la Fondation canadienne d'innovation il y aurait peut-être moyen de plus développer par exemple cet institut, je vais donner ça comme exemple. Au niveau des professeurs, je suis toujours préoccupé par voir que moi ma carrière a été réussie à l'Université Laval parce qu'on a le Fonds de recherche en santé du Québec qui permet de donner de l'argent à des gens qu'on appelle les chercheurs boursiers. Il y a d'excellents étudiants qui sortent d'ici qui s'en vont à l'extérieur et ils vont faire comme moi ils vont s'en aller à l'Université Laval, l'Université de Montréal, l'Université McGill, l'Université de Toronto, l'Université aux États-Unis d'Illinois par exemple Dr Yves Brun qui a fait ici ses sciences qui est un excellent chercheur, donc ça ça me préoccupe. J'aimerais voir avec FI Nouveau-Brunswick ce qu'on pourrait faire parce qu'il y a un besoin de certains professeurs et puis on n'a pas nécessairement le financement. Ça ça serait une stratégie qui m'intéresse beaucoup à voir avec les gens ici. Je n'aurai pas la prétention d'avoir la réponse à tout ça, mais ça ça m'intéresserait. Deuxième chose je pense que la compétitivité est très élevée. Je remarque qu'à l'Université de Moncton il y a beaucoup de gens qui travaillent fort pour aller au CRSNG. Je sais qu'il existe des programmes qui s'appellent le Human Frontier Science, c'est un programme qui donne 500,000 \$ par année à un jeune chercheur pendant quatre ans. Je vais vous donner un exemple, David Joly qui est un jeune professeur qui vient d'arriver ici je crois en juillet, je ne suis pas certain, peut facilement appliquer sur ce programme-là, il a la compétence et l'excellence d'aller chercher cet argent-là. On parle quand même de plus d'un million de dollars. Donc il y a des créneaux à cibler avec certains professeurs, ça passe encore une fois sur le plan humain. Faut connaître les gens, faut être sur le terrain parce que moi je suis une personne de terrain, faut voir les besoins, ça c'est quelques exemples. Donc chercheurs boursiers, j'aimerais bien travailler le dossier. La FCI, il y a beaucoup de choses qui pourraient être faites, on parle avec Dr Ouellette d'une structure FCI médecine personnalisée, j'aimerais connaître sa définition de médecine personnalisée parce que ça ça va jouer à l'autre bout à Ottawa quand ça va être évalué. Sur le plan études acadiennes, j'ai moins de compétences à connaître ou de connaissances, là je vais avoir besoin de rencontrer des gens. Je pense qu'il y a encore beaucoup de choses qu'on peut faire sur la culture acadienne. Que ce soit au niveau de l'histoire, au niveau de la littérature, je me souviendrai toujours quand j'étais étudiant et puis Mme Maillet avec ma blonde je faisais du pouce m'avait donné un lift et puis on avait parlé de culture acadienne, ça ça m'avait beaucoup impressionné, et ça toujours resté dans ma mémoire. Y faut rencontrer les artistes pour savoir c'est quoi leurs besoins, les artistes c'est des chercheurs, les écrivains c'est des chercheurs. Les gens qui enseignent dans ces domaines-là c'est hallucinant ce qu'on apprend au niveau de la culture et de l'humanité, ça ça m'intéresse beaucoup. Alors je n'ai pas de solution pour eux maintenant, mais je pense qu'on pourrait beaucoup faire plus en terme de publicité, en terme de programmes de support, je pense qu'il y a des programmes qui existent pour ces excellentes personnes qui font

de l'enseignement et de la recherche donc de ce côté-là j'ai plus de travail à faire, mais je serais très intéressé de collaborer soit avec les doyens, les directeurs de départements et certains membres du Sénat ici qui ont beaucoup de compétences où je pourrais peut-être développer de l'expertise avec eux.

Président d'assemblée : Merci. Numéro 32.

Bourque : Paul Bourque, doyen de la Faculté des sciences de la santé. Alors vous avez parlé des défis, vous avez une bonne connaissance de l'ensemble des défis ici. J'aurais trois points sur lesquels j'aimerais vous entendre, d'abord vos priorités parce que vous en avez listé plusieurs, mais quelles vont être vos priorités si vous êtes retenu. La deuxième serait puisque vous êtes à Laval puis puisque vous avez des contacts là, il y a plusieurs regroupements qui nous intéressent; moi de façon particulière c'est l'INAF, l'Institut nutraceutique et je crois que nous on doit bâtir nos liens davantage avec ces instituts, même la vôtre probablement. Alors ça ça serait le deuxième point que j'aimerais vous entendre parler et le troisième point c'est sur votre style de gestion ou de gérance, comment vous vous voyez comme cadre et comment vous vous procédez dans le quotidien.

Roger Levesque : Merci beaucoup pour vos trois points, c'est très apprécié. Le premier point question de savoir au niveau de priorité, je pense que je n'aurai pas la prétention de dire au Sénat ici que mes priorités vont être ce que moi personnellement je vois, j'aimerais beaucoup plus voir avec l'équipe du vice-rectorat et monsieur le recteur et le Sénat, vous avez peut-être des priorités que je connais moins, je serais drôlement intéressé de les connaître, mais par contre je pense qu'une des priorités si on veut développer l'Université de Moncton, il faut aller chercher l'argent. Donc aller chercher l'argent pourquoi, pour aller chercher les professeurs autre du niveau des sciences de la santé ou autres sciences biologiques, mais aussi au niveau de la culture acadienne et ce qu'on veut faire comme recherche et développement ici. Aller chercher l'argent ça veut dire de plusieurs façons c'est d'aider les professeurs à mettre en place une structure qui va leur aider à préparer leurs demandes de subventions, on le fait à Laval, je le fais personnellement avec certains jeunes chercheurs, de mettre en place une structure pour ça que ce soit au CRSNG, à la FCI ou ailleurs, c'est d'utiliser les compétences qui existent que moi j'ai et puis d'autres que je connais ont pour évaluer ces dossiers. Moi personnellement travailler avec par exemple le Dr Ouellette et puis dire ok il veut faire telle structure, je prends le téléphone, je connais des gens qui vont regarder son dossier, qui ne sont pas en compétition et qui peuvent apporter un avantage majeur pour qu'il obtienne sa subvention. CRSNG la même chose. Donc les priorités pour moi c'est vraiment la recherche actuelle les besoins. La Faculté des sciences par exemple il y a des choses qui pourraient être faites qui sont très importantes à développer. Je sais que ça donne comme on dit c'est une vache à lait financière pour la recherche, mais il y a encore beaucoup de choses qu'on pourrait développer en collaboration avec la faculté, avec monsieur le doyen, etc. pour voir ce qu'on veut faire. Ça ça serait une des priorités. Évidemment je ne peux pas passer à côté de la priorité des étudiants. Je veux connaître rapidement la façon que vous recrutez vos étudiants, au niveau international comment ça se passe, où est-ce que je peux contribuer à ce développement-là. Donc ça ça serait les priorités immédiates pour moi. Maintenant au niveau des liens avec d'autres universités, je connais toutes les universités au Canada. J'ai été dans un centre d'excellence le Canadian Bacterial Disease Network pendant 15 ans, je connais beaucoup de professeurs de Colombie-Britannique dans toutes les provinces canadiennes et puis dans plusieurs domaines. On va prendre l'exemple de l'institut des nutraceutiques aliments fonctionnels, je connais très bien les gens là. J'ai des collaborations avec eux, je connais également Janice Bailey qui est la vice-doyenne à cette faculté, je connais Marc-André Sirard qui travaille du côté embryogenèse, etc., mais qui fait partie de cet institut-là. Pour moi prendre le téléphone et parler aux gens responsables à l'institut et avoir des liens avec eux c'est relativement évident pour moi de faire cette démarche-là. Je le fais continuellement avec beaucoup de gens. Au niveau international moi je collabore par exemple j'ai un projet avec la Fondation canadienne de la fibrose kystique, je collabore avec 35 professeurs qui sont partout dans le monde : en Angleterre, en Australie, en Nouvelle-Zélande, en Allemagne, en France, au Japon, je pourrais tout vous les nommer là, donc les contacts je les ai. Advenant le cas où vous pensez que je peux remplir cette tâche de vice-recteur à la recherche et à l'enseignement, c'est certain que je pars de l'Université Laval en excellents termes. Je n'ai pas l'intention de partir comme voleur comme on dit, j'ai encore des subventions, j'ai encore quelques étudiants, j'ai quelques posts-doc, la transition est, je pense qu'elle est facile à faire, j'ai beaucoup d'expérience et je veux absolument développer des liens Moncton-Laval. Un, c'est à côté, techniquement c'est très proche Québec et il y a beaucoup de créneaux par exemple que ce soit pour l'enseignement, pour la formation des professeurs, que ça soit pour la recherche santé, recherche environnement, recherche beaucoup plus science biologique, recherche aquaculture; je vais vous donner un exemple d'une personne qui s'appelle le professeur Louis Bernache qui s'intéresse beaucoup à la génétique des populations des poissons pour ne pas nommer les homards, il est un des seuls au monde actuellement qui a un programme là-dessus alors je serais très curieux de le mettre en contact avec les gens du campus de Shippagan. Ce qu'il fait est assez incroyable, je pense que son expertise pourrait rapidement contribuer par exemple au campus de Shippagan. Donc j'ai beaucoup de ramifications pour répondre à vos préoccupations. Style de gestion, je n'aurai pas la prétention de vouloir changer la gestion de l'Université de Moncton, je pense qu'il y a une compétence incroyable ici pour faire de la gestion qui est drôlement intéressante. Quand je regarde le plan de développement et puis le plan stratégique, il y a eu des gens qui se sont posés les bonnes questions et je suis très content de voir qu'il y a eu des consultations publiques où tout le monde a été quand même impliqué, ça c'est drôlement intéressant. Moi le genre de gestion, il y a une gestion qu'on appelle très

hiérarchique et il y a une gestion qui est un peu beaucoup plus ouverte et qui est transversale, moi personnellement étant chercheur je n'ai pas la prétention de changer ici la structure de la gestion, mais je pense qu'une gestion plus transversale, plus ouverte où on rencontre les gens, où on s'appuie sur les gens qui ont la compétence autant les professeurs que les étudiants parce qu'il y a des étudiants qui sont drôlement intéressants à former pour la gestion et le futur de l'université. Alors moi c'est un genre de gestion qui m'intéresse. Oui il va toujours y avoir une certaine hiérarchie, oui le Sénat ici est absolument capital, mais par contre je pense qu'une gestion plus transversale comme moi je vis avec un contact avec les personnes parce que je suis une personne de terrain, je veux savoir ce que vous pensez ceux qui sont dans l'industrie privée, je veux savoir ce que pensent les gens qui ont été formés ici qui sont à l'extérieur. Je veux avoir les idées des étudiants qui sont en place, les Acadiens et les Acadiennes, les étudiants étrangers, comment ils vivent l'université. Ça ça m'intéresse beaucoup. Donc une gestion c'est ce genre de gestion que je vis, évidemment il y a 325 personnes à l'institut là, il n'y a pas 6,000 étudiants et personnel, mais je pense que c'est possible. Si on regarde la façon que c'est évalué actuellement la gestion des universités, je regardais le site l'Institut de gouvernance des systèmes privés et des universités qu'est au Québec et je regardais le genre de gestion qu'on discute beaucoup, il y a deux grandes tendances comme vous savez à la gestion, la gestion très hiérarchique où on s'oriente beaucoup sur je vais appeler ça le style compagnie et puis je le comprends la préoccupation de l'université avec les besoins financiers. Par contre je pense qu'une gestion beaucoup plus sur le côté humaniste avec l'appui des financiers, avec l'appui qu'on peut apporter à l'industrie, je pense que ça peut être très intéressant. Moi c'est comme ça que je fonctionne, j'ai des contrats par exemple avec **Novartiste** à Montréal, j'ai déjà été consultant pour des compagnies pharmaceutiques dont Merck-Frosst et j'ai toujours eu cette façon de gestion qui apporte beaucoup. Alors bref, une gestion transversale ouverte et qui valorise les individus.

Président d'assemblée : Merci. Numéro 26.

Surette : Ma question est sur votre, la place que vous feriez à l'interdisciplinarité et au développement de nouveaux programmes interdisciplinaires au sein de l'institution. On sait que les structures universitaires peuvent être plus ou moins flexibles, des fois il peut y avoir des défis liés à la création de programmes qui vont aller dans plusieurs facultés donc j'aimerais juste vous entendre à ce sujet.

Roger Levesque : Merci beaucoup, je vais juste donner un exemple. Je comprends très très bien la question. Vous êtes en train d'évaluer les cours et les programmes et la formation des étudiants. Vous arrivez à un professeur pour lui dire bien écoute, ça fait 30 ans que tu donnes ton cours et puis ça pas changé beaucoup. La réaction du professeur va être c'est qui cette personne pour me dire ce que je dois enseigner, c'est moi qui a la compétence dans ce domaine. Je pense que heurter les gens de front comme ça je ne suis pas convaincu que c'est la meilleure façon. Je pense qu'il faut vraiment discuter avec les professeurs, voir qu'est-ce qui les préoccupe et puis qu'est-ce qui les dérange lorsqu'on réorganise les programmes et les cours, voir qu'est-ce qui leur manque pour vraiment mettre à niveau ces cours-là. Moi où je suis j'ai fondé l'institut en 2008 c'était quatre facultés : foresterie, des gens de médecine, biologie et agriculture alimentation faite imaginez-vous des silos, en v'là des silos et moi ce que j'ai utilisé comme thématique c'est biologie intégrative, d'intégrer les différents professeurs de ces facultés qui sont tous dans le même pavillon avec des thématiques qui se rejoignent, des services de plateforme qu'on a par exemple en biologie pour leur aider et ça ça crée un sentiment d'appartenance. Question de multidisciplinarité, je pense que quelqu'un qui est en science de la santé, je vais vous donner un exemple technique, qui est en science de la santé, qui est du côté science infirmière ou qui est du côté médecine, pour moi c'est évident que cette personne-là doit être consciente de l'aspect social des personnes, le support de la communauté, le service social pour certaines personnes, les personnes âgées par exemple qui ont besoin d'aide, je pense qu'on ne peut pas mettre la médecine dans un vase clos comme on ne peut pas mettre les sciences sociales dans un vase clos. Il faut vraiment qu'il y ait une façon d'arrimer certaines formations au 1^{er} cycle ou qu'on touche ces points-là, que ce soit du côté de la médecine ou ça soit du côté du travail social ou des sciences sociales et ça c'est un défi et je pense que c'est possible de le faire. J'ai bien hâte d'entendre les professeurs qui sont impliqués dans cette démarche parce que ça va être très important.

Président d'assemblée : Merci. Numéro 23.

Cabajsky : Je suis la directrice du département d'anglais. Un de mes domaines de recherche est la littérature acadienne donc heureusement mes recherches tombent dans un des créneaux identifiés par l'Université de Moncton, mais je pense à mes collègues au département d'anglais qui travaillent par exemple sur les écrits de Shakespeare et dont les domaines de recherche tombent moins facilement dans les créneaux de recherche institutionnelle. Donc je voudrais savoir comment vous voyez la place qu'occupent ces recherches disons nos créneaux à l'Université de Moncton.

Roger Levesque : Merci beaucoup pour votre question, je suis content de, je vais t'y vous rencontrer. C'est une excellente question. Je pense que oui il faut absolument appuyer la littérature acadienne et toute la culture acadienne, vous mentionnez la situation avec Shakespeare. Je vais vous donner un exemple personnel. Quand je suis arrivé ici en première année à l'Université de Moncton en 71, on devait passer un test pour l'anglais. Le plaisir des étudiants c'était d'en mettre le moins possible pour avoir le plus bas niveau possible

pour essayer d'avoir A+. Moi naïvement ça me préoccupait pas tellement, moi j'ai fait le mieux possible, je me suis ramassé dans la classe avec des anglophones qui apprenaient Shakespeare et je dois vous avouer que ça m'a, ça m'a fait halluciner de comprendre c'est quoi l'anglais, de vrais écrivains anglophones, que ce soit Robert Frost le poète, que ce soit Shakespeare et ça, je pense qu'on ne peut pas exclure ça de l'université. Nos étudiants qui vont sortir d'ici vont avoir à faire face à un monde où il y a beaucoup d'anglophones, où il y a beaucoup d'anglais et connaître sa littérature anglaise, connaître ce qui s'est fait encore avec Shakespeare en recherche et tout ça, je ne pense pas que c'est un moins au contraire. Moi personnellement je trouve ça extrêmement impressionnant ce que j'ai vécu en 71 et de voir qu'aujourd'hui il y a encore des cours où on parle de Shakespeare, où on parle de Robert Frost, où on parle de Emily Dickinson pour en nommer quelques-uns, je pense que les étudiants, la culture acadienne ça ne doit pas être en vase clos. Faut que les Acadiens les Acadiennes qui sont ici prennent connaissance de la culture anglophone et puis qu'ils deviennent fiers de parler français. Je vais vous dire je suis à Moncton depuis trois jours, je ne parle jamais anglais ce que je faisais quand j'étais plus jeune en 71. Je ne parle jamais anglais en premier, je suis un Acadien francophone et développer cette fierté-là c'est important. Lorsque la personne me dit « I'm sorry I don't understand French », je dis « no problem we can discuss in English if you prefer ». Donc je pense que ça c'est important qu'on ait cette culture-là d'un anglais de très haut niveau pour que les Acadiens Acadiennes étudiants et les étudiants internationaux par exemple en Afrique et tout ça qui sont ici aient l'occasion d'apprendre l'anglais comme il se doit.

Président d'assemblée : Merci. Numéro 38.

Chiasson : Je vous remercie beaucoup de votre discours, de vos, de vos comment dire de vos paroles qui sont vraiment inspirantes et puis, mais j'ai quand même quelques questions pour vous. Vous avez abordé plusieurs sujets, mais il y a plusieurs sujets aussi que vous n'avez pas discutés. Pour ce qui est de la recherche, que faites-vous de la recherche dans les secteurs de nature économique et industrielle? Là je pense en particulier à bien sûr à la Faculté d'administration le secteur financier, mais aussi, en particulier aussi à ma faculté qui est la Faculté d'ingénierie. Alors comment voyez-vous à mettre devant, au-devant ces deux facultés parce que je dois l'avouer que maintenant nous tirons de l'aile d'accord, nous n'avons pas de programme de doctorat même qu'en administration on n'a même pas de programme de maîtrise avec thèse en administration et donc on ne peut pas prendre notre place dans le pouvoir, dans le développement économique de la province.

Roger Levesque : Merci beaucoup M. Chiasson, c'est une excellente question. Non je n'ai pas abordé cette thématique-là par contre je suis très conscient de la difficulté par exemple de former des étudiants en administration du côté par exemple économie parce que je sais qu'avoir des Acadiens Acadiennes qui seraient des économistes ça serait drôle important. Je sais que c'est difficile actuellement dans ces programmes-là. Je vais vous proposer quelque chose qui ressemblerait peut-être à ce qui a été fait avec la Faculté de médecine de Sherbrooke. Je sais qu'à Laval on a un excellent programme en économie; j'ai mon fils qui est en droit, il ne veut pas travailler comme moi en science il a décidé d'aller en droit. Il s'est rendu compte que ce n'était pas tout à fait le cas. Il a des amis qui sont en économie, qui font leurs baccs en économie et puis je pense que l'Université Laval serait très très sensible à tisser des liens ici avec la Faculté d'administration et aussi du côté du droit, et aussi du côté de l'économie pour des échanges et des formations qui pourraient être faites à distance, mais aussi des échanges étudiants en stage, etc. C'est un point très important que vous avez soulevé et ça ça me préoccupe également parce que du côté administratif et le côté économie, le côté droit vous avez une très belle faculté et qui se développe et surtout au niveau gradué, maîtrise doctorat je pense qu'il y aurait beaucoup à faire de ce côté-là avec des universités qui sont comme l'Université Laval. Je suis un peu surpris et puis en même temps pas, je sais qu'il y a des choses qui se font dans d'autres universités au Nouveau-Brunswick, mais évidemment la problématique et évidemment la langue qui est différente et ça c'est une préoccupation, mais je pense qu'il y aurait moyen de faire quelque chose avec d'autres universités pour amorcer cette formation de haut niveau et voir aussi au niveau des professeurs est-ce qu'on a les professeurs ici à Moncton pour cette formation-là de 2^e et 3^e cycle, je ne peux pas répondre à ça je connais pas assez en détails tous vos collègues de ces facultés-là.

Président d'assemblée : Y'aurait plusieurs personnes encore qui posent des questions...

Bourque : Merci. Vous savez aussi que l'Université de Moncton a été clé dans donner la place au peuple acadien minoritaire, aux minorités francophones et aussi dans la société. Ça été clé au Nouveau-Brunswick en particulier pour amener des gens dans le gouvernement, dans le secteur économique, ça été clé pour sauver l'identité acadienne aussi donc ça c'est vraiment, je pense que ces trois éléments-là sont très importants. Maintenant vous avez aussi parlé plutôt du défi financier qui s'annonce devant nous, vous avez souligné en particulier que la démographie joue contre nous, d'accord donc notre bassin traditionnel est en train de s'éroder rapidement, on pense, on peut estimer dans l'ordre de 300 étudiants de moins d'ici quatre ans en perdant environ 50 à 60 étudiants par année.

Président d'assemblée : Est-ce que vous pouvez aller à votre question parce que le temps...

Bourque : Comment pouvez-vous, comment voyez-vous, que comptez-vous faire pour maintenir la capacité de notre université, de continuer de jouer ce rôle du côté identitaire, du côté économique parce que vous savez que l'économie aussi est un levier de décision, un levier qui fait beaucoup, mais aussi finalement comment maintenir notre place dans le processus décisionnel et là je parle bien sûr au niveau des gouvernements.

Roger Levesque : Ça c'est une question avec un défi de taille. Évidemment on ne peut pas solutionner la question de la population qui diminue, on a la même problématique au Québec, c'est un peu partout qu'on aille par exemple voir les francophones au Manitoba ou en Saskatchewan ou un peu partout en Ontario c'est toujours la même problématique par contre je pense qu'il faut faire un recrutement, je n'aime pas le mot agressif quoique je, il faut faire un recrutement, je pense, bien cibler les 22 écoles secondaires qu'il y a au Nouveau-Brunswick. Il y a beaucoup de nos étudiants au Nouveau-Brunswick qui s'en vont à Ottawa, qui s'en vont ailleurs, ça il y a beaucoup de travail à faire de ce côté-là. Maintenir la culture acadienne et continuer à la développer je pense que ce n'est pas fini, c'est un défi qui va se maintenir encore plusieurs années, ça vous avez raison là-dessus. Évidemment qu'il faut former des étudiants qui vont aller au gouvernement, qui vont être en économie, qui vont être en affaires, qui vont avoir des intérêts pour la culture et la société acadienne. J'en ai pas réponse à tous ces points-là, mais je serais drôlement intéressé de voir avec les gens de votre faculté et les autres de vraiment bien cibler la problématique. On ne peut pas régénérer la population acadienne par contre on peut certainement recruter des gens à l'extérieur qui vont appuyer l'université, qui vont venir ici comme étudiants étrangers et le programme international, international ça ne veut pas dire que c'est seulement des étudiants de l'extérieur, il faut qu'on internationalise tout ce qui se fait au 1^{er} cycle à tous les niveaux pour que les gens se sentent bien, que la culture acadienne c'est comme toutes les autres cultures et puis c'est valorisant de venir ici. Je pense que de ce côté-là on pourrait recruter encore beaucoup plus d'étudiants; oui peut-être 50-60 étudiants par année de moins, mais je pense qu'il y a quelque chose qu'on peut faire au niveau du recrutement qui est peut-être, est-ce qu'on fait le maximum je ne sais pas, je ne peux pas répondre à ça.

Président d'assemblée : Merci. Il reste trois minutes donc numéro 39.

Richard : Merci pour votre présentation M. Levesque. J'aimerais de revenir peut-être plus sur le terrain de l'enseignement. Comme vous savez dans une petite université comme la nôtre je veux dire ou même des plus grandes universités également, une grande partie de la tâche c'est quand même l'enseignement, on est des universitaires donc faut quand même produire des connaissances, mais une partie de notre tâche c'est de l'enseignement. J'aimerais juste de savoir un peu votre position par rapport à étant donné que comme nouveau prof par exemple on arrive avec différentes expertises, différentes formations, de l'expertise de contenu sauf qu'on peut arriver comme nouveau prof avec différentes expériences sous formation quant à l'enseignement. J'aimerais savoir connaître un peu votre position par rapport à c'est quoi votre perception un peu, plutôt on a fait allusion un peu à la formation continue, c'est quoi votre position par rapport à la formation initiale des professeurs par rapport à leurs tâches d'enseignement puis juste votre position générale par rapport à la valorisation de l'enseignement comme tâche intégrale d'un professeur universitaire.

Roger Levesque : C'est une question récurrente dans toutes les universités et je vous remercie beaucoup, M. Richard, de soulever ce point-là. Effectivement l'exemple est assez classique du professeur qui a une formation extraordinaire à l'Université de Harvard en économie, qui a fait un doctorat et même un postdoc et qui connaît l'économie sur le bout de ses doigts, mais qui arrive devant une classe pour enseigner et le message ne passe pas parce que sa formation en termes d'expert est excellente, mais en termes de pédagogie et de pouvoir communiquer n'est pas nécessairement évidente. À l'Université Laval pour les nouveaux professeurs il y a un certain nombre de cours de base qui se donnent rapidement lorsqu'un nouveau professeur arrive, il y a un certain encadrement qu'on peut obtenir pour savoir comment monter un cours, comment donner un cours et comment se présenter aux étudiants, toute cette structure-là est-ce que ça devrait virtuel, est-ce qu'on donne le PowerPoint aux étudiants, est-ce qu'on fait des choses en ligne pour certains travaux, tout ça existe déjà donc moi j'aurais tendance à m'appuyer sur ce genre d'approche-là et puis voir les nouveaux professeurs qui arrivent quelles sont les difficultés qu'ils rencontrent là. Il y en a des professeurs que ça fait deux ou trois ans qui sont ici j'aimerais avoir leurs avis, comment ils vivent leur arrivée à l'Université de Moncton et quelles sont les problématiques qui sont en place ou les façons de faire qu'on pourrait améliorer. Je n'ai pas la réponse à ça, mais je serais drôlement intéressé de savoir comment ça se passe. Dans un deuxième temps, prendre les moyens, les moyens c'est finalement c'est la formation, un professeur je vais dire ça « sa learning curve » est très élevée donc si lui met en place les moyens avec une certaine formation et certains appuis pédagogiques, je pense que très rapidement ça va entrer dans l'ordre. Valoriser l'enseignement moi je pense que oui il y a des professeurs qui sont très performants en recherche, mais moi-même étant chercheur boursier, j'ai toujours valorisé d'aller enseigner au 1^{er} cycle je l'ai fait souvent, j'ai monté des cours gradués. L'enseignement il ne faut pas mettre l'enseignement et la recherche, ça c'est une erreur, il faut vraiment que ça soit comme ça. Le professeur qui fait plus de recherche il va être très intéressé s'il est intégré à son université à collaborer et à travailler celui qui donne plus de cours et souvent ils peuvent faire des demandes de subvention ensemble où chacun partage cet aspect-là. Ça se fait pas beaucoup, mais ça devrait se faire de plus en plus parce que moi je le fais avec des jeunes professeurs. Je leur aide à écrire leur demande, ils mettent la signature, je veux rien savoir du budget, je pense que ça il faut

développer cette culture-là, intégrer, collaborer et puis se permettre de travailler en équipe. Le mot équipe est important pour l'enseignement et la recherche.

Président d'assemblée : Merci. Alors là-dessus je regrette pour les personnes qui ont demandé aussi qui avaient des questions, mais on doit respecter l'échéance qu'on s'était donnée. Merci infiniment Dr Levesque de vous être prêté à nous ce matin et voilà donc on reprend à 12 h 15 parce qu'il y a déjà quelqu'un qui est prévu. À 13 h 15 merci beaucoup.

Roger Levesque : Merci beaucoup tout le monde.

Président d'assemblée : Donc on reprend l'assemblée et je donne tout de suite la parole au recteur qui va présenter notre invité.

Recteur et vice-chancelier : Merci monsieur le président. Donc j'aimerais vous présenter M. André Samson qui est doyen de la Faculté des arts et des sciences à l'Université de St-Boniface à St-Boniface au Manitoba qui a une formation en psychologie plus particulièrement en neuroscience et qui aujourd'hui va vous adresser la parole et par la suite vous aurez l'occasion de lui poser des questions. Donc Monsieur Samson.

André Samson : Merci monsieur le président. Bonjour tout le monde c'est un plaisir et un honneur pour moi d'être parmi vous aujourd'hui. Avant de poser ma candidature pour ce poste, j'ai longuement réfléchi et pour m'aider dans ma réflexion j'ai lu plusieurs documents institutionnels qui se trouvent sur votre site web. Entre autres, j'ai été vraiment fasciné par la lecture de ce document-ci, c'est la planification stratégique 2020 : Un rêve qui nous appartient. Certains diront que c'est un peu nerd de trouver fascinant la lecture de plan stratégique, mais c'est à moi d'expliquer pourquoi j'ai trouvé ça si fascinant, c'est que d'où je viens à l'Université de St-Boniface on vient tout juste de se donner un nouveau plan stratégique 2013-2018. On a choisi un terme de cinq ans parce qu'en 2018 ce sera le 200^e anniversaire de notre université alors ce sera un événement vraiment majeur et on veut que le plan aboutisse sur cette célébration et ce que j'ai constaté c'est que notre plan il est presque identique au vôtre, c'est vraiment incroyable on a deux universités complètement indépendantes une de l'autre qui sont à près de 3000 kilomètres de distance et qui ont mis sur place un processus de consultation pour construire un nouveau plan stratégique qui a impliqué littéralement des centaines de personnes et on en arrive à peu près exactement au même plan stratégique. Alors c'est ce que j'ai trouvé vraiment fascinant dans cet exercice-là. C'est certain qu'il y a des petites différences au niveau du vocabulaire, par exemple vous parlez de chantier tandis que chez nous on parle d'axe stratégique. Il y a certains recoupements qui sont organisés un peu différents, chez nous on a quatre axes stratégiques alors qu'ici il y a cinq chantiers, mais essentiellement le cinquième qu'on ne retrouve pas chez nous c'est gouvernance responsable et excellence organisationnelle et c'est tout simplement qu'au cours des cinq ou six dernières années on a travaillé beaucoup sur ce dossier-là alors on ne sentait pas le besoin d'en faire un axe à l'intérieur de notre plan stratégique. Alors si on exclut celui-ci vraiment les quatre autres axes correspondent à ce qu'on a ici. C'est quand même assez remarquable et je pense que ça reflète le fait que toutes les universités francophones en milieux minoritaires vivent les mêmes défis, les mêmes problématiques lesquelles qu'elles sont ces problématiques-là, mais essentiellement elles sont au niveau du recrutement, on connaît les défis démocratiques qu'on rencontre, vous en avez ici, on en a chez nous qui sont peut-être même plus sévères que les vôtres. On a aussi, on s'est tourné vers l'international pour combler ce déficit dans les inscriptions et puis on a eu peut-être plus de succès que ce à quoi on s'attendait initialement alors ça ça l'a entraîné des changements dans le tissu, la composition sociale de notre établissement. Ça aussi ça soulève des défis. On a aussi toute la question de la recherche, bien certainement nos professeurs ont des difficultés en terme de financement parce qu'on n'a pas toujours les masses critiques qu'on peut voir dans les grandes universités qui ont 20 ou 30 ou 40,000 étudiants. Alors bref il y a énormément de similarités entre nos établissements. Alors ceci étant dit, je pense que la première chose que je veux mentionner c'est que j'adhère complètement à cette stratégie, en fait ce n'est pas étonnant puisque j'ai moi-même contribué au développement de notre plan de développement et puis c'est pour ça qu'on est arrivé aux mêmes stratégies. Alors c'est ça, je dis que j'adhère entièrement à ça parce que faut comprendre qu'un document comme celui-ci ce n'est pas comme les autres documents institutionnels, ce n'est pas comme un document de politique par exemple dans le sens où c'est beaucoup plus fondamental que ça, est-ce que c'est vraiment l'orientation que veut se donner un établissement. Alors ça prend vraiment une, j'appellerais ça une compatibilité philosophique entre la personne qui assume le poste de vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche et ce plan stratégique. Alors lors de l'entrevue la semaine passée une des principales questions qui m'a été posée c'est la suivante : exprimez votre perception des principaux enjeux associés au poste de vice-rectrice ou vice-recteur à l'enseignement et à la recherche en lien avec le nouveau plan stratégique et puis effectivement je pense c'est la question à poser à tous les candidats. Et ce que j'avais répondu à ce moment-là c'est que à mon avis ce qu'il faut faire à ce point-ci c'est développer ce qu'on pourrait appeler une stratégie de mise en œuvre parce qu'il faut bien reconnaître qu'un plan stratégique ça demeure quand même abstrait, c'est des orientations générales, mais il faut que ça soit concrétisé, il faut que ça soit opérationnalisé. Alors je pense qu'on doit maintenant passer à travers chacun des cinq chantiers; si je prends l'exemple du premier chantier que vous avez dans le document qui s'intitule enseignement de qualité et expérience étudiante, vous avez identifié quatre orientations et pour chaque orientation il y a des objectifs à atteindre. Alors je crois qu'au niveau de chacun des objectifs c'est là qu'il faut faire du travail pour opérationnaliser ces objectifs. Alors je

prends un exemple concret ici pour le chantier numéro 1, on dit mobiliser toute la communauté universitaire dans la démarche du recrutement, voyez-vous c'est un objectif qui est très noble, mais il faut qu'on se demande comment est-ce qu'on va faire ça, quelles sont les activités qu'on va faire pour atteindre cet objectif. Qui aura la charge, qui va mener le dossier, quels sont les échéanciers qu'on se donne. Alors je pense que ces choses-là doivent être faites et puis c'est un deuxième document cette stratégie de mise en œuvre qui est tout aussi importante que ce document ici parce que c'est comme ça qu'on va s'assurer d'atteindre les objectifs qu'on veut atteindre. Alors contrairement à la planification qui elle est un document qui est ___ donc c'est certain qu'au cours des cinq prochaines années, il n'y aura pas de chantiers qui vont s'ajouter ou se retirer de ça. Le document qui constituerait une stratégie de mise en œuvre lui est un document de travail perpétuel qu'on pourrait constamment modifier en fonction de qu'est-ce qui fonctionne bien et qu'est-ce qui fonctionne moins bien. Alors je pense que le vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche a vraiment un rôle majeur à jouer dans la mise sur pied de cette stratégie de mise en œuvre du plan stratégique. Maintenant si on regarde chacun des cinq chantiers, le premier chantier je pense que c'est pas mal évident dans la perspective du vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche, on parle d'enseignement de qualité et expérience étudiante alors c'est certain que c'est un poste qui a un rôle critique à jouer dans ce premier chantier. Alors en lisant le document je me suis posé des questions comme par exemple est-ce que nos programmes répondent bien aux besoins. Ce matin comme vous tous j'ai lu le journal en prenant mon petit déjeuner et je comprends bien qu'il y a eu une réunion ici hier que vous avez un comité ad hoc sur la viabilité des programmes qui a pris un certain nombre de décisions. Je comprends exactement la problématique dans laquelle vous vous trouvez. J'ai dit il y a quelques minutes que chez nous on est en train de développer une stratégie de mise en œuvre du plan stratégique et pour notre premier chantier, une des activités qu'on a identifiée c'est la priorisation des programmes. Alors ai-je besoin de vous dire que c'est un dossier très très très délicat, mais on l'a entrepris depuis le mois de décembre et puis nous si on fait face au fait que c'est une question qui est délicate qui doit être traitée avec le plus grand soin parce que c'est important de réaliser le fait que les ressources elles sont limitées et puis ce n'est pas propre à l'Université de Moncton ou au Nouveau-Brunswick, je pense que c'est d'un océan à l'autre, les universités au cours des prochaines années vont faire face à des restrictions au niveau des ressources. Donc cette question de viabilité de programmes, de priorisation de programmes je pense qu'elle est incontournable alors je pense que la seule façon de faire essentiellement c'est d'être le plus inclusif possible, de s'assurer que la consultation se fait au plus large au niveau de toutes les parties qui sont impliquées dans ça, mais je pense que l'exercice doit être fait. Alors bref pour faire un peu de psychothérapie à ce qui s'est passé au Sénat de l'Université de Moncton hier, ce n'est pas la fin du monde et puis il y a plusieurs autres établissements qui vivent ces mêmes réalités. Une autre question que je me suis posée toujours en rapport au premier chantier c'est est-ce qu'il n'y a pas lieu d'explorer peut-être davantage ce que j'appelle des programmes hybrides, c'est-à-dire des programmes collégiaux et universitaires, ça peut intéresser certains étudiants et puis ça peut permettre d'augmenter les inscriptions, pour certains types de programmes je pense que ça pourrait être pertinent. Vous en avez peut-être déjà, mais j'ai pas vraiment trouvé beaucoup d'information à ce sujet-là. J'ai remarqué aussi dans un autre document qu'apparemment il y a une baisse dans les inscriptions au 2^e et 3^e cycle. Je ne vous cacherais pas que ça c'est quelque chose qui à mon avis est préoccupant et doit être adressé, je n'ai pas de réponse du tout, faut vraiment étudier la situation, mais je pense que c'est quelque chose qu'on doit adresser. Et l'autre question que je me suis posée toujours par rapport au premier chantier c'est la question de est-ce que l'université vend vraiment bien ses atouts et puis à mon avis vous avez deux atouts majeurs par rapport aux autres établissements postsecondaires, c'est votre taille environ 6,000 étudiants et le bilinguisme. Peut-être si j'ouvre une petite parenthèse pour dire que chez nous à l'Université de St-Boniface on est un petit établissement, par contre nous sommes affiliés à l'Université du Manitoba donc au niveau académique nous sommes essentiellement le même établissement. L'Université du Manitoba c'est 29,000 étudiants alors en tant que doyen des arts et des sciences, je dois fréquemment siéger sur des comités là-bas et ça me permet de voir la réalité de ce qu'est une grande université derrière la façade et je vous assure que grande université égal gros problèmes. Alors on n'a pas nécessairement à vouloir aspirer à avoir des dizaines de milliers d'étudiants pour être une bonne université. Le fait d'avoir une taille comme vous avez je pense que ça permet de créer un environnement humaniste et ça ça n'a pas de prix à mon avis dans le rapport qu'on peut avoir avec les étudiants, dans le rapport que les étudiants peuvent avoir avec les services aussi. Les grandes universités ne peuvent absolument pas en dépit de tout ce qu'elles prétendent, elles ne peuvent pas pouvoir offrir un tel environnement qu'il est possible d'offrir ici. Pour ce qui est de la qualité du bilinguisme, ça aussi c'est une évidence pour moi que de pouvoir produire entre guillemets des diplômés bilingues, il n'y a pas beaucoup d'universités au Canada qui peuvent prétendre à une telle qualité dans l'offre des services. Le deuxième chantier sur l'engagement on pourrait dire techniquement que du point de vue du vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche c'est peut-être moins pertinent, mais en fait l'engagement c'est l'affaire de tous hein et puis ça c'est vraiment un peu cliché, mais y faut quand même le dire, c'est l'affaire de tous alors ce que je vois moi dans la perspective du vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche, c'est peut-être de mettre l'emphase sur les activités de vulgarisation scientifique par exemple au niveau des professeurs, des chercheurs. Un exemple très très concret c'est que les instituts de recherche en santé du Canada offrent des petites subventions pour faire ce qu'on appelle des cafés scientifiques, alors ce sont littéralement les chercheurs de l'université qui sortent de la tour d'ivoire et qui vont dans des bibliothèques, des librairies, des centres communautaires faire des présentations sur des thèmes qui intéressent la population en général. De façon très pratique hier soir au centre culturel franco-manitobain, on a fait une présentation sur le diabète alors on a des chercheurs qui s'intéressent à ce sujet-là et qui font une présentation pour répondre à la population

sur les problématiques entourant le diabète. Alors c'est un bel exemple d'engagement qui permet de montrer à la fois que fait l'université et puis ça met l'université sur la scène auprès de personnes qui sont peut-être plus familières avec qu'est-ce qui se passe à l'intérieur des murs. Il y a d'autres exemples qu'on pourrait donner comme des programmes de recherche de type connexion qu'offre le CRSH qui permettent à des chercheurs de faire des projets de recherche, mais orientés vers la communauté. Alors bref c'est tout ce que je veux dire sur ce point-là. Le troisième chantier c'est l'internationalisation. C'est encore une fois très important à mon avis dans la perspective du vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche. Tout à l'heure j'ai souligné le fait qu'il semble y avoir une baisse d'inscriptions au niveau de la maîtrise et du doctorat, alors vous avez sûrement des recruteurs qui sont sur place en Afrique de l'ouest ou au Maghreb peut-être ou ailleurs je ne sais pas. Je ne sais pas qu'est-ce qu'ils entendent les recruteurs au sujet des programmes gradués, qu'est-ce que cherchent les étudiants internationaux, il y a peut-être un peu plus de travail à faire de ce côté-là pour tenter d'arrimer les besoins aux services qu'on peut offrir. Quand on parle d'internationalisation aussi on peut le voir à deux niveaux, on peut le voir en termes de clientèle internationale, mais aussi en termes d'internationalisation des programmes. C'est un sujet qui est de plus en plus populaire quoiqu'il n'y ait pas encore beaucoup de recherche sur ça, comment est-ce qu'on peut internationaliser des programmes d'études au sens du curriculum. Alors c'est certain que si quelqu'un enseigne, disons la sociologie de la famille, c'est relativement facile de donner un cachet international à un tel thème, mais si on enseigne la génétique ou les mathématiques c'est moins évident, mais on peut faire de la recherche pour voir comment on peut internationaliser des programmes et puis en faire en tant que tels un champ stratégique de recherche pour l'établissement, alors je pense que c'est quelque chose qui pourrait être exploré. Je veux aussi mentionner le fait qu'on aurait peut-être intérêt à valoriser l'expérience internationale au sein de nos universités, par exemple on pourrait mettre sur pied un système de points ou de crédits pour reconnaître les étudiants qui participent à des activités à connotations internationales. Ça pourrait être participer à certains cours ou ça pourrait être de participer à des programmes d'échange ou à des activités socioculturelles, bref on pourrait donner des crédits ou des points et les étudiants qui pendant leur parcours académique atteignent un certain niveau, lors de la graduation vont obtenir peut-être un deuxième diplôme ou une reconnaissance quelconque qui les qualifie comme citoyens du monde dans le sens où ce sont des étudiants qui en plus de leur formation ont aussi une sensibilité à la réalité internationale, je pense que ça serait une valeur ajoutée qu'on pourrait avoir et ce serait vraiment, ça permettrait d'étoffer les curriculum vitae des étudiants. Le quatrième chantier recherche, développement, création, innovation, évidemment il est en plein cœur du vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche alors je pense c'est à votre souhait que c'est un dossier très important, j'en ai glissé un mot tout à l'heure. Il faut qu'on soit stratégique dans nos embauches lorsqu'on embauche des nouveaux profs ou aide adjoints, faut s'assurer que le message est clairement transmis que la recherche est une priorité pour l'université. Le fait que nous soyons aussi un petit établissement ça peut permettre de peut-être intégrer des étudiants du 1^{er} cycle, par exemple des étudiants de 3^e 4^e année vu que les classes ne sont pas très très grandes permettent à ces étudiants-là d'être intégrés à des projets de recherche. Alors ça permet à nos professeurs d'être plus supportés au niveau de la recherche, mais en même temps ça donne une richesse accrue aux activités que font les étudiants dans des études de 1^{er} cycle et puis je crois que ça les grandes universités ne peuvent pas se payer le luxe de faire ce genre de chose. Le cinquième chantier bien c'est celui de gouvernance responsable, excellence organisationnelle alors comme je disais au comité de sélection la semaine passée, à mon avis les quatre premiers chantiers ne sont pas réalisables si le cinquième ne l'est pas réalisé alors dans un sens c'est peut-être le chantier le plus important de tous. Maintenant que peut faire un vice-recteur ou une vice-rectrice à l'enseignement et à la recherche dans un tel contexte, je pense que d'abord avant tout c'est donner l'exemple. Alors quand qu'on parle de gouvernance responsable et d'excellence organisationnelle c'est de donner l'exemple et c'est aussi de l'exiger des unités qui relèvent de ce poste-là. Alors je vais m'en tenir ici pour l'instant, ça va?

Président d'assemblée : Oui ça va, merci bien. Donc on a jusqu'à 14 h 7 pour votre période de questions. Alors comme la dernière vous êtes invités à poser vos questions. Numéro 13.

Chetouane : Merci monsieur le président, Chetouane, Faculté d'ingénierie. Merci Dr Samson pour votre présentation. Moi j'ai juste une question, vous écoutant avec grand intérêt, vous étiez membre président d'un groupe de travail chargé de revoir le fonctionnement du registrariat parce que des changements significatifs, etc., est-ce que vous pouvez élaborer juste sur la tâche au sein de ce groupe de travail, c'est-à-dire qui étaient ces changements voulus et comment vous les avez abordés?

André Samson : C'est une question qui est vraiment à point puisque lundi prochain on va finaliser le rapport sur ce dossier-là. Je dois dire d'entrée de jeu que ce comité-là n'a rien à voir avec le doyen de la Faculté des arts et des sciences, vous savez que dans des petits établissements faut souvent porter plusieurs chapeaux alors ça pose des défis, mais par contre c'est très formateur alors je me suis retrouvé à présider ce groupe de travail, on a passé un temps fou à faire ça. L'idée c'est que notre établissement a eu beaucoup de croissance au cours des dernières années en termes de clientèle étudiante, mais aussi en termes de programmes, les programmes sont de plus en plus complexes et diversifiés. Il faut aussi garder à l'esprit qu'on a une composante collégiale à l'intérieur de l'Université de St-Boniface alors là aussi il y a eu des programmes qui se sont ajoutés dont des programmes en ligne, des programmes en coordination avec d'autres établissements dont certains du Nouveau-Brunswick. Alors bref le registrariat est devenu une entité qui fait face à de plus en plus de contraintes sans avoir les ressources supplémentaires. L'autre volet c'est justement

l'internationalisation alors on a de plus en plus d'étudiants internationaux, le nombre de demandes d'admission monte en flèche, mais le nombre d'inscriptions n'est pas nécessairement, ne suis pas les demandes d'admission alors on a beaucoup beaucoup d'énergie qui est produite à répondre à des demandes d'admission qui se traduisent pas nécessairement à l'inscription. Alors on a revu l'ensemble du dossier en termes de personnel, en termes de procédures, en termes de stratégies, en termes de qualité de service à rendre à nos étudiants et puis on aura des recommandations qui vont se faire dans les prochains jours tant au niveau des ressources humaines qui devront être ajoutées et réorganisées au niveau des procédures en place pour améliorer les services de notre registrariat parce qu'il faut reconnaître que ce service-là c'est souvent le front line, la première ligne pour toutes personnes qui ont une interaction avec l'université alors c'est important qu'on y ait l'efficacité, la rapidité, le professionnalisme parce c'est ça l'image qui est projetée de l'université. Alors j'ai bon espoir que notre rapport va être bien accueilli et qu'on pourra y mettre les ressources nécessaires.

Président d'assemblée : Merci. Numéro 14.

Blain : Je vous remercie M. Samson de votre présentation. Ce qui m'interpelle dans votre C.V. c'est vos activités pédagogiques. Je suis très contente de voir que vous avez une préoccupation au sujet de la pédagogie universitaire et j'aimerais vous entendre au sujet d'un des objectifs de notre plan stratégique qui est d'améliorer nos services d'appui pédagogique et de formation continue à l'intention des professeurs.

André Samson : C'est aussi une bonne question parce qu'en fait une des raisons qui m'a fait hésiter à poser ma candidature à ce poste c'est que j'adore l'enseignement. Maintenant en tant que doyen je continue à enseigner, en fait j'ai dû annuler un cours pour être ici aujourd'hui avec vous et puis ça ça m'irrite un peu, mais que voulez-vous c'est la réalité, fondamentalement je suis un professeur qui fait beaucoup d'administration, mais je suis professeur alors j'adore l'enseignement et puis je suis bien conscient qu'avec un poste comme le vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche ça sera pas vraiment réaliste de pouvoir espérer trouver du temps pour l'enseignement. Alors il n'y a pas de réponse simple à votre question, mais c'est certain que tout ce qui touche autour des services, l'appui à l'enseignement c'est quelque chose qui est quelque chose de tellement important surtout au niveau des nouveaux professeurs, je crois que vous avez déjà ici un service d'appui, j'ai lu ça n'est-ce pas oui, alors il faut s'assurer de bien encadrer les professeurs pour leur offrir les meilleurs services possibles, mais je vois que vous avez déjà, j'ai lu d'ailleurs un document, mais j'en ai lu tellement que j'en oublie quelques-uns. Tout ce que je peux dire à ce niveau-là c'est que c'est un service qui est essentiel et puis qu'il faut s'assurer que nos professeurs aient une bonne qualité dans l'enseignement parce que c'est d'abord la mission de l'université à offrir un enseignement de bonne qualité. Pour la majorité des étudiants c'est ce qui va rester dans leurs esprits, ces étudiants-là c'est qui, mais c'est des futurs donateurs peut-être pour l'établissement alors on veut leur offrir la meilleure qualité d'enseignement possible. Il faut aussi que ça soit évalué l'enseignement alors, c'est certain qu'il faut que ça soit évalué de façon systématique et puis lorsqu'on observe des lacunes au sein du corps professoral il faut s'assurer que c'est corrigé en donnant encore une fois de l'appui approprié. Alors je ne peux pas répondre plus précisément que ça parce que je ne connais pas vraiment la dynamique du service qui est offert ici actuellement. Est-ce que ça répond à votre question? Ça va, ok merci.

Président d'assemblée : Merci. Numéro 20.

Chouinard : Merci beaucoup pour votre présentation. Je voulais savoir dans les axes que l'université s'est donné on parle de l'axe environnement ici, comment vous voyez le développement de l'axe environnement dans le contexte de l'Université de Moncton?

André Samson : L'axe environnement?

Chouinard : Oui.

André Samson : Dans ici.

Chouinard : Ce n'est pas dans le plan stratégique, mais il y a trois axes que l'université s'est donnée en termes de recherche et de développement. C'est les études acadiennes, la santé et l'environnement.

André Samson : Oui effectivement j'ai vu ça dans un document préparatoire où est l'environnement. Je pense qu'encre une fois on a une responsabilité en tant qu'université d'être impliqué à ce niveau-là tant au niveau de la recherche qu'au niveau encore une fois agir comme un modèle. Alors c'est ça, je pense que les universités ont cette responsabilité-là. Quand qu'on parle d'université surtout pour les petits établissements la communauté elle est très, elle a un sens particulier et puis je vois l'environnement dans cette perspective-là, si on peut éduquer au sens large importance de l'environnement, je pense, enfin c'est une responsabilité qu'on a l'importance de, et puis ça ça se traduit très très concrètement par les décisions qu'on prend à l'interne et aussi en termes d'éducation, en termes de recherche pour le corps professoral. Alors je le vois dans une perspective plus large, c'est une responsabilité envers notre communauté et puis faut faire tous les moyens

possibles pour véhiculer ce message-là à tous les niveaux que ce soit au niveau de la formation des étudiants, au niveau des façons d'être pour le personnel de mettre l'emphase sur l'importance de l'environnement, oui.

Président d'assemblée : Avez-vous d'autres questions? Numéro 5.

Dubois : Merci monsieur le président. Vous avez mentionné au cours de votre exposé que j'ai bien aimé par ailleurs la difficulté qu'ont les petites universités à développer un peu la recherche et vous avez évoqué une des grandes difficultés c'est le défi de la masse critique. Est-ce que je peux vous entendre un peu développer cet aspect-là et puis peut-être en proposant des solutions ou qu'est-ce que vous envisagez comme mesures concrètes à prendre pour justement un peu combattre cette absence de masse critique.

André Samson : C'est certain que lorsque nos chercheurs et nos chercheuses soumettent des demandes de subvention, lorsqu'on arrive auprès des grands organismes subventionnaires les gens sont tous sur un pied d'égalité et puis c'est purement de la compétition et puis ça peut être très féroce comme compétition. Alors dans ce sens-là on peut comprendre que nos professeurs sont désavantagés parce qu'il n'y a pas nécessairement l'infrastructure de recherche, cette fameuse masse critique à produire des demandes qui sont extrêmement étoffées parfois. Ceci étant dit, je pense que c'est important et puis je sais que vous avez une espèce de plan stratégique de la recherche qui a été mise à jour en 2012... 2013 ok. Alors vous avez identifié des axes, je pense que c'est très important d'avoir une telle approche de réaliser qu'on ne peut pas faire tout pour tout le monde dans le domaine de la recherche, d'identifier des orientations de recherche stratégique pour l'établissement. Ça ne veut pas dire que les autres domaines de la recherche ne seront pas appuyés, mais faut qu'il y ait des orientations stratégiques. Peut-être un exemple très concret que je peux vous donner c'est que au niveau des chaires de recherche du Canada de niveau un et deux, je sais que vous avez un certain nombre de chaires de niveau deux, mais j'ai seulement trouvé de l'information sur une seule chaire de niveau un. Alors les chaires de niveau un pour les gens qui ne sont pas familiers ce sont les chaires qui sont les plus prestigieuses où on obtient 200,000 \$ dollars par année sur une période de sept ans et c'est renouvelable indéfiniment alors c'est quand même des sommes substantielles qui sont offertes par les organismes subventionnaires. Alors on a réussi à l'Université de St-Boniface à obtenir une première chaire de niveau un, on en est très très fier, c'est notre première chaire et puis on est un tout petit établissement, mais on l'a pas eu du premier coup cette première chaire, il a fallu qu'on revienne à la charge et puis on a été très attentif à ce que nous ont dit les évaluateurs externes qui venaient de partout à travers le monde et aussi le comité du CRSH et puis que nous ont dit ces gens-là à répétition c'est toujours investissez là où sont vos forces. Alors je pense qu'il faut qu'on écoute ce que nous disent ces personnes-là et puis si on veut accéder à ce genre d'excellence en recherche, il faut qu'on mette l'emphase sur là où sont nos forces. C'est comme ça que je vois, mais j'insiste sur le fait que ça ne veut pas dire qu'on ne va pas supporter les autres types de recherches.

Président d'assemblée : Merci. Numéro 18.

Adegbidi : Vous avez bien parlé du défi démographique et des problèmes de recrutement qui sont des problèmes auxquels font face beaucoup d'universités en ce moment. Alors pour répondre à cela un certain nombre d'universités se sont tournées vers des programmes à distance et donc tout se passe à travers Internet. Alors quelles sont vos positions par rapport à ce genre de chose et comment vous pensez que ça pourrait se développer?

André Samson : Merci pour votre question, c'est une très bonne question effectivement il y a plusieurs universités qui vont considérer que la formation en ligne c'est une panacée c'est-à-dire qu'on peut utiliser ça pour enseigner à peu près n'importe quoi à n'importe qui et comme ça on va générer des revenus. Vous avez peut-être remarqué dans mon curriculum vitae que dès 1994, j'ai mis un cours en ligne, 1994. À l'époque il n'existait presque rien, en fait je suis absolument convaincu que c'était le premier cours en français qui était offert en ligne, un cours d'introduction à la psychologie, 1994. Alors j'ai été moi-même impliqué dans ce genre de formation en ligne, mais je suis le premier à dire que ce n'est pas fait pour tout le monde ce genre de formation, ça dépend vraiment du type de programme qu'on veut offrir. Alors oui il y a une place pour la formation en ligne particulièrement dans un environnement comme celui-ci vous avez trois campus c'est réparti sur l'Acadie, vous avez la totalité du Nouveau-Brunswick, on veut élargir notre clientèle, on veut aller recruter ailleurs, c'est certain que c'est excellent pour certains programmes. Par exemple on a un programme de maîtrise en éducation qui a beaucoup de succès et puis il est entièrement offert en ligne. On a aussi un programme en traduction qui rencontre beaucoup de succès entièrement fait en ligne, mais pour l'offre de certains cours, ce n'est pas nécessairement la meilleure stratégie à suivre. Bref, j'appuie entièrement les programmes en ligne, j'ai moi-même été le premier dans mon établissement à en créer un, mais je suis le premier à dire qu'on ne peut pas tout faire avec la formation en ligne. Pensez entre autres à des cours avec laboratoire, ça peut être une formation qui n'est pas nécessairement du même niveau que d'autres types de formation.

Président d'assemblée : Merci. Numéro 38.

Chiasson : Merci pour votre présentation, Paul Chiasson, doyen à la Faculté d'ingénierie. Vous avez brossé un peu un tableau rapidement de l'état de l'Université de Moncton, quels seront les défis de l'avenir, les défis qui sont particuliers le recrutement qui s'annonce difficile; selon la démographie des écoles secondaires on peut s'attendre à une perte peut-être de l'ordre de 300 étudiants dans les quatre prochaines années et bien sûr en plus on a le gouvernement provincial au Nouveau-Brunswick je pense que son état financier est disons un état critique alors on a certainement des défis d'ordres financiers importants qui s'annoncent pour notre université. Notre université aussi a été, y reste je pense, la clé pour donner la place à la communauté acadienne et la communauté francophone minoritaire en particulier celle du Nouveau-Brunswick, mais aussi celle de l'Atlantique. Pour y donner sa place dans la gouvernance, on parle ici de la fonction publique, la haute fonction publique, les secteurs municipaux, mais aussi donner sa place dans les secteurs économique, financier et de l'industrie a servi à construire l'identité acadienne. Tout ça bien sûr à travers tous ses programmes qu'elle donne. Avec ce nuage de financier qui s'annonce difficile devant nous, que pensez-vous faire pour faire face à ces défis et garder cette mission qu'a l'université?

André Samson : C'est une longue question, une question qui est absolument fondamentale. D'abord ce qu'il faut vraiment dire c'est que cette réalité-là elle n'est pas unique à l'Université de Moncton. Maintenant pour ce qui est de l'Université de Moncton, l'événement que vous avez vécu hier où qu'on vit actuellement chez nous en termes lorsqu'on parle de priorisation de programmes, c'est des choses, je pense, qui doivent être faites. C'est certain qu'on ne peut pas continuer comme on l'a toujours fait en disant qu'on a des droits à cause que nous sommes Franco-manitobains ou nous sommes Acadiens, il y a les réalités du financement qui sont là et puis on est confronté à ces réalités-là. Alors moi je vois en tant qu'un exercice qui peut être salutaire finalement de revoir sérieusement en profondeur nos programmes pour essayer d'identifier quels sont nos points forts et quels sont nos points faibles, un peu comme au niveau de la recherche on disait qu'il faut centrer sur nos points forts on a aussi cette réalité-là au niveau de l'enseignement. On ne peut pas tout faire pour tout le monde, il y a des choix à faire qui vont être très difficiles, mais moi je ne vois pas ça comme étant un exercice de coupure parce que c'est ce que disent mes profs, oui l'administration veut couper, c'est ce que j'entends constamment ça de la part de nos profs, mais je le vois beaucoup plus comme étant un exercice de réallocation de ressources. Les universités ce n'est pas vrai qu'elles ne peuvent pas changer. Tous les établissements doivent changer avec le temps, particulièrement l'université, les établissements du savoir alors le changement n'est pas mauvais en soi, mais il doit être fait avec beaucoup de prudence; encore une fois j'ai parlé d'humanisme il faut respecter ça et considérer le fait qu'on ne peut pas être tout pour tout le monde, mais on peut vraiment offrir un produit, une formation d'excellente qualité pour les Acadiens pour qu'ils soient capables de se placer dans des postes clés dans le Canada atlantique, mais je pense que ma réponse elle tourne autour du fait que les choix seront difficiles à faire, ils devront être faits, ils sont incontournables et si on agit de façon stratégique et qu'on est inclusif, on va être capable de faire des réallocations de ressources qui vont permettre de répondre aux besoins de la communauté. Alors je sais que c'est un peu abstrait, mais je ne suis pas en mesure maintenant de donner un exemple concret sur le programme X ou le programme Y, tout ça je n'ai pas suffisamment d'information à ma disposition pour être plus précis que ça. Est-ce que ça répond à la question? Merci.

Président d'assemblée : Merci. Numéro 10.

S. LeBlanc : Merci monsieur le président, Samuel LeBlanc, représentant de la fédération étudiante. On sait à l'Université de Moncton il y a de plus en plus de chargés de cours, de profs temporaires, c'est une situation, j'imagine, qui est dans d'autres universités aussi. C'est sûr que ça affecte l'enseignement, moi je suis curieux de savoir c'est quoi votre position par rapport à ça et vraiment ou plutôt c'est quoi votre vision par rapport à ça?

André Samson : En tant que doyen des arts et des sciences dans un milieu minoritaire je suis constamment confronté à cette réalité alors faut imaginer par exemple que lorsqu'on habite Winnipeg et puis qu'on cherche un professeur pour enseigner je ne sais pas moi la microbiologie un chargé de cours par exemple parce qu'un professeur est malade ou quoi que ce soit, qui peut enseigner un cours de 3^e année en microbiologie à deux mois d'avis ou à un mois d'avis c'est pas facile quand il faut enseigner en français et puis qu'on n'a pas de programme gradué dans ce domaine-là. Alors je suis conscient du fait que c'est une réalité à laquelle on est confronté. J'observe aussi que lorsqu'on embauche ponctuellement des chargés de cours on a parfois une baisse dans la qualité de la formation, mais encore une fois et puis ça revient à la question précédente du financement. C'est certain que l'objectif ne doit pas être de combler les postes par des chargés de cours, j'assume que vous avez une convention collective qui adresse spécifiquement cette question, je l'ai pas lue, mais je suis certain qu'il y a quelque chose dans votre convention sur cette question-là. Je pense qu'on a tout avantage à avoir un corps professoral pour offrir les cours, mais il y a des statuts professionnels autres qui peuvent être aussi pertinents. Pour ce qui est des chargés de cours en tant que tels effectivement il y en a de plus en plus dans nos universités, mais ce n'est pas toujours de gaieté de cœur qu'on prend cette orientation-là et puis ça revient à la question précédente sur la question du financement. Ça ne devrait pas être une priorité, mais parfois il faut le faire compte tenu d'un certain nombre de variables académiques, économiques et autres aussi.

Président d'assemblée : Merci. Numéro 32.

Bourque : Merci. Paul Bourque, doyen de la Faculté des sciences de la santé et services communautaires. Deux points sur lesquels j'aimerais vous entendre. Alors en tant que vice-recteur, quelles seraient vos priorités en entrant en poste et puis un petit peu de nous parler de votre approche, votre style de gestion dans ce poste-là.

André Samson : Je pense que ma priorité serait la question que vous avez vécue hier sur la viabilité des programmes, je pense que j'aurais besoin d'étudier ce dossier-là, qu'est-ce qui a été fait, quels sont les critères qu'ont utilisé le comité pour en arriver à ces décisions-là. Quelle est l'historique qui se situe derrière ça, il y a toujours des différents niveaux de variables qui ne sont pas nécessairement toutes dites et puis je pense qu'on doit réévaluer toute la question parce que c'est certain que dans le contexte de la planification stratégique, la question des programmes elle est centrale, c'est un chantier en tant que tel, le premier chantier et puis ça doit être adressé. Comme j'ai dit tout à l'heure ce fait-là il est incontournable il faut qu'on fasse face à cette réalité-là, mais il faut que ça soit bien fait. Alors l'article de ce matin dans le journal parlait de problèmes méthodologiques, je ne sais pas trop à quoi ça référait bref, je pense ça serait une des choses qui devraient être vues comme étant un des tout premiers dossiers du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche. Mon style de gestion c'est une question qui m'a été posée par le comité la semaine passée. Moi j'aime bien donner beaucoup de liberté aux gens dans le sens que ma position de départ c'est de faire confiance aux gens et puis laisser les gens faire leur travail et puis tant qu'on ne va pas prouver le contraire j'assume que les gens sont compétents et puis je leur fais confiance, c'est mon approche. En tant que doyen au niveau du corps professoral je leur laisse vraiment liberté totale, ce qui compte pour moi c'est les résultats alors dans le cas des professeurs c'est enseignement, recherche, service à la communauté; tant qu'on est satisfait au niveau des résultats, par quels moyens y sont pris pour les atteindre ça me dérange pas vraiment.

Président d'assemblée : Avez-vous d'autres questions? Numéro 26.

Surette : Dans un contexte universitaire, on voit de plus en plus des programmes interdisciplinaires voir le jour dans les universités. J'aimerais avoir un peu votre perspective sur cette tendance et comment vous voyez la création de ces programmes-là à l'intérieur des structures qui existent à l'université qui ne sont parfois peut-être pas très flexibles pour héberger ce genre de programme.

André Samson : Merci de me donner l'opportunité d'en parler parce que je voulais justement adresser cette question. Pour les gens qui ont eu l'occasion de lire mon curriculum vitae, vous avez remarqué qu'on a développé, on vient tout juste de terminer le développement d'un programme interdisciplinaire en études internationales. Alors c'est un programme qui fait appel à différentes disciplines des sciences humaines et sociales parce qu'une des réalités qu'on vit c'est que ces disciplines-là du moins chez nous elles sont en perte de vitesse. Alors ce programme en études internationales nous permettrait d'une part de répondre à un besoin. Vous savez peut-être qu'il y aura un nouveau musée pour les droits de la personne qui va ouvrir bientôt à Winnipeg alors c'est un programme qui est axé sur les droits humains alors donc je pense qu'il y a un fit qui est excellent, mais par ailleurs ça permet aussi de redynamiser des programmes existants parce que les étudiants qui seront inscrits à un programme en études internationales vont aussi suivre des cours typiquement en sociologie ou anthropologie ou science po. Alors, voyez-vous c'est qu'on fait d'une pierre deux coups finalement avec ce genre de programme donc on crée un nouveau programme qui a un intérêt en tant que tel, mais qu'on renforce aussi les programmes existants et tout ça à moindre coup dans le sens qu'on n'a pas besoin de faire appel à autant de ressources humaines lorsqu'on fait des demandes auprès du gouvernement. Alors moi je suis un fervent défenseur des programmes multidisciplinaires particulièrement dans le contexte des questions qui ont été posées tout à l'heure où on a des ressources de plus en plus limitées et puis qu'on a un mandat à rencontrer face à notre communauté. Je pense que c'est une des voies de l'avenir pour répondre aux besoins de notre communauté.

Président d'assemblée : Merci. Numéro 16.

Djaoued : Merci pour votre présentation, excellente présentation. J'ai une question c'est que j'ai entendu des questions où on dit que ah les finances de la province vont mal, il faut optimiser, etc. Quelle est votre vision par rapport à cette question, faut-il couper pour optimiser ou bien faut-il se développer, qu'est-ce qu'on doit faire?

André Samson : Il faut se développer en optimisant c'est ça la réponse. Ça c'est une réponse de politicien n'est-ce pas? Non sérieusement je crois que oui on doit se développer parce qu'on a encore une fois un mandat envers notre communauté, faut pas perdre ça de vue on a un mandat envers la communauté, on doit se développer. Maintenant se développer ça veut pas dire maintenir le statu quo et tout simplement ajouter, empiler des nouveaux programmes depuis, sur des programmes qui existent depuis des décennies c'est pour ça qu'il faut avoir le courage de revoir ensemble les programmes qu'on a et de réaffecter des ressources. Alors on va se développer en réaffectant des ressources et puis je reviens à la question précédente qui parlait des programmes interdisciplinaires, je pense c'est un bel exemple qui peut impliquer très très peu de réaffectations de ressources et d'ajouter quelque chose qui est très significatif pour nos étudiants et nos étudiantes. Alors il y a une fine marge de manœuvre entre réallouer des ressources, développement, coupures

et je pense que si on a le courage et puis qu'on travaille ensemble on peut vraiment faire des choses qui sont excellentes. Moi je suis très très optimiste en dépit de tout ça et puis je vous rassure qu'il n'y a pas seulement ici qu'il y a des problèmes financiers, je vous jure qu'au Manitoba on en a aussi des problèmes financiers. Mais c'est correct, c'est la vie puis faut travailler avec ça.

Président d'assemblée : Merci. Numéro 13.

Chetouane : Merci monsieur le président. Juste une dernière question de ce qui me concerne. Vous avez mentionné tout à l'heure l'exercice de priorisation que vous faites à Winnipeg, vous avez fait la similarité avec ce qui s'est passé, vous l'avez mentionné avec l'étude de viabilité chez nous.

André Samson : Ce n'est peut-être pas la même chose, je pense que c'est un peu plus dramatique la priorisation.

Chetouane : Justement que ce soit d'un cas ou d'un autre à un moment donné, pensez-vous qu'on peut, en fait un comité peut mener une étude qu'elle soit de priorisation ou de viabilité, soit inclure de manière transparente et complète l'aspect financier parce que tout à l'heure vous mentionnez la réallocation des ressources. Lorsque vous faites une réallocation des ressources, est-ce que des ressources sont bien sûr j'imagine il y a de l'argent en arrière monétaire, etc., donc est-ce que tous ces exercices ont inclus un volet d'études financier ou pas?

André Samson : Dans notre cas le processus de priorisation le mandat du comité sur lequel je siège c'est d'une part d'identifier des critères de priorisation et d'identifier une pondération à ces critères. Alors on a seulement commencé en décembre et déjà on fait face à des défis parce que les professeurs entre eux ne s'entendent pas sur les critères de priorisation. Mais c'est correct, on va continuer à y travailler. Maintenant votre question elle est très pertinente parce qu'effectivement lorsqu'on parle de programmes on parle de personnel donc de ressources alors ça ça renvoie une question qui est peut-être plus fondamentale c'est le mode de gestion des universités au Canada, vous savez que c'est un mode qui est bicaméral donc il y a un Sénat qui s'occupe du volet académique et il y a aussi un Conseil des gouverneurs qui s'occupe de tous les autres volets et incluant les finances. Alors faut être prudent avec ce genre de chose parce que si le Sénat ne fait pas son travail on peut se retrouver dans une situation où le Conseil des gouverneurs peut prendre des décisions qui sont catastrophiques pour les programmes parce qu'ils n'ont pas été bien éduqués entre guillemets par le Sénat. Alors vous voyez, ce sont des choses qui sont absolument fondamentales c'est pour ça que ça doit être traité avec grand soin et il faut absolument que le Sénat fasse son travail sur ce genre d'exercice pour assurer que les bonnes données sont présentées au Conseil des gouverneurs qui a l'ultime responsabilité en termes d'argent. Alors finalement ce sont des variables qui sont inextricables les unes des autres.

Président d'assemblée : Alors merci beaucoup M. Samson, on est arrivé au terme de la période qu'on s'était donnée donc au nom de tout le monde merci beaucoup.

André Samson : Merci bien.

Président d'assemblée : Je vais demander au recteur de nous faire la présentation.

Recteur et vice-chancelier : Merci monsieur le président. J'aimerais présenter au Sénat M. Donald Ipperciel qui est actuellement codoyen du campus Saint-Jean de University of Alberta et il a une formation en philosophie et un chercheur dans le domaine, donc M. Ipperciel je vous passe la parole.

Donald Ipperciel : Merci monsieur le recteur. J'aimerais aussi remercier les sénatrices et sénateurs ici de me donner l'occasion de leur adresser la parole. Je suis codoyen au campus Saint-Jean, mais je tiens aussi les fonctions de vice-doyen à la technologie et l'innovation. Je suis né à Toronto, j'habitais en Ontario pendant les neuf premières années de ma vie, ma famille est déménagée au Québec quand j'avais neuf ans et j'habitais donc au Québec pendant 12 ans. Je suis allé en Allemagne où j'ai fait mon doctorat, j'y ai habité pendant environ six ans. J'ai obtenu mon doctorat en philosophie de l'Université de Heidelberg et je suis revenu au Canada où j'ai eu mon premier emploi à l'Université d'Alberta, j'y suis depuis environ 18 ans. On m'a demandé de présenter mes perceptions quant aux enjeux associés au poste de vice-recteur à l'enseignement et à la recherche et d'expliquer pourquoi je crois que mon expérience m'a bien préparé à ce poste. Je tiens à dire d'emblée que si jamais j'obtenais le poste évidemment que je consulterais avec les collègues avant d'établir les priorités et que ce que je présente aujourd'hui ce ne sont que des perceptions vues de l'extérieur et compte tenu de l'expérience que j'ai eue en Alberta. Donc quels sont les principaux enjeux selon moi, d'abord côté recherche je pense qu'il y a trois enjeux majeurs, je crois qu'il faudrait tout d'abord augmenter la production de recherche, recherche et création et augmenter le nombre de subventions de recherche. Selon moi ce n'est pas seulement une question, un idéal de création du savoir c'est une question de crédibilité pour l'institution et qui a des répercussions sur un tas d'autres éléments par exemple le recrutement. Deuxième enjeu, il faut faire en sorte que l'Université de Moncton devienne un acteur reconnu dans le monde de la recherche et ça ça va au-delà de simplement la production de recherche et les subventions de recherche. Il faut s'assurer que par

exemple que l'Université de Moncton soit présente dans les comités des trois conseils CRSH, CRSNG et DRSC. Il faut multiplier les partenariats externes et ainsi de suite. Troisième enjeu il faut communiquer des résultats de recherche. On peut être les meilleurs en recherche, s'il n'y a pas de communication efficace tant avec les médias à l'externe qu'à l'interne, ainsi de suite, c'est un travail qui est à moitié fait à mon avis. Tout ça il faut le faire dans un contexte de ressources limitées, voire même de ressources décroissantes donc j'aurais quelques idées à communiquer avec vous, on pourrait j'espère avoir des questions là-dessus pendant la période de questions de voir comment il serait possible d'atteindre ces objectifs-là sans briser la caisse disons. Côté enseignement maintenant je crois qu'il est assez évident qu'il faut concevoir les enjeux en contexte de diminution des inscriptions, donc dans ce contexte-là je vois quatre enjeux principaux, le premier c'est de gérer l'exercice de viabilité des programmes et je lisais les nouvelles de Radio-Canada hier, je sais que j'arrive à un moment assez chaud, donc c'est un dossier qui faudrait gérer avec doigté. Deuxième enjeu, il faut concevoir des cours et des programmes adaptés aux intérêts des étudiants et aux besoins du marché du travail. Troisièmement il faut moderniser la pratique d'enseignement à l'aide des technologies d'enseignement et à l'aide de ce que moi j'appellerais une culture d'enseignement qui est à mon avis fondamental dans cette question. Et quatrièmement, il faut poursuivre l'effort d'internationalisation qui est déjà entamée ici à l'Université de Moncton et c'est pour moi un enjeu de, l'internationalisation permet une plus-value pédagogique qu'il faut utiliser à son maximum, évidemment c'est aussi une source supplémentaire de revenus d'étudiants, mais il faut garder à l'œil l'aspect pédagogique et tout ce que ça peut comprendre comme compétences essentielles en termes d'ouverture au monde et ainsi de suite. Donc là-dessus aussi j'aimerais partager quelques idées avec vous. Maintenant j'aimerais expliquer pourquoi je crois que mon parcours m'a bien préparé à ce poste. D'abord pour la recherche, au cours de mes 18 années en milieu universitaire j'ai touché à peu près à tous les aspects de la recherche, d'abord comme chercheur donc comme chercheur j'ai plus de 60 publications, plus de 60 présentations à mon actif, j'ai été financé de façon ininterrompue par le CRSH depuis 1998, année où j'ai obtenu le poste de professeur invité. J'ai obtenu aussi une chaire de recherche du Canada que j'ai tenue pendant dix ans et j'ai remporté à deux reprises le prix de la recherche au campus Saint-Jean. Mais plus important encore que le travail de chercheur c'est le travail comme administrateur de la recherche, j'ai été vice-doyen à la recherche au campus Saint-Jean et hormis tout le travail qui tourne autour de ce qu'un vice-doyen à la recherche doit faire, il y a trois points, trois projets que j'aimerais mettre en valeur. Tout d'abord j'ai développé un plan de développement de la recherche au campus Saint-Jean qui a servi de base à une augmentation substantielle des fonds des subventions de recherche qu'on a obtenu au campus Saint-Jean parce que dans le passé c'est une chose qui se faisait de façon occasionnelle chez-nous, il y avait quelques subventions qui étaient décrochées ici et là, mais à la suite du plan de développement de recherche, on a eu une augmentation significative au point que à ma dernière année comme vice-doyen à la recherche, 50 % de nos chercheurs étaient financés par les trois conseils donc CRSH et CRSNG et 75 % de nos chercheurs étaient financés par des fonds externes. Et comme je le disais durant mon entrevue, j'ai vérifié des chiffres d'obtention de CRSH au Nouveau-Brunswick et l'Université du Nouveau-Brunswick étant en position pour devenir ou pourrait très bien être l'institution, la première institution en termes de recherche parce que l'Université du Nouveau-Brunswick ne fait pas beaucoup mieux et avec un bon plan de développement je pense que c'est quelque chose qui pourrait être fait à l'Université de Moncton. Un autre projet que j'ai mis sur pied c'est le programme d'apprentis chercheurs au campus Saint-Jean, au campus Saint-Jean on a une maîtrise, on a quelques maîtrises, mais peu d'étudiants ce qui fait que nos chercheurs étaient nuis quand venait le temps de faire une demande de subvention parce qu'on met souvent l'accent dans les comités du CRSH sur l'accessibilité aux étudiants de 2^e et 3^e cycle. On a développé un programme d'apprentis chercheurs qui permet de former les étudiants de 1^{er} cycle à la pratique de la recherche et dans les demandes de subventions maintenant nos chercheurs font référence explicitement à ce programme-là. Un dernier projet que j'aimerais mettre en valeur, j'ai soumis un mémoire au CRSH il y a quelques années où j'argumentais que les minorités francophones au Canada étaient sous-financées en termes de recherche et bon, chiffres à l'appui statistiques à l'appui, et je rappelais le CRSH leurs obligations selon l'article 41 de la Loi sur les langues officielles, leurs obligations de promouvoir les minorités en milieu minoritaire, plutôt les minorités de langue officielle en minoritaire. Ah merde, je m'enfarge dans mes mots. À la suite de ce mémoire-là, c'est un mémoire que j'ai défendu à Ottawa devant l'exécutif du CRSH et à la suite de ce mémoire-là le CRSH a révisé ses pratiques et a produit un rapport qui est disponible en ligne maintenant où il cherche à démontrer qu'il corrige la situation passée. J'aimerais mentionner deux autres petits points sur la recherche, j'ai été évaluateur sur différents comités du CRSH au cours des années, que ce soit au postdoc, le comité de postdoc pour les chercheurs, pour il y a deux semaines j'étais sur le comité, le gros comité CRSH partenariat. J'ai participé aussi aux comités internationaux du CRSH où le CRSH s'associait à d'autres organismes subventionnaires aux États-Unis, en Angleterre et aux Pays-Bas et j'ai présidé le dernier comité en tant que représentant du CRSH. J'ai aussi été rédacteur de revues, je suis toujours d'ailleurs rédacteur de revues, d'abord de la revue Symposium, mais je suis aujourd'hui rédacteur francophone du Canadian Journal of Learning and Technology où j'ai eu à rédiger des demandes de subvention, d'aide à l'édition savante et ça je les mentionne donc tout ça parce que je crois qu'il est important pour un poste comme celui de vice-doyen à l'enseignement et à la recherche de vraiment bien comprendre tous les aspects du travail d'un chercheur. Côté enseignement maintenant, je pense avoir performé d'abord en tant qu'enseignant, j'ai remporté à deux reprises le prix de l'enseignement du campus Saint-Jean. J'ai constamment cherché à innover en technologie de l'enseignement, j'ai d'ailleurs remporté le prix de l'innovation de l'Université de l'Alberta en 2010 et dans ce contexte-là j'ai fondé une petite compagnie qui se spécialise dans la technologie de l'enseignement. J'ai contribué à l'administration des programmes à divers titres d'abord comme vice-doyen de la technologie, j'ai introduit une

plateforme de gestion des cours et créé le premier cours sur cette plateforme-là en 2005, j'ai initié le projet de transformation de toutes nos salles de classe en salles intelligentes et ça on a pu le faire parce qu'on a développé un modèle qui nous permettait de convertir les salles à bon prix au point que l'Université de l'Alberta a adopté notre modèle pour modifier ses salles intelligentes à travers les différents campus et ça eu une conséquence quand même assez importante dans la pratique de l'enseignement. On ne pratique plus aujourd'hui l'enseignement de la même façon qu'on le faisait à l'époque bon il y a dix ans compte tenu de ces changements technologiques. J'ai introduit des standards technologiques pour tous les cours et présentement je suis à former un programme d'appui aux cours hybrides ce qu'on appelle en anglais le blended learning qui est très à la mode, ça si on a l'occasion on pourra en reparler un peu plus tard. J'ai aussi contribué à l'administration des programmes en tant que directeur de l'Institut d'études canadiennes. C'est le directeur au campus Saint-Jean qui gère la maîtrise des arts en études canadiennes et donc qui touche aux questions de contenu comme gestion des professeurs du programme. J'ai créé le programme en ligne de maîtrise en études canadiennes, avant il n'y avait que la méthode traditionnelle, avec le nouveau programme maintenant on fait tout en ligne. Une méthode qui est assez originale où on fait des vidéos séminaires et non pas simplement des contenus en ligne. Et j'ai introduit la voie affaire et culture qui nous permettait de conjuguer la question de l'administration des affaires avec l'élément culturel qui est tout à fait innovatrice, je crois. Évidemment comme codoyen j'ai eu à faire beaucoup de travail du côté programme, ici aussi je ne peux pas tout mentionner, mais j'aimerais faire ressortir trois projets. J'ai institué un plan d'enseignement qui nous permettait d'avoir une vue générale des programmes et qui permettait de voir aussi où sont les flux d'argent où les montants sont dirigés et qui nous permettait de mieux gérer les différents budgets dans le fond. J'ai été l'instigateur du projet **Érasmos-Mondous** aussi qui était un projet complexe que je gère depuis les deux dernières années qui est sur le point d'être terminé. C'est complexe parce que ça implique plusieurs facultés, plusieurs départements de l'université et c'est un projet ou un programme qui est très prestigieux en Europe et qui est financé par l'Union européenne. Et finalement je travaille toujours sur un projet de compétences essentielles où on cherche à non pas seulement qu'à voir ce qui peut être fait du côté disciplinaire en termes de discipline, d'économie, sociologie, ainsi de suite, mais de voir comment on peut intégrer le développement des compétences essentielles par exemple la communication écrite et orale, les habilités de collaboration, l'esprit critique et ainsi de suite. Donc je crois avoir une idée relativement claire du travail à accomplir, j'ai une expérience de gestion qui vient avec ça donc en tant que codoyen, en tant que directeur de l'Institut d'études canadiennes et en tant que président d'une petite compagnie j'ai eu à gérer des budgets, j'ai eu à gérer des ressources humaines, la communication tant à l'interne qu'à l'externe avec les médias et bon tout ce qui touche les opérations. Voilà pour ma présentation de 15 minutes.

Président d'assemblée : Merci beaucoup M. Ipperciel. Donc là maintenant vous pouvez commencer à poser vos questions. Numéro 5.

Dubois : Lise Dubois, doyenne de la Faculté des études supérieures et de la recherche bonjour. Merci de votre exposé M. Ipperciel. Vous avez invité à question donc je vais la poser sur la recherche, donc vous nous avez mis sur des pistes augmenter les subventions de recherche pour améliorer la crédibilité de l'institution, transformer l'université en acteur reconnu dans la recherche et surtout à communiquer les résultats de la recherche donc j'aimerais peut-être vous entendre sur les moyens qui nous permettraient d'atteindre ces objectifs, de les réaliser et puis aussi tout en conjuguant ou en tricotant dans votre réponse, toute la question du défi, du développement à la recherche dans une université de plus petite taille.

Donald Ipperciel : Oui je suis content d'avoir cette question-là parce que je pense que c'est central. Dans le plan que j'avais élaboré à l'époque, la place centrale revenait au dégrèvement en fait. On enseignait à l'époque six cours au campus Saint-Jean, on a ramené ça à quatre. Évidemment ici il y a un contexte budgétaire qu'il faut tenir en compte. Je sais que déjà ici vous avez des crédits de dégrèvement pour ceux qui obtiennent un CRSH, je pense qu'il faudrait étendre ça aussi à ceux qui obtiennent des 4A au CRSH, ça eu un effet qui a été très bénéfique à l'Université de l'Alberta et je suis content de voir que dans le plan stratégique on parle d'investissements en recherche donc il y aurait des investissements ciblés qu'on pourrait faire. Ceci dit, il y a aussi des moyens qu'on pourrait mettre en œuvre où ça n'aurait pas d'impacts budgétaires à mon avis. Je donne des exemples, dans des subventions externes par exemple il faudrait prévoir des fonds pour les dégrèvements, il faudrait permettre aux professeurs ou aux chercheurs de pouvoir réduire leurs nombres de cours compte tenu de certaines restrictions des programmes; si on a absolument besoin d'un prof c'est sûr que ce n'est pas le dégrèvement qui l'emporterait, mais on peut très bien prévoir qu'un chercheur pourrait, s'il obtient des fonds externes, les mettre, l'utiliser pour un dégrèvement donc prévoir un 7,500 \$ - 8,000 \$ dollars pour le dégrèvement et ça ça n'a aucun impact en termes budgétaire. Ça d'autres impacts qu'on pourrait mentionner en termes de gestion de programmes, mais ce ne sont pas des problèmes à mon avis qui sont insurmontables. On peut aussi être créatif et penser à quelque chose comme des dégrèvements autofinancés où, et puis ça ça se fait dans d'autres institutions donc où un chercheur pourrait prendre une portion de son salaire qu'il identifierait comme fonds de recherche et parce que ce n'est plus un salaire ce serait un montant qui ne serait plus imposable et donc si on imagine qu'un chercheur pourrait prendre par exemple un 5,000 \$ dollars de son salaire, c'est un 5,000 \$ qui n'est plus imposable et donc il revient de facto à seulement 2,500 \$ ou selon le taux d'imposition, un montant qui serait moindre. Donc si un chercheur aujourd'hui utilise son propre argent pour aller en conférence, c'est un montant qui vient après impôt, mais selon cette formule-là c'est qu'on maximise l'utilisation de son avoir et on pourrait prévoir par exemple un montant jusqu'à je sais pas

5,000 \$ dollars, 10,000 \$ dollars. Souvent en sciences humaines et sociales, ce n'est pas des gros montants qu'il faut, c'est souvent de petits montants nous permettent de démarrer des recherches et ce serait suffisant donc ça serait bien d'avoir des possibilités comme celles-là comme ça s'est fait dans d'autres institutions. Ici aussi ça donne un impact nul sur les budgets. Donc le dégrèvement c'est un élément important, il faut voir aussi du côté de soutien à recherche qu'est-ce qui peut être fait. Quand on parle du soutien à la recherche y faut penser à l'ensemble du cycle de production d'une demande de recherche. Il n'est pas suffisant à mon avis par exemple de simplement dire on va relire par exemple une demande de recherche. Une subvention de recherche ça se prépare au moins un an à l'avance et il y a toute une suite d'étapes qu'il faut suivre et dans toutes ces étapes-là il y a un support qu'on peut offrir. Ça aussi ça peut être fait avec un impact minimal sur les budgets, il faudrait prévoir quelque chose comme un collège des réviseurs, un collège des chercheurs, il faut lui donner quand même un nom assez prestigieux parce que c'est un travail important qu'on doit pouvoir inscrire dans son C.V. et qui permettrait justement aux chercheurs d'avoir le support nécessaire pour mener à bien leurs projets de recherche. On peut penser par exemple ici ça impliquerait des fonds supplémentaires, mais on peut penser à quelque chose comme un poste de facilitateur de recherche, je ne sais pas si c'est quelque chose qui existe déjà ici, oui ça existe, donc c'est quelque chose qui avait été mis en place à UBC qui a eu beaucoup de succès. Il faudrait penser à des choses comme des formations sur la pratique de la recherche parce que souvent un chercheur s'il a eu une interruption pendant quelques années peut perdre confiance ou peut ne plus être à la fine pointe des différentes méthodologies donc ça peut être des choses aussi simples que prévoir des formations sur un outil de recherche qualitative par exemple. Ça peut être un atelier sur le data mining. Le data mining c'est quelque chose qui est assez récent et les chercheurs qui ont obtenu leur doctorat il y a plus de dix ans, il est clair qu'ils n'ont pas été formés dans ce domaine, mais c'est une méthodologie qui est de plus en plus employée et qui est bien vue, bien cotée au CRSH. Donc quelques formations la dessus, quelques ateliers pourraient redonner confiance à certains chercheurs et pourraient donner une impulsion nouvelle à leur recherche. Il faudrait se joindre à nouveaux programmes de recherche, par exemple je suis allé voir pour le Fonds France-Canada pour la recherche et puis je n'ai pas vu l'Université de Moncton dans la liste. On pourrait très bien s'associer à ce genre de projet; à l'époque l'Université de l'Alberta n'en faisait pas partie et au campus Saint-Jean on a insisté pour qu'on se joigne au groupe. On peut aussi penser par exemple à s'assurer l'appui des bibliothécaires, selon moi les bibliothécaires sont sous-utilisés dans le processus de recherche, ce sont des gens qui sont formés, qui ont une maîtrise et je n'ai jamais vu de bibliothécaire qui a refusé de se joindre à un groupe de recherche et ce sont des gens qui sont des spécialistes de l'information qui pourraient se joindre pour faire de la recherche bibliographique, pour faire des revues de littérature et ainsi de suite et en même temps ça valoriserait le travail des bibliothécaires, ce sont des gens, des spécialistes qui sont souvent réduits à faire que de la circulation. J'ai d'autres éléments ici, mais je ne veux pas trop parler parce qu'il faudrait parler aussi en termes de commercialisation, de grappes d'excellence et ainsi de suite, mais ce sont des choses qui se font déjà ici à mon avis, mais sur lesquels on pourrait insister davantage par la suite.

Président d'assemblée : Merci. Numéro 13.

Chetouane : Merci monsieur le président, Chetouane, Faculté d'ingénierie. Merci Dr Ipperciel pour votre présentation intéressante, j'apprécie beaucoup votre multidisciplinarité côté facette philosophe, facette informatique, technologie d'information, c'est impressionnant. Moi j'aimerais poser juste deux questions, la première c'est sur la facette plutôt technologie d'enseignement. Vous avez participé dans des activités qui impliquaient Moodle, Moodle c'est une plateforme non seulement gratuite. Ici à l'Université de Moncton nous utilisons Desire To Learn je pense et puis on utilisait avant d'autres plateformes comme Théorix et tout. Premièrement le choix d'une plateforme parce que je remarque aussi il y a plusieurs universités qui ont des chapitres Moodle et puis qui crée des entités qui collaborent entre elles, à travers ces entités. Donc comment vous pensez que l'adoption de certaines technologies peut influencer l'excellence en enseignement, ça c'est la première question. Et ma dernière question vous avez mentionné avant que vous occupiez, je pense, un poste, enfin une responsabilité sur le transfert d'industrie technologie. Nous avons ici un bureau de soutien à l'innovation, je ne sais pas si vous connaissez un peu la réalité de la province, il n'y a pas beaucoup d'industries, il n'y a pas les grandes manufactures, etc. comme dans les grandes provinces industrielles et comment vous pensez faire cet aspect commercialisation, etc., tisser les liens entre la recherche qui se fait à l'université et valoriser auprès des industries niveau national ou provincial. Merci.

Donald Ipperciel : Oui merci. D'abord pour la question de Moodle, il faut dire au départ j'ai abordé la question de façon non idéologique où on a travaillé avec Blackboard dans le passé avec web city. Nous n'étions pas satisfaits au campus Saint-Jean des résultats, il y avait une lourdeur dans ces plateformes-là et on a même développé, j'ai développé, j'ai codé un nouvel outil à un moment donné qu'on a utilisé pendant deux ans au campus Saint-Jean et on a découvert Moodle en 2005 et quand on a découvert cette nouvelle plateforme, on a laissé tomber tout de suite même la plateforme que nous on avait développée parce qu'il était clair qu'on ne pourrait pas compétitionner contre un produit qui est open source et qui avait une armée de programmeurs à travers le monde et on s'est dit au lieu de continuer à développer notre propre plateforme, on peut toujours développer dans Moodle donc ce qui m'attire particulièrement dans Moodle c'est le fait, bon le fait qu'il soit gratuit c'est bien, mais c'est le fait qu'on peut développer, donc on peut coder, on peut le personnaliser à soi. Donc la première question, une des premières raisons selon moi de l'avantage de Moodle c'est bon son coût. À l'Université de l'Alberta on avait Blackboard. Depuis qu'on a adopté on a fait une grosse migration de

Blackboard à Moodle et maintenant on économise 75 % des coûts reliés à la plateforme, c'est énorme. Il reste un 25 % parce qu'on a du personnel attaché à Moodle qui doit supporter la plateforme, mais c'est quand même des économies substantielles. Mais ça c'est un aspect, l'aspect financier c'est bien, mais ce n'est pas le plus important. Il y a aussi un aspect pédagogique important qui est relié Moodle, on a développé une série d'outils ce qui n'aurait pas été possible avec une autre plateforme. Par exemple on a développé au campus Saint-Jean et à travers la petite corporation que je préside, un laboratoire de langue qui permet d'inclure la dimension orale aux cours en ligne et donc ça reproduit toutes les fonctions d'un laboratoire de langue; bon traditionnellement un laboratoire de langue c'est le micro avec la cassette puis il faut répéter, bon c'est assez simple comme technologie. On peut reprendre ça maintenant, mais à travers le faire en ligne, on peut le faire par exemple dans une salle d'ordinateurs où tout le monde le fait ensemble, mais on peut le faire de façon déspecialisée où il y a des gens qui le font de la maison, à l'université, un peu partout, on peut le faire de façon synchrone en même temps, mais on peut le faire aussi de façon asynchrone où les gens s'introduisent de façon quand ils le veulent et le prof peut aller voir de façon aléatoire ce qui se fait chez les étudiants. Donc ce genre de développement-là n'aurait pas été possible avec Blackboard ou avec Desire To Learn et d'ailleurs on a développé aussi un produit qui nous permet de faire la migration de Desire To Learn à Moodle de façon automatisée. Donc ce sont des produits comme ça qu'on a développés. D'un point de vue pédagogique on voit c'est quoi les avantages du premier coup d'œil. La pratique de l'enseignement chez nous ne se fait plus de la même façon. Aujourd'hui chaque cours au campus Saint-Jean offre son pendant en ligne. Il n'y a pas de cours qui est indépendant qui ne se fait que par le face-à-face et ça c'est quelque chose auquel les étudiants s'attendent. On n'a plus le même étudiant aujourd'hui qu'il y a dix ans ou qu'il y a quinze ans. Il y a beaucoup d'études qui sortent sur les étudiants du millénaire, les enfants du millénaire qui ont un autre rapport au savoir et le savoir, le rapport au savoir du nouvel étudiant est caractérisé par l'immédiateté. À notre époque quand nous on étudiait, si on voulait avoir accès au savoir on devait passer par des encyclopédies, on devait passer par toutes sortes de moyens, on devait aller à la bibliothèque, c'était long c'était laborieux. Aujourd'hui un étudiant qui veut avoir accès au savoir passe par Internet, c'est rapide. Bon, aujourd'hui si on veut répondre à un étudiant qu'on n'a pas la réponse à une question, c'est déstabilisant pour un étudiant, mais avec les salles de classe intelligentes, on peut avoir immédiatement accès à l'information parce qu'on peut aller voir sur Google immédiatement. Donc les impacts en termes pédagogie qui sont énormes et on a vu la différence dans mon institution. J'espère j'en ai suffisamment dit pour ça. Pour la question du soutien à l'innovation et à la commercialisation, ça c'est un aspect que j'ai abordé beaucoup dans mon travail comme vice-doyen où j'ai beaucoup travaillé avec le ministère qui s'appelle Western Economic Development et vous avez un pendant équivalent ici dans l'ouest, l'agence de promotion économique, voilà et c'est similaire en termes de ministère, évidemment ils ont toujours leurs critères, c'est vrai que d'un point de vue bureaucratique si c'est comme dans l'ouest c'est beaucoup de procédures, mais moi à l'époque je le voyais comme mon devoir, comme ma responsabilité de protéger les chercheurs et donc de faire en sorte de prendre en charge toute cette dimension administrative pour que le chercheur s'occupe principalement de sa recherche et qu'il n'ait pas à s'en faire avec tous ces éléments bureaucratiques et ce que j'ai cherché à faire c'est de promouvoir la commercialisation dans les domaines moins, où c'est traditionnellement il y a moins de commercialisation qui se fait. En génie chez nous c'est plus naturel que d'aller vers la commercialisation, il y a souvent de gros projets et il n'y a pas un manque de moyens pour commercialiser; je ne connais pas la situation ici, mais compte tenu des organismes gouvernementaux que je connais je peux m'imaginer que c'est très faisable. Ce que j'ai essayé de faire c'est plutôt de voir comment on pouvait commercialiser certains projets du côté des sciences humaines et sociales où ça se fait très peu d'habitude. Mais enfin il y a quand même un potentiel important. Je donne quelques exemples de projets que j'ai menés à bien au campus Saint-Jean. On a un prof par exemple, un professeur qui se spécialise dans le chant choral où il inclut des techniques de belcanto pour améliorer la performance des groupes choraux. Il le fait aussi à l'aide de données acoustiques. Et donc on a approché le Western Economic Diversification qui nous a octroyé des fonds pour développer un CD pédagogique qu'on pourrait distribuer à toutes les chorales à travers l'Amérique du Nord et il y en a des milliers de chorales, c'est quelque chose que j'ai découvert à travers ce projet ici et à travers le projet on a pu développer, on a pu générer des fonds qui reviennent aux chercheurs, mais où il y a une ristourne, où il y a des royautés qui reviennent aussi à l'institution. On a fait des projets comme ça aussi en orthophonie où on a pu développer des outils en ligne que les orthophonistes recherchaient, mais qui étaient difficilement accessibles. Bon, ce genre de projets-là j'en ai mené, il faut le faire parce que ça l'a aussi un côté, ça nourrit en même temps la recherche. La recherche bon c'est dans le domaine du fondamental, mais si on peut y accoler une dimension commerciale on va chercher le plein potentiel.

Président d'assemblée : Merci. Numéro 32.

Bourque : Merci, Paul Bourque, doyen de la Faculté des sciences de la santé. Alors je sais que vous ne voulez pas parler de priorité, mais ma question est quand même comme vice-recteur ici quelles seraient vos priorités; j'ai bien apprécié que vous disiez vous voulez évaluer et voir quelles sont les priorités, mais pour vous comme vice-recteur, quelles seraient vos priorités et la deuxième question porterait sur votre style de gestion ou votre approche dans la gérance.

Donald Ipperciel : C'est ça, la question des priorités c'est une question qui est très délicate. La réponse que je vous donnerais aujourd'hui à mon avis a peu de valeur parce que ce sont des choses à reconsidérer, mais une chose est certaine, les priorités je les ai énoncées dans l'abstrait aujourd'hui c'est ça que je peux

entrevoir, ça serait de voir comment je peux favoriser la recherche à travers une réduction de la charge de travail des professeurs, des chercheurs enfin et je chercherais à le faire ça le plus possible dans un contexte budgétaire qui le permet. Ça ça serait une de mes grandes priorités, ça serait de mettre en place justement tous les comités nécessaires ou les instances nécessaires pour supporter la recherche comme je le mentionnais tout à l'heure non pas de façon ponctuelle, mais de façon organisée et systématique. Une des premières choses que je ferais ce serait une phase de consultation. Je ne peux pas passer outre ça, c'est quelque chose qui se fait nécessairement par l'intelligence du groupe. Donc je ne peux pas en dire plus que ce que j'ai dit ici parce que je m'aventurais en terrain dangereux. La deuxième question portait sur mon style de gestion. Moi je crois qu'il n'y a qu'un style de leadership qui a du succès en milieu académique et c'est une gestion par persuasion et par consensus. Quelqu'un qui invoque son autorité n'a pas d'autorité et c'est la façon dont j'ai procédé dans le passé. Si je n'arrive pas à persuader c'est mon échec personnel, je me donnais dans mes conversations avec les gens je me donne toujours une règle des deux contre-arguments. Si je n'ai pas réussi à convaincre mon interlocuteur à l'aide de deux contre-arguments, c'est que je ne réussirai pas par la suite et donc mon argument en soi n'est pas convainquant. Je crois fermement dans l'idée de l'intelligence de groupe, ce qu'on appelle le crowd intelligence, une idée ou un projet qui sort d'un groupe est toujours supérieur à un projet qui sort de la tête d'un individu. Donc c'est le style de gestion que j'ai menée jusqu'à maintenant et que je poursuivrai. Je disais au comité de sélection que je ne suis pas un micro gestionnaire, mais souvent quand les gens disent je ne suis pas un micro gestionnaire ça veut dire en même temps qu'ils ne sont pas des macros gestionnaires non plus. Je crois qu'il est important de donner un cadre clair, il faut toujours miser sur la clarté quitte à avoir des gens qui ne sont pas d'accord, mais au moins ça l'a le bénéfice de la clarté. Pour établir mes priorités, je procède toujours de la même façon, je pars toujours de la mission, de la vision d'une institution et je procède du reculons. À partir de la vision des missions, j'établis des objectifs précis qui sont mesurables, concrets et des objectifs dont je me sens imputable. On ne peut pas être imputable d'une mission parce que c'est souvent énoncé de façon idéale, idéelle, on propose des aspirations pour une institution, mais quand on identifie les objectifs concrets, ça on peut les mesurer et on en est imputable. À partir de ces objectifs-là j'essaie toujours d'identifier des indicateurs qu'on peut mesurer et on identifie après ça tous les gens impliqués, ce qu'on appelle les stakeholders en anglais. Et ce que j'ajoute toujours par la fin ce que je ne faisais pas dans le passé, mais que je fais maintenant qui est important, je pense, toujours à une stratégie de communication. Encore une fois comme je le disais tout à l'heure, on a beau faire le meilleur travail au monde, si on ne communique pas les résultats de ce travail-là, on ne fait que la moitié du travail. C'est la façon dont je procède de façon générale.

Président d'assemblée : Merci. Numéro 14.

Blain : Merci beaucoup de votre présentation que j'ai bien appréciée. J'aimerais vous entendre, vous avez mentionné tout à l'heure qu'à la faculté, au campus de Saint-Jean pardon tous les cours sont, il y a du face-à-face, mais il y a aussi une partie en ligne. Pour moi-même être passée à travers le processus de transformer un de mes cours entièrement en ligne, c'est énormément de travail, c'est beaucoup d'adaptation pour un professeur donc j'aimerais vous entendre au sujet du soutien pédagogique pour justement vous avez dit que vous procédez par consensus donc comment convaincre les gens de la propos, de la pertinence donc de transformer notre façon d'enseigner pour rejoindre nos jeunes que j'appelle la génération C c'est-à-dire connect, computer, collaborate, communicate alors j'aimerais vous entendre à ce sujet-là.

Donald Ipperciel : Oui c'est une question qui est centrale à mon avis. Nous la façon dont on a procédé ça été par petits pas d'abord. On a fait en sorte, on ne peut pas simplement imposer une façon de faire, ça ne marche tout simplement pas, ce qu'on a cherché à faire c'est d'inspirer les gens et de les enthousiasmer pour la chose. Donc une des choses qu'on a faites d'abord on a identifié les leaders dans le domaine, on s'est réuni en comité, on a formé un comité de la technologie de l'enseignement et on a développé différents projets, c'est des gens de toute façon qui faisaient le travail, il y a toujours des gens comme ça qui ont une longueur d'avance sur les autres. On a développé des projets qu'on pouvait présenter aux gens et donc dans le cadre du comité on organisait des, on appelait ça des show & tell donc des projets qu'on avait faits et puis durant ___ on le présentait. Évidemment ça allait chercher les gens, on voyait différents professeurs qui disaient oui ça c'est excellent, on aimerait pouvoir faire ce genre de choses, ça les enthousiasmait comme ça petit à petit. On a organisé différents ateliers de formation par exemple quand on a transformé toutes nos salles intelligentes, toutes nos salles de classe en salles intelligentes, on avait des tableaux blancs interactifs; il ne suffit pas suffisamment de mettre le tableau blanc interactif ça ne suffit pas. On a fait des ateliers sur les différentes façons qu'on peut utiliser ces tableaux-là et puis encore une fois, les gens c'est fascinant, nous sommes tous des pédagogues et quand on peut voir la valeur rajoutée à ça, il est clair que la majorité des gens vont vouloir embarquer et puis je donne un exemple que j'ai donné au comité d'embauche. Traditionnellement en musique on avait le tableau vert traditionnel avec une portée et on écrivait à la craie les différentes notes. Maintenant avec les tableaux blancs interactifs, on peut faire la même chose, on peut inscrire les notes, mais à la fin on peut cliquer sur play et on peut voir le résultat de ce qu'on a écrit. Donc ça juste en terme pédagogique il y a un saut qualitatif important qui se fait. Ce qu'on a fait aussi avec tous les cours qu'on a en place, on a fait en sorte que pour tous les cours qui existent déjà qu'on ait un cours en ligne équivalente donc automatiquement les profs n'avaient pas à le faire, n'avaient pas à le demander, si un cours en sociologie 101 automatiquement il y avait un cours sur la plateforme Moodle en sociologie 101 et on demandait une chose aux professeurs c'est de transférer leur plan de cours sur la plateforme, c'est tout. Un

plan de cours ils doivent le faire de toute façon, mais ils devaient simplement le mettre en ligne et ça ça avait l'avantage un c'est que ils entraient dans la plateforme pour une première fois et une fois qu'ils sont dedans bien il y a la curiosité naturelle, ils allaient voir qu'est-ce qu'on peut faire avec ça et naturellement certaines personnes se sont mises à l'utiliser davantage, mais aussi c'est que ça créé une attente chez les étudiantes parce que les étudiants y voient la liste, ils rentrent dans le cours et puis y se disent oh, mais il y a rien d'autre qu'un plan de cours donc ils allaient voir le professeur, ils disaient ça serait bien si on pouvait avoir aussi par exemple le matériel de cours, si on pouvait avoir autre chose là-dessus et souvent le prof quand il reçoit une demande des étudiants c'est plus difficile de dire non que si ça vient d'un administrateur donc petit à petit ils ajoutaient des éléments et récemment on a rehaussé le standard un peu davantage et quand on dit rehaussé le standard c'est parce que la majorité des gens en font déjà plus, mais il y a toujours quelques individus qui sont un peu plus réticents et ça permet d'élever le standard et assurer un minimum pour les étudiants. Donc le standard maintenant c'est plus simplement d'ajouter un cours en ligne, mais on demande aux profs d'inclure tout le matériel de cours. Encore là ça c'est une sous-utilisation de la plateforme, même en termes pédagogiques c'est ce qui en est de la littérature on critique toujours cette approche-là, mais de notre point de vue c'est un premier accès pour que les profs se familiarisent avec la plateforme. Donc maintenant les profs doivent inclure tout leur matériel avant ils faisaient des photocopies c'était compliqué à gérer, mais maintenant ils se sont rendus compte que ça simplifiait leur vie, ils incluent le matériel en ligne et on demande aussi qu'il y ait au moins un forum pour assurer un élément d'interactivité. Le forum peut porter sur ce qu'ils veulent ce n'est pas prédéfini, ça peut être sur les questions juste de gestion du cours ou ça peut porter sur des éléments plus de contenu pédagogique et on a des profs par exemple juste pour donner un autre exemple des possibilités que ça permet, on a un cours de sociologie de la mondialisation où on a un forum, un forum où les étudiants participent du cours, mais aussi où des étudiants d'un cours en Afrique, donc on a des collègues en Afrique avec un cours équivalent et ces étudiants-là participent au forum. Alors quand on parle de mondialisation c'est beau d'avoir des étudiants canadiens qui en parlent entre eux, il y a quelques étudiants étrangers, mais quand on a un groupe de l'Afrique qui participe à la discussion comme ça en forum, mais là on a une valeur ajoutée qui est incomparable et on peut voir en termes pédagogiques les avantages. Qu'est-ce que je pourrais rajouter à ça... Je pense qu'en gros ça décrit un peu ce qu'on a fait au campus Saint-Jean, il y a différents éléments qui pourraient être reproduits ici peut-être pas tels quels et puis faudrait voir après consultation qu'est-ce qui pourrait être implémenté, mais je pense qu'avec l'idée d'enthousiasmer les professeurs, leur montrer qu'est-ce qui est possible de faire avec ça et d'assurer, je sais pas ici je pense qu'il y a un groupe en technologie d'apprentissage, le GTA que j'ai retrouvé en ligne, je ne suis pas sûr à quel point c'est ce groupe-là qui assure un appui, mais faudrait s'assurer qu'il y ait un minimum d'appui aussi d'un point de vue administratif. Mais juste l'idée d'inspirer les profs peut réaliser beaucoup de choses à mon avis.

Président d'assemblée : M. Ipperciel il y aurait eu d'autres questions, mais malheureusement on s'est donné un temps fixe pour arrêter donc on est arrivé au terme de cette période de questions alors au nom de tout le monde je vous remercie.

Donald Ipperciel : Merci beaucoup et au plaisir de se revoir, je l'espère.

REPRISE

Président d'assemblée : Donc on était aux affaires nouvelles et il y avait M. Chiasson qui nous avait annoncé qu'il voulait faire une proposition d'amendement, donc je lui donne la parole.

Chiasson : J'aimerais faire l'amendement suivant, monsieur le président : je propose que le registraire et la secrétaire générale travaillent de pair avec le Comité des programmes afin de déterminer quels programmes peuvent être mis en vigueur dès septembre 2014 pour le Sénat, bien sûr, de mai.

Président d'assemblée : On est à l'intérieur d'une proposition qui était le point qui avait été mentionné était à l'ordre du jour de la prochaine réunion et là vous demandez qu'en plus que le registraire soit mandaté de nous revenir. Je vais vous demander de relire l'amendement, pourriez-vous la répéter M. Chiasson?

Chiasson : Je demanderais que le registraire de pair avec le Comité des programmes revienne avec une analyse permettant de déterminer quels sont les programmes pouvant être mis en vigueur dès septembre 2014.

Secrétaire : Que le registraire et le CPR reviennent avec une analyse...

Chiasson : Faudra peut-être se fier à l'enregistrement. Reviennent avec une analyse afin de déterminer quels programmes reconfigurés, bien sûr, pourront être mis en vigueur dès septembre 2014.

Président d'assemblée : C'est appuyé par Paul Bourque. On va relire la proposition d'amendement.

Secrétaire : Que le registraire et le Comité des programmes reviennent avec une analyse afin de déterminer quels programmes reconfigurés pourront être mis en vigueur dès septembre 2014.

Président d'assemblée : Voilà, c'est ça l'amendement. Numéro 4.

Registraire : D'emblée, pour une question de précision monsieur le président. L'an dernier, le Sénat académique a adopté une résolution à l'effet qu'il rapportait la date de déploiement des programmes à reconfigurer à septembre 2014. Alors si je comprends bien le sens de cette résolution-là, à moins d'indication contraire tous les programmes qui ont été reconfigurés seront déployés en septembre 2014, ce qui veut dire qu'au mois de mai en réalité ce qu'on aura à considérer, ce n'est pas le déploiement de l'ensemble des programmes, on aura plutôt à considérer ceux qui ne sont pas prêts à être déployés en septembre 2014 seulement. Est-ce que je comprends bien le sens?

Chiasson : Le sens, peut-être que j'ai mal formulé ma proposition d'amendement, mais le sens de cette proposition c'est d'arriver au Sénat de mai avec non pas une autre proposition de remettre à une année, parce qu'on n'aura peut-être pas terminé le travail, mais plutôt que de mettre en vigueur tout de suite dès septembre 2014 tous les programmes, ou tous ceux qui peuvent être mis en vigueur dès ce moment-là.

Registraire : Ça me va.

Président d'assemblée : Ça va? Donc est-ce que vous êtes prêts à voter sur cet amendement? Donc c'est sur l'amendement de M. Chiasson. Vous pouvez voter. Je vais arrêter le vote et c'est 22 oui et 8 non, donc c'est adopté à la majorité. On revient à la proposition principale, est-ce que vous êtes prêts maintenant à voter sur la proposition principale? La proposition principale moi je ne l'ai pas devant les yeux, mais je pense que c'était assez simple c'était que la question soit à l'ordre du jour de la prochaine réunion et là on vient d'adopter l'amendement, ça va? C'est clair pour tout le monde? Vous pouvez voter maintenant. J'arrête le vote et c'est 30 oui et 0 non donc c'est adopté à l'unanimité. Merci. Ça épuise ce point-là.

Président d'assemblée : Tout ce qui nous reste à faire maintenant c'est de faire l'évaluation ou le vote enfin sur votre candidat donc on a des bulletins de vote de préparés pour ça. On attire votre attention sur le fait que les noms sont en ordre alphabétique et non pas l'ordre des présentations, donc faites attention de ne pas cocher le mauvais nom. Merci bien. Le recteur aimerait dire quelques mots à ce sujet avant qu'on passe à la fin.

Recteur et vice-chancelier : Juste pour faire la boucle sur cette consultation auprès du Sénat par rapport aux candidats, ceci effectivement est le début des consultations, on va préparer un échéancier dans les prochains jours afin que les candidats aient l'occasion de se présenter sur les trois campus et puis toutes ces informations de la consultation, de la position du Sénat, les commentaires qui ont été envoyés, tout ça est acheminé au comité de sélection donc il n'y a pas réellement une instance ou un groupe qui est déterminant, c'est l'ensemble de tous les commentaires, des positions des campus, etc. qui est acheté au comité de sélection, et à titre de président du comité de sélection, je suis ici à cet effet à ce moment ici. Nous ce qu'on fait par la suite le comité, on fait une recommandation au Conseil des gouverneurs suite à l'input de toutes les instances de la communauté universitaire donc c'est là où on est rendu dans notre cheminement. On espère en aboutir avec une décision pour le Conseil des gouverneurs du 12 avril et puis j'aimerais tout simplement dire que le comité travaille très très bien et puis on fait un travail sérieux et diligent pour s'assurer que la communauté universitaire ait des choix et le temps de réfléchir sur ses choix. Merci.

17. Prochaine réunion régulière : le vendredi 9 mai 2014

Président d'assemblée : Merci. Alors ça va maintenant; à l'ordre du jour le point 17 c'était juste un point d'information concernant un rappel que la prochaine réunion est le 9 mai. Il y a des personnes qui nous quittent, en tout cas qui terminent leur mandat, ils peuvent toujours nous revenir avec un nouveau mandat, mais ces personnes sont : Sarah Daigle, Pierre-Luc Desroches, Samuel LeBlanc, Térèz Rétfalvi, Nyanda Robichaud et Émilie Urbain donc je les remercie en votre nom. Oui, comme disait le recteur, c'est presque tous des étudiants, à ce stade ici c'est pour ça qu'ils terminent leur mandat. Vous voulez peut-être attendre d'avoir le résultat du vote. Donc entre-temps si vous avez des questions à poser au recteur ou autre chose, profitez des instants qu'on a ensemble. Sinon on attendra qu'on ait la fumée blanche ou la fumée noire. Donc voici le résultat : je les donne en ordre alphabétique des candidats. M. Ipperciel - 15 voix, M. Levesque - 12 voix et M. Samson - 7 voix. Alors voilà, il me faudrait une résolution pour, il y a un vote qui était blanc donc qui n'a pas compté. Ensuite il me faudrait une proposition pour détruire les, non on détruit pas les bulletins de vote.

18. Clôture

Président d'assemblée : Alors là-dessus je pense que ça clôt la réunion. Bon retour, tout le monde, au revoir.